

R. P. MORTIER

des Frères Prêcheurs

La Liturgie Dominicaine

I

Idées historiques. — Commentaires généraux.



Société Saint-Augustin

DESCLÉE, DE BROUWER & C^{ie}

LILLE - PARIS - BRUGES

BX2049.D6 M67 1921

v.1

Mortier, Daniel Antonin,
1858-

La liturgie dominicaine

DOMINICAN COLLEGE
LIBRARY
SAN RAFAEL

LITURGIE DOMINICAINE

NIHIL OBSTAT :

Fr. S. SCHEIL, O. P.

Fr. M. BARGE, O. P.

IMPRIMATUR :

Fr. R. LOUIS, O. P.

NIHIL OBSTAT :

Brugis, 5^a Februarii 1921

ALB. BOONE, S. J.

IMPRIMATUR :

Brugis, 7^a Februarii 1921

H. VAN DEN BERGHE,

Vic. gen.

R. P. MORTIER

des Frères Prêcheurs

La Liturgie Dominicaine

I

Idées historiques. — Commentaires généraux.



DOMINICAN COLLEGE
LIBRARY
SAN RAFAEL

Société Saint-Augustin
DESCLÉE, DE BROUWER & C^{ie}

LILLE - PARIS - BRUGES

Avis important

J'ai donné la contexture actuelle de l'office dominicain, telle qu'elle se trouve dans la liturgie.

Cependant, il me semble utile de signaler quelques rubriques nouvelles de la liturgie romaine, réformée par Pie X, qui, peut-être, passeront demain plus ou moins dans l'office dominicain. Ainsi, à matines, selon le rite romain actuel, il n'y a que trois psaumes à chaque nocturne, le dimanche.

Pour les fêtes des Saints, au-dessous de la deuxième classe, s'ils n'ont pas d'office propre, les psaumes et antiennes pour matines, laudes et vêpres, sont pris de la férie correspondante. De même les versets avant les leçons à matines. Les leçons et les répons du premier nocturne sont aussi de la férie.

Diverses rubriques dans l'ordonnance des fêtes entre elles, dans leur rite, pourront passer dans la liturgie dominicaine. Mais je me hâte de dire que toutes ces modifications possibles ne touchent pas mon travail et n'enlèvent à la « Liturgie dominicaine » ni son programme, ni aucun de ses commentaires de piété.

Avant-Propos



Ce travail sur la liturgie dominicaine a pour but unique d'en présenter le texte et les cérémonies à la méditation journalière des membres de la Famille et de ceux qui s'y intéressent. Ce n'est donc pas une œuvre historique, mais bien une œuvre de piété, quoique, dans ce premier volume, et quand l'occasion s'en offrira, nous exposions l'origine de la liturgie dominicaine soit dans son ensemble, soit dans le détail, avec les développements et les modifications qu'elle a subis au cours des siècles.

Et c'est pourquoi, malgré l'intérêt historique que présenterait la liturgie dominicaine, telle que la contient le Prototype de Maître Humbert de Romans, nous utilisons le texte et les cérémonies d'aujourd'hui. Ce n'est pas sur des textes anciens, ou des cérémonies tombées en désuétude, dont la connaissance est réservée à un petit nombre d'érudits, que l'on peut faire aujourd'hui une méditation fructueuse. Il faut, pour atteindre ce but pratique, avoir sous les yeux nos livres actuels. Le passé est vénérable, le présent est utile.

Selon le procédé que nous avons adopté, au cours de l'office, soit du Temps, soit des Saints, quelques réflexions plus ou moins longues donnent le sens du texte et en expriment ce qui peut élever l'âme vers Dieu. De sorte que, en suivant au jour le jour la Liturgie Dominicaine, on aura

des sujets d'oraison tirés de la liturgie elle-même. On vivra cette liturgie. N'est-ce pas le moyen le plus excellent pour l'aimer et en tirer le plus large profit spirituel ? Elle ne sera plus une liturgie simplement extérieure, mais une liturgie d'âme.

L'ouvrage entier se composera de sept petits volumes, faciles à porter au chœur et ailleurs.

✓ T. I. — Idées générales historiques et Commentaires généraux.

T. II. — De l'Avent à la Septuagésime.

✓ T. III. — De la Septuagésime à la Passion.

✓ T. IV. — De la Passion à la Trinité.

T. V. — De la Trinité à l'Avent.

✓ T. VI. — Sanctoral.

✓ T. VII. — Liturgies des malades, des défunts, des confréries, etc...

S'il plaît à Dieu, les volumes, en bonne voie de préparation, se succéderont rapidement.

Flavigny, le 18 décembre 1920.

PREMIÈRE PARTIE.

IDÉES GÉNÉRALES HISTORIQUES.

CHAPITRE I.

La liturgie dans l'Ordre de Saint-Dominique.

L'Ordre de Saint-Dominique est essentiellement liturgique. C'est dire que la liturgie y occupe une place considérable. Elle fait partie de sa substance, au point que si elle venait à disparaître de sa vie, ce ne serait plus l'Ordre de Saint-Dominique.

Cela tient à ce que le Patriarche des Prêcheurs a fondé un *ordre canonial*.

Jusqu'au XIII^e siècle et au delà — à l'époque où saint Dominique institua son Ordre — la vie régulière se partageait en deux courants très distincts : le courant canonial et le courant monastique.

Les confondre, c'est s'exposer aux erreurs les plus graves dans l'appréciation des Ordres religieux. Par état, le chanoine est clerc ; par état le moine est laïc, tout en pouvant devenir clerc personnellement. Avec le temps, les moines deviendront des clercs, mais leur cléricature demeure privée, individuelle. Jamais, même dans une abbaye où tous les moines seront clercs, ils

ne constitueront officiellement, dans le sens juridique du terme, un *collège de clercs*.

Au contraire, le chanoine régulier ne peut rester laïc, il est essentiellement clerc et ne peut pas ne pas l'être.

C'est sa raison d'être à lui, car il est essentiellement ordonné au ministère de l'autel. Le culte divin est sa fonction propre. Dans les abbayes monastiques, ce culte pourra se développer, non pas comme fonction d'état de tous les membres de l'abbaye, mais bien comme observance commune d'ascétisme. Dans la vie canoniale, tous les chanoines ont pour office, pour fonction d'état, ce culte divin. C'est leur but unique : rendre à Dieu par la splendeur du culte l'hommage public, officiel, qui lui est dû. C'est ainsi que la liturgie est l'essence de la vie canoniale.

L'Eglise a toujours distingué nettement ces deux courants de vie régulière, nés tous les deux sous le souffle du même Esprit, à l'origine du christianisme, répandus à travers le monde comme s'étendent et s'entrelacent les rameaux de deux arbres pareils en force et en âge, mais toujours distincts. Quand les Papes approuvent une fondation de chanoines réguliers, ils disent dans leur bulle : *ordo canonicus* ; s'ils approuvent une fondation de moines ils disent : *ordo monasticus*. Personne, au moyen âge, ne s'y trompait.

Saint Dominique pouvait donc rattacher sa fondation personnelle soit à l'ordre canonial, soit à l'ordre monastique, ou bien créer de toutes pièces une nouvelle forme de vie religieuse.

Saint François prit ce dernier parti. Il institua un ordre nouveau, qui n'a de relations di-

rectes ni avec l'ordre canonial, ni avec l'ordre monastique.

Les Frères Mineurs ne forment pas un collège juridique de clercs, encore moins une société de moines : ils sont Frères Mineurs.

Saint Dominique et ses premiers compagnons estimèrent que leur mission exclusive de *Prêcheurs*, les devait rattacher plutôt à l'ordre canonial.

Personnellement, saint Dominique était porté vers cet ordre, puisque, avant de faire son œuvre particulière, il avait été chanoine régulier à Osma. La vie canoniale lui était familière. Il l'estimait et l'aimait pour l'honneur de son sacerdoce. Cependant, cette raison toute personnelle ne fut pas, me semble-t-il, le motif déterminant du choix de l'ordre canonial. Saint Dominique ne prit pas seul la responsabilité de ce choix : il y eut délibération à Notre-Dame de Prouille, entre lui et ses compagnons, qui, eux, n'avaient aucune attache avec l'ordre canonial.

Si je ne me trompe, le choix de l'état canonial est dû principalement à ce que saint Dominique fondait un ordre de *Prêcheurs*, c'est-à-dire un ordre ayant pour but unique d'enseigner la foi. Or, pour que cet enseignement fût pleinement surnaturel, pour qu'il produisit des fruits de sainteté dans les âmes, il fallait que la parole des *Prêcheurs* fût soutenue, vivifiée par la prière commune. Saint Dominique n'institue pas une société d'orateurs, une académie de docteurs, mais bien un ordre d'apôtres. Or tout apostolat a pour source vitale la prière et surtout la prière commune, officielle, celle de l'office divin et du saint Sacrifice, la plus puissante pour attirer sur lui les bénédictions de Dieu.

Les Prêcheurs ayant mission de parler de Dieu toujours, ils avaient besoin d'une prière permanente, obligatoire, qui ne fût point exposée, comme une prière personnelle de dévotion à fléchir et à disparaître. Par le choix de la vie canoniale, la prière, la grande prière du culte divin, est liée pour toujours à la parole des Prêcheurs. Elle est une loi grave, une obligation journalière qui l'accompagne sans relâche.

L'une ne va jamais sans l'autre.

Ainsi je comprends l'état canonial de l'ordre de Saint-Dominique, imposant à ses fils qui prêchent la parole de Dieu une prière solennelle, obligatoire, une liturgie permanente. Sur tout l'ordre des Prêcheurs monte incessamment vers Dieu une supplication de jour et de nuit qui implore sa bénédiction sur leur enseignement. Et cette supplication solennelle de la liturgie ne peut jamais faiblir, soutenue qu'elle est par l'obligation canoniale qui en fait un devoir commun et personnel de conscience.

La place de la liturgie, chez les Prêcheurs, est donc une place essentielle. Cependant, elle n'est plus comme chez les chanoines réguliers le but de leur institution. Chez ceux-ci, la liturgie prend la part principale de leur activité. C'est par la liturgie seule, comme fonction d'état, qu'ils ont l'influence surnaturelle sur les âmes. Leur but est atteint quand ils ont rempli le cycle journalier du culte divin.

Chez les Prêcheurs, la liturgie n'est plus un but, mais un moyen : le but, c'est la prédication ou enseignement de la foi sous toutes ses formes. La liturgie n'intervient que comme un moyen pour favoriser le succès surnaturel de cet enseignement. C'est pourquoi, les constitu-

tions dominicaines déclarent immédiatement que la liturgie ne doit pas nuire au but de l'ordre, mais le servir. Elle lui nuirait si par sa longueur elle empêchait les Frères d'étudier. La liturgie dominicaine doit donc demeurer discrète. Solennelle toujours, complète en ses cérémonies, exacte en son horaire, elle sera brève, sobre de démonstrations et offrira au peuple chrétien l'édification d'une prière pleine de gravité.

Comme l'étude, comme le recueillement intérieur, fruit du silence, la liturgie fait partie intégrante de la vie contemplative dominicaine. L'étude fait connaître Dieu par l'esprit, la liturgie par le cœur. Bien comprise et bien pratiquée, elle est la source vivifiante de cette élévation habituelle de l'âme vers les réalités invisibles. Elle fait penser à Dieu et elle le fait aimer. De sorte que le Frère Prêcher, passant de la liturgie à l'étude sacrée et de l'étude sacrée à la liturgie, ne cesse jamais sa conversation avec Dieu. Elle est continuelle et intime : *Aut de Deo, aut cum Deo*, comme on disait de saint Dominique. C'est la contemplation vraie, cette belle oraison mentale, telle que nos Pères l'entendaient, cellé qui a formé nos plus grands Saints, comme Dominique et Thomas d'Aquin.

Et que l'on ne dise pas que la liturgie a fait son temps. Aujourd'hui, plus que jamais, en ces jours de foi morte et d'idées païennes qui envahissent la société, il faut rendre à Dieu officiellement le culte solennel d'adoration, de louange, d'action de grâces et de supplication, le culte foncièrement évangélique de la prière publique. Mieux que toute autre, elle peut attirer sur la parole des prédicateurs et des hommes d'œuvres la bénédiction capable de transformer les âmes.

C'est pourquoi, la vie liturgique dominicaine garde et gardera sa féconde vitalité. Elle est liée intimement à l'esprit évangélique.

Il y a une condition, cependant, qui régit toute la liturgie, c'est que, sous le symbole extérieur, sous le rite des cérémonies, dans le texte et l'harmonie des chants, on cherche et on trouve ce qui en est la vie : Dieu. On peut dire, en toute vérité, de la liturgie : le rite seul tue, l'esprit vivifie. Celui qui sait aller au fond *habet ubi vivat, habet unde vivat*, comme dit saint Augustin : il a où vivre, il a de quoi vivre.

CHAPITRE II.

Origine de la liturgie dominicaine.

Nous possédons un texte précieux de Maître Humbert de Romans, qui nous révèle de la façon la plus authentique l'origine de la liturgie dominicaine.

Il écrit : « Il faut savoir qu'au commencement de l'ordre il y eut une grande variété dans l'office. C'est pourquoi on organisa un seul office, pour qu'il y eût uniformité partout. Puis, avec le cours du temps, on confia à quatre Frères de quatre provinces, le soin de l'organiser de meilleure façon ; ce qu'ils firent, et leur travail fut confirmé. Mais, parce qu'il y avait encore certaines choses à corriger, une nouvelle commission en chargea Maître Humbert dont l'œuvre fut approuvée par trois chapitres généraux...¹. »

Nous avons dans ce texte les trois phases historiques de la formation de la liturgie dominicaine.

Dans la première phase, tout à fait primitive, celle du début : variété liturgique selon les lieux où se trouvent les Frères. Seulement, pendant cette première phase on s'occupe d'uniformiser la liturgie, tout comme on s'occupe de préciser le détail des constitutions. Cette question très grave, pour un ordre canonial destiné à se répandre dans le monde entier, n'a pas pu être négligée par saint Dominique lui-même.

1. *Humberti op. de Vita regulari*, II, p. 149, Ed Berthier

Au chapitre de 1220, disent toutes les chroniques, le saint Fondateur posa, d'accord avec les Définiteurs, les principes généraux de ses constitutions. On y établit l'unité de gouvernement, l'unité d'observance, comment aurait-on oublié l'unité de liturgie ? Il est légitime de penser et de dire que dans « ces nombreuses questions » que, au dire des chroniqueurs, les Pères du premier chapitre général à Bologne, en 1220, traitèrent avec saint Dominique lui-même et dont ils ne donnent pas le détail, la liturgie eut une place importante. Le contraire serait invraisemblable. Pour établir la parfaite unité de l'ordre dont les lignes grandioses se dessinent à ce chapitre, il fallait de toute nécessité fixer l'unité liturgique.

Partout, dès le début, à Saint-Romain de Toulouse, à Saint-Sixte et à Sainte-Sabine de Rome, les Frères chantaient l'office divin. Saint Dominique, comme le raconte Sœur Cécile, excitait les Frères à chanter avec allégresse les louanges de Dieu. Elle ajoute qu'il avait la voix forte, belle et résonnante : « *Magnam vocem, pulchram et resonantem*¹. »

Ce n'est pas lui, attaché comme il l'était à l'ordre canonial, qui aurait négligé d'organiser dans sa famille religieuse l'unité liturgique.

On s'en occupa donc dès les premiers chapitres de 1220 et 1221, mais la mort ne permit pas au saint Fondateur de mener à terme ce travail liturgique, pas plus, du reste, que les autres constitutions. Les questions sont posées, quelques-unes résolues ; il appartiendra au bienheureux Jourdain de Saxe, le successeur immédiat de saint Dominique, de donner à la liturgie domini-

1. Mamachi, *Ann. ord. Praed.* app. col. 263.

caine sa première uniformité, comme il donnera aux constitutions dominicaines leur premier texte officiel. Les deux travaux vont de pair. Ce n'est même qu'un seul travail, car la liturgie fait partie intégrante des constitutions. On ne la néglige pas plus que l'observance, elle qui est la principale observance vis à vis de Dieu.

Il est dit, en effet, à la fin des constitutions ou *Consuetudines* de Jourdain de Saxe, après le texte de la règle des Frères Convers : « Nous confirmons tout l'office, tant de nuit que de jour, et nous voulons qu'il soit observé par tous, de telle sorte qu'il ne soit permis à personne d'y rien changer ¹. »

Ce texte provient sans aucun doute d'un chapitre général dont les actes sont perdus. On ne peut donc pas lui assigner une date précise; mais il appartient à Jourdain de Saxe qui gouverna l'ordre jusqu'en février 1237.

Aux archives de l'ordre on garde précieusement une copie de ce bréviaire unifié: « Il embrasse tout ce qui constitue un Bréviaire et, en outre, un antiphonaire noté au grand complet. Les leçons toutefois y sont plus courtes que celles qui devaient se lire au chœur ². » Cet exemplaire daterait de 1239 à 1244 ³. Mais, bien entendu, ce n'est pas la date de l'original qui est antérieure à 1237.

Sous le magistère de Jourdain de Saxe, l'ordre possédait donc une liturgie uniforme, au moins en principe, que nous croyons remonter, par sa

1. Cod. Rutenensis, p. 42, ms. arch. ord.

2. *Anal. ord.* vol. XIII, 2^e sér. tert. p. 336. Article du T. R. P. Vincent Laporte : *De liturgia FF. Praed.* C'est bien l'autorité la plus compétente en cette matière.

3. *Ibid.*

plus lointaine préparation, à saint Dominique lui-même.

Je dis : en principe, car cette liturgie faite hâtivement, fut loin de plaire à tous les Frères. Du reste, en fait de liturgie comme d'observance, il est à peu près impossible de plaire à tout le monde.

De nombreuses et énergiques réclamations se produisirent.

Au chapitre général célébré à Bologne, en 1244, on enjoignit aux Définiteurs qui devaient se réunir l'année suivante à Cologne, d'apporter avec eux les rubriques et les notes du Bréviaire de nuit et de jour, du graduel et du missel, pour mettre en accord tous les détails de l'office : *pro concordando officio*.

On ne supprime pas l'office primitif uniformisé, mais, comme des erreurs avaient été commises et des modifications ajoutées sans mandat, une revision s'imposait. Une commission de quatre Frères, appartenant à quatre provinces et nations différentes, fut nommée au chapitre de Cologne, en 1245, pour faire ce travail. Les quatre Frères ne sont pas nommés ; on sait seulement qu'ils appartenaient aux provinces de France, d'Angleterre, de Lombardie et de Teutonie : un Français, un Anglais, un Italien, un Allemand. On ne pouvait mieux faire comprendre le désir que l'on avait de donner satisfaction à l'ordre entier.

La commission des « Quatre » doit se réunir à Angers pour la Saint-Remi, 1^{er} octobre 1245. Elle a pour mission, d'après le texte des actes, de reviser l'office de nuit et de jour, de corriger toutes les fautes soit dans le texte, soit dans le chant ou les rubriques, de faire concorder par-

faitement le tout, de suppléer même à ce qui pourrait manquer. Seulement, ajoutent les Pères capitulaires, « qu'on ne fasse pas de dépenses inutiles ». Ce petit texte, qui n'a l'air de rien, a porté malheur à l'œuvre des Quatre. Limités dans leurs ressources, ils limitèrent leur travail. Il fut cependant approuvé et confirmé pour l'ordre entier par les chapitres de 1246, 1247 et 1248.

Pendant que cette revision se faisait assez rapidement, du reste, puisqu'elle était terminée en huit mois, d'octobre 1245 à la Pentecôte de 1246, Humbert de Romans, alors Provincial de Rome, s'occupait d'uniformiser dans sa province les livres liturgiques et les observances régulières. Frère Pierre, Sous-Prieur de Sainte-Sabine, est chargé officiellement de cette revision qui du couvent de Sainte-Sabine, devait se répandre dans les autres. Ce fait a son importance pour expliquer ce qui va suivre.

En effet, dès 1250, le chapitre de Londres déclarait aux Quatre Frères que leur revision de l'office divin n'avait pas eu le don de plaire. Il leur ordonne, pour la rémission de leurs péchés, de se réunir à Metz afin de parfaire leur travail. C'est à Metz que se devait célébrer le prochain chapitre.

On ne change pas la commission des Quatre Frères ; on les prie simplement de faire mieux. Ils essayèrent et ne réussirent point. Leur nouvelle revision, présentée au chapitre de Metz, en 1251, fut acceptée par les Frères. On la proposa bien en 1252 comme une future constitution, mais son succès n'alla pas plus loin. En 1253, il n'y eut point de chapitre. Or, à celui de Bude, en 1254, Humbert de Romans était élu Maître Général.

Immédiatement les Pères capitulaires lui confient la revision de l'office divin et, ce qu'il y a de plus intéressant, confirment ce qu'il a déjà fait et ce qu'il va faire.

Maître Humbert, l'homme le plus avisé, le plus prudent, le plus pondéré, paraît jouir de la confiance absolue des Pères. Avec lui, ils sont sûrs d'aboutir à un résultat sérieux et définitif. Leur espoir n'a pas été déçu.

Ils avaient connaissance de la revision faite sur les livres liturgiques de la province romaine et c'est elle qu'ils approuvent pour l'ordre entier avec ce que le Maître devra y ajouter, pour que l'unité liturgique de l'ordre soit parfaite.

Du travail des quatre Frères rien n'est demeuré comme exemplaire authentique. On ne peut donc pas le juger. Au contraire, l'œuvre de Maître Humbert approuvée, confirmée et par l'ordre et par le Saint-Siège, est devenue partie intégrante des constitutions dominicaines. Nous la possédons dans son original telle qu'elle est sortie de ses mains. C'est le fameux manuscrit, véritable prototype de la liturgie dominicaine, organisée par Humbert de Romans. Conservé d'abord au couvent de Saint-Jacques de Paris, il put, après quelques vicissitudes, redevenir, Dieu merci ! la propriété de l'ordre.

L'œuvre liturgique de Maître Humbert est complète, pour le texte comme pour le chant. Elle ne laisse aucune fissure pour l'interpolation. Aussi en la présentant à l'ordre comme constitution définitive, le Maître a soin d'avertir les Frères que personne n'a le droit de la modifier. On doit la suivre point pour point.

Il dit : « la diversité de l'office ecclésiastique qui a exercé la sollicitude de tant de chapitres

généraux, est enfin, par la grâce de Dieu, réduite à l'unité. Je vous prie de faire les corrections indiquées, afin que l'uniformité de l'office règne partout dans l'ordre. Elle a été assez désirée. Je dois vous dire que les Frères ont fait de tous côtés tant de réclamations qu'il a été impossible de les satisfaire toutes. Si donc, il y a quelque point qui ne plaise pas à l'un ou à l'autre, qu'on veuille bien le supporter avec patience¹. »

Pour parer à de nouvelles tentatives de réclamations et y mettre fin, le successeur de Maître Humbert, Jean de Verceil, ne se contenta pas de la valeur constitutionnelle donnée à la liturgie dominicaine par trois chapitres généraux : valeur très grande, à la vérité, mais susceptible de changement. Il sollicita du Saint-Siège une approbation officielle. La bulle de Clément IV, qui approuve et confirme en la prenant sous la protection du siège apostolique l'œuvre liturgique de Maître Humbert, est datée de Viterbe, le 7 juillet 1267². »

De ce chef, la liturgie dominicaine, définitivement constituée, devenait une liturgie officielle de l'Eglise romaine.

1. *Litter. Encycl. Mag. ord.* p. 42. Ed. Reichert.

2. *Bull. ord.*, p. 486, B. *Consurgit in nobis*.

CHAPITRE III.

Les Sources de la Liturgie dominicaine.

Sans diminuer en quoi qu'il soit la grandeur de l'œuvre personnelle de Maître Humbert, il faut dire, d'après les données historiques certaines provenant de lui-même, que Maître Humbert n'est ni le premier, ni l'unique auteur de la liturgie dominicaine. Il vient, par date, mais non pas par dignité, au troisième rang.

Maître Humbert n'a pas fait table rase de la première liturgie uniforme, discutée sous saint Dominique, aux chapitres de 1220 et 1221, imposée sous Jourdain de Saxe, corrigée depuis par la Commission des Quatre Frères. Nullement. Cette première liturgie a servi de base à son travail. Il a travaillé sur elle comme sur un bloc de marbre déjà fouillé, sculpté, mais non suffisamment achevé dans toutes ses parties. Il a embelli, perfectionné la liturgie, il ne l'a pas créée. Lui-même, du reste, a soin de nous en avertir, en disant aux Frères de faire dans leurs livres liturgiques anciens, les corrections qu'il leur indique.

Ce fait historique est très important pour remonter aux sources générales de la liturgie dominicaine. Son fond primitif ne date pas de la correction de Maître Humbert, 1254, mais bien de la première organisation liturgique, c'est-à-dire de 1220 à 1237. Et il me semble que si l'on veut connaître exactement les attaches de la liturgie dominicaine, il faut se reporter à l'état liturgique général qui caractérise cette période.

Maitre Humbert a corrigé, modifié, suppléé certaines parties de la liturgie dominicaine primitive sans en changer la substance. Elle est restée, après comme avant lui, *une liturgie essentiellement romaine*. Elle fait partie de l'état liturgique de cette époque et cet état est foncièrement romain.

La liturgie a deux éléments principaux : la messe qui, avec tout ce qui s'y rattache, est le plus grand acte liturgique, et l'office divin. Chacun de ces deux éléments comprend le texte litéral, le chant et le cérémonial. Pour cet ensemble, on trouve dans l'Eglise latine ou d'occident, de 1220 à 1237, intervalle pendant lequel, en toute certitude, s'est formée la première liturgie uniforme de l'ordre, — un état liturgique romain qui régit partout le culte divin. Cet état eut naturellement une influence principale sur l'œuvre liturgique dominicaine. Le contraire serait invraisemblable. Nos Pères n'ont pas inventé une liturgie ; ils ont pris, en se l'adaptant, ce qu'ils avaient sous la main. Qu'ils aient choisi de préférence telle ou telle cérémonie ; qu'ils aient conservé des textes, des chants, des usages plus anciens à Rome, et délaissés partiellement à leur époque, c'est possible et même certain, comme nous le verrons, mais ces textes, ces chants, et ces usages tombés, plus ou moins à Rome, en désuétude, n'en sont pas moins romains, plus romains même que les changements introduits depuis. C'est le cas de rappeler le fameux criterium de Tertullien : « *Id verius quod prius.* » Je traduis librement : plus le romain est ancien, plus il est romain. Et c'est pourquoi l'ensemble de la liturgie dominicaine a un caractère plus romain que le romain actuel.

Comme nous ne possédons pas la liturgie première, uniformisée de l'ordre, nous ne pouvons pas la comparer dans son intégrité avec la liturgie romaine de la même époque ; mais comme nous savons que la liturgie de Maître Humbert, malgré ses corrections et ses modifications très importantes, a gardé le fond substantiel de cette liturgie primitive, nous avons un terme de comparaison suffisamment solide et exact. Et nous pouvons, en la confrontant avec la liturgie romaine, voir nettement leurs rapprochements et leurs écarts. Nous sommes sûrs, au moins pour le principal, de juger avec exactitude le caractère essentiellement romain de la liturgie dominicaine.

Commençons par la messe.

Il n'est pas difficile de voir que, dans son ordonnance générale, la messe dominicaine est, à peu de différence près, la messe romaine. Elle a comme celle-ci et dans le même ordre : la confession initiale, l'Introït ou *Officium*, le *Gloria in excelsis*, la collecte, l'épître, le graduel, verset et trait, l'évangile, le *Credo*, l'offertoire, la préface, le canon eucharistique, la communion, la postcommunion ou action de grâces et la conclusion finale. C'est le même ordre de marche, la même sobriété de symboles et de cérémonies.

Dans l'ensemble, il est donc certain que la messe dominicaine fait partie de la liturgie romaine. Quelques différences accidentelles, même importantes, de texte, de chant, de cérémonies ne touchent en aucune manière le fond substantiel romain. Ces différences nous les signalerons et nous les étudierons plus avant, en donnant la description et le sens de la messe dominicaine. Elle rentre dans la catégorie de ces liturgies ro-

maines auxquelles l'Eglise a laissé l'usage spécial de certaines prières, de certaines cérémonies, comme la liturgie lyonnaise, parisienne, cartusienne, carmélitaine, sans que ces liturgies perdissent leurs attaches essentielles avec la liturgie romaine proprement dite. Ce sont des broderies variées, souvent belles, sur un même canevas.

Pour bien comprendre ceci, il faut se rappeler que la liturgie romaine ancienne absorba au VIII^e siècle, la liturgie gallicane. La fusion des deux usages avait commencé plus tôt, mais elle ne devint universelle que par le décret de Pépin le Bref qui interdisait dans ses états l'usage de la liturgie gallicane primitive. Seulement ceux qui furent chargés de reviser les livres liturgiques gallicans et de les conformer à ceux de Rome, y laissèrent des textes et des cérémonies pris dans la liturgie gallicane. Rome ne s'en effraya point. Elle accepta la compilation sans se préoccuper de ces infiltrations, très vénérables, du reste, par leur antiquité. De sorte que les livres liturgiques en usage dans les Gaules, devenus romains en substance, n'en conservèrent pas moins des usages locaux, différents selon les Eglises. Ce qui explique ce mode de s'exprimer : liturgie lyonnaise, liturgie parisienne, etc...

Au fond ce sont toutes des liturgies romaines, nuancées de quelques gallicanismes. Telle se présente également la liturgie dominicaine.

C'est pourquoi, il nous semble qu'il y a équivoque des deux côtés, quand les uns disent que la liturgie dominicaine n'a rien pris au rite gallican, et les autres que les Dominicains ont pris le missel parisien.

Aux premiers il faut répondre que, à la for-

mation de la liturgie dominicaine, ces infiltrations du vieux rite gallican dans la liturgie romaine de France et d'ailleurs étaient devenues des cérémonies purement romaines, acceptées, ratifiées par l'Eglise de Rome et ne portaient plus le sens de rite gallican. La fusion était complète dans le sens romain.

Aux autres, nous disons que, à cette même époque de la formation de la liturgie dominicaine, le missel parisien n'était pas en opposition avec le missel romain. C'était tout simplement un missel romain, tel qu'on l'entendait alors, possédant quelques détails, très accidentels pris dans l'ancien rite gallican, mais détails devenus romains par l'acceptation de l'Eglise de Rome. Il est facile de vérifier ces dires en parcourant l'ordinaire de la messe parisienne¹.

Nous pouvons comparer les deux rites, le parisien et le dominicain, et voir dans le détail où ils s'unissent et où ils se séparent, tout en demeurant tous les deux des rites romains.

Quoique l'ordinaire de la messe parisienne publié par Mgr Batiffol², soit une traduction française faite dans la première moitié du XIV^e siècle, on peut sans témérité, le regarder comme étant celui dont on se servait au XIII^e siècle, à l'époque précisément où Maître Humbert a révisé la messe dominicaine. Les deux textes primitifs sont donc contemporains.

S'il y a eu dans le missel parisien quelques

1. Cf. Batiffol, *L'Ordinaire de la Messe selon l'usage de Paris*, dans la *Vie et les Arts liturgiques*, janvier 1920, p. 98 et ss., février, p. 152 et ss.

2. *La Vie et les Arts liturgiques*, janvier-février 1920.

modifications au cours d'une soixantaine d'années, elles n'ont pas été essentielles.

Donc, d'après l'ordinaire de Paris, le prêtre paraît prendre les habits sacerdotaux, non pas à la sacristie mais à l'autel où il va célébrer. Il met un rochet, se lave les mains, et immédiatement avant de continuer à se vêtir, il prépare le pain sur la patène et le vin et l'eau dans le calice, en récitant une prière. Après quoi, il met l'amict, l'aube et les ornements sacrés. Encore ne met-il la chasuble que « *les luminaires allumés* ».

Les préparatifs, au rite dominicain, ne sont pas les mêmes, les prières qui les accompagnent non plus.

Ni pour la messe basse, ni pour la messe solennelle, on ne prépare les *oblata* avant de se vêtir.

A la messe basse le pain et le vin sont préparés, le prêtre étant déjà revêtu de tous les ornements sacerdotaux, et à l'autel, avant de commencer la prière initiale du sacrifice.

A la messe solennelle, la procession des *oblata* se fait pendant le *Kyrie* ou le *Gloria* et la préparation dernière pendant le chant du graduel. Il y a donc, dès le début, entre les deux rites, une grande différence, mais les deux usages sont une suite certaine de l'ancienne liturgie gallicane, en ce sens que la préparation des *oblata* se fait plus ou moins avant la messe. Le mode d'application diffère, le principe est le même. Et c'est par ce principe seul que les deux rites se ressemblent.

Au rite parisien, le prêtre dit comme prière initiale : *Introïbo ad altare Dei...* Trois fois le *Kyrie*, le *Pater Noster*, puis *Confitemini Domino quoniam bonus*.

Le rite dominicain est plus bref. Il débute nettement par : *Confitemini Domino*, etc...

Quelques différences aussi pour le texte du *Confiteor*¹. Le *Misereatur* est identique.

D'autres prières suivent au rite parisien, que n'a pas le rite dominicain qui tourne court, en disant : *Adjutorium nostrum in nomine Domini*.

A l'ouverture du missel, le prêtre de Paris adore la croix, fait une prière et baise les pieds du Sauveur.

Aucune cérémonie de ce genre pour le prêtre dominicain. Il commence immédiatement l'*Introït*.

La bénédiction de l'encens diffère dans les deux rites. Elle est la même pour le diacre qui va chanter l'évangile.

L'ordinaire de Paris ne signale aucune procession pour les *oblata* ni la préparation solennelle qui s'en fait au rite dominicain, pendant le chant du graduel.

A l'offertoire, les deux rites commencent de même et une seule oblation est faite par le prêtre élevant le calice avec la patène, mais la prière qui accompagne cette unique offrande diffère ; elle est très longue au parisien, très courte au dominicain, qui n'a pas non plus le *Veni sanctificator* qui suit.

L'*Orate, Fratres*, a deux légères différences. Le parisien dit : *Orate, Fratres et Sorores*, Frères et Sœurs, priez pour moi, et je prie pour

1. Au chapitre de 1629, on ajoute au *Confiteor* primitif après *Beatæ Mariæ*, les mots : *semper Virgini* (*Acta cap.*, vii, p. 10.) En 1644, après B. Dominico, on ajoute : *Patri nostro* (*Acta, Ibid.* p. 105.) En 1650, après *Deo*, on ajoute *omnipotenti*, pour se conformer à l'usage romain. (*Ibid.*, p. 288).

vous. Le dominicain : Priez, Frères, afin que mon sacrifice et le vôtre, ensemble, soit acceptable devant le Seigneur. Cette finale est la même au parisien.

Pas de prière au parisien quand le prêtre se lave les mains, très courte au dominicain.

Le texte des préfaces est le même. Mais on doit savoir que, pour ces préfaces, il y eut longtemps une assez grande latitude. Au rite dominicain, la dédicace n'a pas de préface propre comme au parisien, pas plus du reste, que pour la messe des morts.

De légères différences encore entre les deux rites pour les gestes du prêtre pendant le canon avant la consécration.

L'élévation n'est pas mentionnée dans l'ordinaire de Paris — la traduction du moins — mais il est certain qu'elle se faisait pour la Sainte Hostie, comme en témoignent les originaux latins. Au dominicain, l'élévation de la Sainte Hostie et du calice est prescrite.

De plus, les paroles de Notre-Seigneur : *Haec quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis* ne se disent pas immédiatement, comme au parisien, après les paroles de la consécration, mais bien quand le calice a été déposé sur l'autel, après son élévation¹.

Dans les deux rites, large extension des bras,

1. Aucun signe d'adoration, primitivement, avant et après l'élévation de l'Hostie et du Calice. Au chapitre de 1569, on ordonne que le prêtre, après la consécration du Corps du Seigneur et après celle du Précieux Sang, *s'incline profondément*. Mais les autres ministres et le chœur se mettent à genoux. (*Acta cap. V. p. 90*). La gémuflexion, devenue aujourd'hui si fréquente dans les cérémonies, était très rare au Moyen Age.

en forme de croix, après la consécration totale, jusqu'aux signes de croix sur les Saintes E-pèces.

Même inclination pour la prière *Supplices te rogamus* et même baisement de l'autel. On se frappe la poitrine au *Nobis, quoque peccatoribus*. L'ordinaire de Paris ne signale pas la manière de faire les signes de croix avec la Sainte Hostie au *Per ipsum*. Mais, comme, au dominicain, il n'y a pas de petite élévation avec le calice et la Sainte Hostie.

A signaler que l'ordinaire de Paris dit toujours qu'on recouvre le calice avec le corporal.

Les rites de la communion se ressemblent en certains points et diffèrent pour d'autres.

Si je comprends bien le rite parisien, assez détaillé dans l'ordinaire, le prêtre, comme au rite dominicain, rompt la Sainte Hostie au-dessus du calice, tient les deux parts plus grandes de la main gauche et la petite cassure de la main droite. « Il tient les deux parties en sa main senestre et la tierce en sa main dextre » et dit : la Paix du Seigneur soit avec vous, puis trois fois l'*Agnus Dei*.

Immédiatement après, le prêtre, dans les deux rites, laisse tomber dans le calice la parcelle de l'Hostie qu'il tenait de la main droite. Mais la prière accompagnant ce rite est différente. Elle est un peu plus développée au dominicain.

Ici, le prêtre dominicain baise le bord droit du calice. Ce qui rappelle un ancien usage en certaines églises de baiser la Sainte Hostie elle-même. Ce geste n'est pas signalé au rite parisien. Puis le prêtre dominicain baise l'instrument de paix, que lui présente le diacre, en disant : *Pax tibi, et Ecclesiae sanctae Dei*.

Après quoi, au rite dominicain, le prêtre dit une seule prière : *Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi...*

Au parisien, une autre prière la précède et une autre la suit. Dans aucun il n'y a de *Domine non sum dignus*.

Les prières immédiates avant la communion diffèrent. Il y en a deux au parisien : l'une pour la Sainte Hostie, l'autre pour le précieux Sang, une seule au dominicain pour les deux Espèces. Mais au rite parisien communiait-on, comme au dominicain, de la main gauche, au-dessus du calice ; cette cérémonie n'est pas signalée.

Je crois, du reste, qu'elle ne devait pas exister, car la communion de la main gauche paraissait tellement singulière qu'on l'attribua à un châtiement imposé à l'ordre de Saint-Dominique pour le prétendu empoisonnement de l'empereur d'Allemagne, Henri VII de Luxembourg.

En 1313, l'empereur mourait presque subitement en Toscane, près de Sienne, à Buonconvento. Il était assisté à ses derniers moments par Frère Bernard de Montepulciano, de l'ordre des Frères Prêcheurs, son confesseur ordinaire. On accusa Frère Bernard de l'avoir empoisonné en lui donnant la sainte communion. Or, Henri de Luxembourg se trouvait alors en guerre, malgré le Pape, contre Robert d'Anjou, roi de Sicile.

Et le Pape était un Français, Clément V. Il excommunia l'empereur qui entra en lutte contre le Saint-Siège. Il s'avancait contre Rome. On était aux plus fortes chaleurs de l'été. Au lieu de camper non loin des bords de la mer où la température eût été plus saine, Henri VII voulut pénétrer plus avant en Toscane. Arrivé sur les bords d'une rivière, déjà atteint de la fièvre, il se

baigna. Un refroidissement le saisit, un anthrax se forma à une jambe et la nuit suivante il ne put reposer. Le matin venu, il donna ordre de partir pour Sienne. Mais à quelque distance de la ville, on dut suspendre la marche. Obligé de s'aliter, Henri mourut dans la nuit du 24 au 25 août.

Ses partisans prétendirent que, gagné par les Guelfes, amis du Pape, Bernard de Montepulciano, son confesseur, lui avait donné, en le communiant, une hostie empoisonnée. Tout le parti gibelin, en Allemagne et en Italie, se souleva contre les Prêcheurs avec une telle violence que, au chapitre de Londres, en 1314, les Pères, effrayés de cette tempête, prescrivirent aux Frères de réciter tous les jours les Litanies des Saints, ces fameuses Litanies dont on redoutait autour d'eux la souveraine efficacité.

Ce ne fut qu'une bourrasque.

Frère Bernard put se disculper facilement, car outre l'honorabilité de sa vie, de nombreux témoins purent affirmer l'extrême imprudence commise par l'empereur.

Ce qui n'empêcha point un Frère Mineur d'écrire, dans sa chronique de Lubeck, en 1420, que les Prêcheurs, en punition de ce crime, avaient été condamnés à communier de la main gauche.

Ce bon Franciscain aurait pu consulter les livres liturgiques de l'ordre. Il y aurait vu que ce rite est antérieur de soixante ans, au moins, au prétendu empoisonnement d'Henri de Luxembourg¹.

En tout cas, ce rite paraissait à l'époque si insolite qu'on en cherchait une raison. Cela ne

1. Cf. Mortier, *Histoire des Maîtres Généraux*, t. II, p. 491 et ss.

prouve pas évidemment qu'il ne fût pas usité dans quelque autre liturgie, mais il était rare.

Au dominicain comme au parisien, il n'y a qu'une seule prière en prenant les ablutions, mais le texte n'est pas semblable.

Le prêtre parisien se lave les mains immédiatement après « à la piscine ». Le dominicain peut le faire mais on lui conseille plutôt l'ablution sur le calice. Même prière, en inclination, devant l'autel, avant la bénédiction.

Celle-ci diffère dans les deux rites. Au parisien, le prêtre bénit le peuple avec le calice ou la patène en prononçant la formule épiscopale actuelle.

Au dominicain, dans le texte primitif, la bénédiction est libre, on la donne ou on ne la donne pas selon l'usage et la formule de la patrie : « *secundum modum patriae* ».

Aujourd'hui la formule est fixe et l'obligation aussi, mais ce n'est pas le texte de Paris, ni de Rome.

Suit, au parisien, une longue prière que n'a point le rite dominicain.

Il est difficile de dire, après cette comparaison des deux rites, que l'ordre de Saint-Dominique a pris le *Missel parisien*. Cette affirmation ne tient pas devant le fait.

Maître Humbert a choisi pour la messe une liturgie romaine, dans le genre de celle de Paris, c'est-à-dire, ayant des infiltrations de l'ancien rite gallican, déjà romanisé avant lui, depuis longtemps, mais il n'a pas pris telle quelle la liturgie romano-parisienne.

Chose surprenante, toutefois ! Quand Humbert de Romans fit, comme Provincial, la revision des livres liturgiques de la province romaine et après,

comme Maître Général, la revision de la liturgie pour l'ordre entier, c'est à Rome qu'il demeurerait. Il avait sous les yeux le rite romain de Rome et ce n'est pas lui qu'il prend, ce n'est pas lui qu'il impose à l'ordre.

Cette manière de faire, de Maître Humbert vient, à mon humble avis, de ce qu'il n'a pas voulu faire table rase de la liturgie en vigueur dans l'ordre, celle que, dès saint Dominique et Jourdain de Saxe, et après la revision des Quatre Frères, les Prêcheurs possédaient dans ses grandes lignes.

Cette liturgie primitive à laquelle on était habitué, Humbert l'a conservée, même en travaillant sur elle à Rome, pour la parfaire. Ce qui prouve que le Saint-Siège admettait ce genre de liturgie mélangé de rites gallicans ou autres, comme une véritable liturgie romaine. Les papes, du reste, n'hésitèrent point à l'approuver. Comment l'eussent-ils fait, si elle leur eût paru contraire à la liturgie romaine essentielle, alors qu'elle était révisée sous leurs yeux ? Leur signature officielle authentique la liturgie dominicaine comme liturgie romaine, dans le sens large où l'entendait le Saint-Siège, au XIII^e siècle, et comme il l'a toujours entendu depuis.

A plusieurs reprises, en effet, le Saint-Siège eut à s'occuper de la liturgie dominicaine, de la messe en particulier.

Quand saint Pie V, qui était dominicain, entreprit sa réforme de la liturgie romaine, celle de l'ordre, qu'il connaissait bien pour l'avoir pratiquée longtemps, ne fut pas atteinte comme une liturgie étrangère au rite romain. Son âge respectable lui valut, avec sa réalité essentielle de liturgie romaine, d'être confirmée à nouveau.

Plus tard, le Pape Clément VIII « venant de publier une édition critique officielle du Bréviaire et du Missel Romain, voulut qu'il fût tenu compte de ses corrections et améliorations par ceux-mêmes qui n'usaient pas du Missel et du Bréviaire de saint Pie V. Il ordonna en conséquence, aux Prêcheurs de mettre leurs livres d'église en harmonie avec le Bréviaire, le Diurnal et le Missel romain récemment parus. Et pour mieux faire saisir le sens de ses ordres, il prit soin de spécifier que cette conformité entre les livres dominicains et les livres romains, s'accomplirait *servato tamen antiquo praedicti ordinis ritu*¹. » Il ne s'agit pas de supprimer le rite dominicain, mais simplement d'en harmoniser certaines parties avec le rite romain et de faire dans le texte quelques corrections nécessaires, comme on les avait faites au rite romain.

Ce fut le cardinal Baronius qui eut mission d'exposer aux Frères du chapitre de 1601, les volontés de Clément VIII.

Maître Xavierre, Général de l'ordre, nomma à cet effet, une commission qui, sans toucher au rite de l'ordre, fit les corrections utiles, surtout dans le lectionnaire où s'étaient glissées des erreurs de faits, de dates, de citations. De nouvelles leçons furent introduites. Mais le lectionnaire était toujours, autrefois, assez flottant ; les leçons n'avaient pas le caractère fixe et obligatoire qu'elles ont pris maintenant. En somme, l'œuvre du correcteur fut une critique historique.

On fit plus.

Les oraisons, les épîtres et les évangiles des di-

1. R. P. Laporte, *Anal. ord.*, mars-juin 1917, p. 95 et ss.

manches ne concordaient pas entre le rite dominicain et le rite romain. Cela tenait pour une part à ce que les dimanches après l'Épiphanie, Pâques et Pentecôte ne sont pas ordonnés de la même façon. Au romain, le premier dimanche est toujours celui qui suit la fête ; au dominicain c'est celui qui suit l'octave. Et de plus, la série des dimanches qui suivent le Temps pascal ne commence, au dominicain, qu'après l'octave de la Trinité. Ils sont donc toujours moins nombreux. Cette discordance donnait lieu à des difficultés pratiques pour la prédication. On fit donc l'accord complet entre les oraisons, les épîtres et les évangiles pour les deux rites, mais sans modifier la manière de compter les dimanches, pour le rite dominicain.

Ces modifications accidentelles ne touchent en rien la liturgie propre des Prêcheurs. Elles furent même l'occasion d'une nouvelle confirmation de cette liturgie par le Saint-Siège.

Au cours des siècles, quelques usages nouveaux, quelques rubriques se sont ajoutés à l'œuvre de Maître Humbert, sans qu'elle fût atteinte dans sa substance. Malgré ces surcharges, rarement heureuses, la liturgie dominicaine, tant pour la messe que pour l'office, est demeurée substantiellement la même et substantiellement romaine.

CHAPITRE IV.

L'office divin.

La conclusion des prémisses posées dans le chapitre précédent, c'est que la source principale de la liturgie dominicaine, pour la messe, se trouve dans la liturgie romaine. Elle s'impose également pour l'office divin.

Ceux qui auront le désir de connaître les origines et l'organisation primitive de l'office divin, tant de nuit que de jour, tant monastique que canonical, liront avec fruit les *Origines du culte chrétien*, de Mgr Duchesne et *l'Histoire du Bréviaire romain* de Mgr Batiffol. Beaucoup d'autres ouvrages très doctes, en France et ailleurs, ont traité ces questions intéressantes. Je ne puis, en ces quelques pages préliminaires, remonter si loin. Ce ne serait, du reste qu'une répétition.

Je prends donc l'office divin au commencement du XIII^e siècle, tel qu'il se pratiquait à Rome et à peu près partout dans l'Eglise d'occident. Pour l'office comme pour la messe, nos Pères n'ont rien inventé : l'office dominicain est en relation étroite avec l'office général de l'Eglise romaine.

Dans les débuts du XIII^e siècle, l'office divin subit une transformation très importante. On trouvait trop long l'office chanté par les clercs dans les églises et comme l'obligation de réciter cet office s'imposait aux clercs qui n'étaient pas présents au chœur, il leur était à peu près impossible d'y satisfaire pleinement, à raison même des

recueils volumineux, manuscrits imposants, qui contenaient cet office.

On l'abrégea, les leçons surtout, et on rédigea comme un résumé portatif de l'office divin qui, de ce chef, s'appela *Bréviaire* ou abréviation. De sorte que, il y eut dans l'Eglise, pendant quelque temps, deux offices : celui du chœur plus long et celui des absents du chœur, plus bref. On pouvait aisément prévoir que l'office le plus court supplanterait, même au chœur, le plus long. C'est ce qui arriva. La curie romaine en fut une des causes principales.

Le Pape et ses clercs récitaient l'office quotidien privément, sauf à certaines solennités où le Pontife devait intervenir. Et déjà, au XIII^e siècle, cette intervention du Pape, dans les cérémonies religieuses, se faisait plus rare. La chapelle papale, très gênée d'ordinaire par la longueur de l'office choral, adopta tout de suite l'office abrégé ou bréviaire. Elle le fit d'autant plus volontiers, que les déplacements très fréquents de la Cour romaine, la multiplicité croissante des affaires spirituelles et temporelles, rendaient cette adoption presque nécessaire.

Le bréviaire ou office abrégé devint donc l'office palatin de la curie romaine. Il était déjà en vogue, même en dehors de la curie, sous le pontificat d'Innocent III, quand saint Dominique fit son premier voyage à Rome. Les Frères Mineurs le propagèrent dans toute l'Eglise. Après une hésitation aussi lente que chez les Prêcheurs, les Frères Mineurs adoptèrent, en 1223, le bréviaire de la curie romaine. Ils firent plus : ils le corrigèrent pour leur usage et ces modifications introduites par eux furent approuvées en 1241, par le pape Grégoire IX. Ce bréviaire

romain, corrigé par les Mineurs, devint le bréviaire authentique tant pour l'office du chœur que pour la récitation privée. On suit sa marche : office timidement abrégé d'abord, office de la curie romaine ensuite, puis office corrigé par les Mineurs et adopté pour le chœur, comme pour le privé. Cette adoption générale et définitive eut lieu sous le pontificat de Nicolas III — 1277-80 — qui fit supprimer dans les églises de Rome tous les antiphonaires et les autres livres de l'ancien office et ordonna que désormais, les églises de Rome se servissent des livres et bréviaires des Frères Mineurs¹.

La composition et la correction de l'office dominicain se placent dans ce mouvement liturgique romain. Il en subit naturellement l'influence. En effet, pour son ensemble, pour la texture générale de ses diverses parties, sauf quelques particularités intéressantes, l'office dominicain a un aspect romain indéniable. Il est bien de la première moitié du XIII^e siècle. Comme l'office romain de cette époque il contient le résumé ou bréviaire de la liturgie chorale, disposé dans le même ordre.

L'office dominical compte dix-huit psaumes à Matines, dont douze pour le premier nocturne, des antiennes intercalées, des versets, des leçons et des répons. C'est la même conduite de l'office qu'au rite romain. De même pour l'office ferial : douze psaumes et trois leçons. De même encore pour le sanctoral : neuf psaumes en trois nocturnes, neuf leçons, sauf pour quelques fêtes de

1. Pour tous ces détails, cf. Batiffol, *Histoire du Bréviaire romain*, p. 194 et ss. Paris, 1895.

moindre solennité, qui n'en ont que trois. Le *Te Deum* selon les rubriques, puis laudes. Les laudes ont cinq psaumes, toujours les mêmes sauf pour l'office ferial, antiennes, capitule, hymne, cantique et oraison. Aux Petites Heures, on partage le psaume 118, de façon invariable. Prime seule, après l'hymne, a un psaume initial et la confession qui se retrouve à Complies.

Au rite dominicain, de la Septuagésime aux Rameaux inclusivement, le dimanche, il y a neuf psaumes à prime.

Les vêpres ont cinq psaumes, comme au rite romain, sauf pour les fêtes et les octaves de Pâques et de Pentecôte — qui n'en ont que trois. A complies, quatre psaumes, ceux du rite romain, à part également les semaines de Pâques et de Pentecôte. Des différences existent entre l'office romain et l'office dominicain pour quelques antiennes, des versets, des leçons et des répons, pour quelques rubriques qui ne sont pas toujours semblables. Mais en somme, la structure générale des deux offices est la même¹.

Il est facile de voir d'après cet aperçu comparatif, que la source principale de l'office dominicain se trouve précisément dans l'office romain lui-même.

On l'a modifié en certains points, augmenté en d'autres, allégé pour quelques parties — comme pendant tout le Temps pascal — surchargé pour d'autres parties — comme pendant la période de la Septuagésime à Pâques — ; mais ces différences de détail n'enlèvent en aucune façon les traits

1. Il s'agit ici, bien entendu, de l'office romain avant les changements opérés successivement par le Concile de Trente, saint Pie V et, de notre temps, Pie X.

de parenté originelle très proche de l'office dominicain avec l'office romain.

Toute la liturgie dominicaine, dans son ensemble, est bien romaine. Même ce qu'elle a pris dans quelques détails, à la liturgie gallicane, est encore de l'ancienne liturgie romaine, telle qu'on l'entendait avant le XIII^e siècle.

CHAPITRE V.

L'horaire liturgique.

L'horaire liturgique se décomposait, à la formation de la liturgie dominicaine, tant dans l'office canonial que dans l'office monastique, en sept parties distinctes. Il y a lieu de préciser ce détail, car auparavant les heures de prime et de complies n'existaient que dans l'office monastique. Prime était la prière du matin des Moines, complies la prière du soir. Les deux ne s'introduisirent que peu à peu dans l'office clérical ou canonial. Elles en faisaient partie dès avant le XIII^e siècle.

Ce chiffre de sept se rapporte à ce qui est dit au psaume 118 : « *Septies in die laudem dixi tibi* ». Sept fois par jour je chante votre louange : matines et laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies. Matines et laudes ne font qu'un office et se placent la nuit avant le lever du soleil, prime au lever du soleil, tierce, sexte et none aux heures solaires correspondantes ; vêpres et complies le soir venu, terminent le cycle journalier de la louange divine.

Un mot d'explication ne sera pas inutile pour fixer le sens historique de cette pratique universelle de la liturgie.

Le rite dominicain n'a fait que s'adapter à l'usage général. Pour le bien comprendre, il faut donc constater quel était cet usage aux débuts du XIII^e siècle. Nos Pères n'ont inventé ni l'office de nuit, ni l'office de jour ; ils l'ont pris tel qu'il se présentait à eux de leur temps.

La question la plus complexe et la plus discutée est celle des matines.

A quelle heure se célébrait l'office de matines?

Il faut d'abord s'entendre sur la signification du mot *Heures*.

Au moyen âge — et bien avant — comme l'indique précisément la dénomination de prime, tierce, sexte et none, l'heure comprenait en réalité un laps de temps correspondant à trois heures de notre usage actuel. L'heure de prime, la première du jour, partant du lever moyen du soleil, allait jusqu'à l'heure de tierce, c'est-à-dire, jusqu'à la fin des trois premières heures du jour et ainsi de suite jusqu'à l'heure de vêpres qui correspondait à la première heure de nuit. En tout douze heures solaires partagées pour le jour en quatre heures liturgiques : prime, tierce, sexte et none.

Il en était de même pour la nuit où les heures anciennes s'appelaient *vigiliae*, des veilles. La première veille va de la première heure de la nuit, soit, en moyenne, de six heures du soir à neuf heures; la deuxième veille de neuf heures à minuit ou le *punctum mediae noctis*; la troisième veille de minuit à trois heures; la quatrième de trois heures à six heures où commence la première heure du jour.

Cette manière de compter les heures liturgiques était générale.

Ainsi, quand on dit, dans les textes du moyen âge, que les matines se célèbrent à minuit, cela veut dire, d'après la manière de parler des anciens, que les matines se célèbrent à la veille de minuit, soit l'heure qui va de minuit à trois heures du matin. Qui se lève pour matines à minuit précis — *ad punctum mediae noctis* — ou à une

heure, ou à deux heures, se lève toujours à l'heure ou veille de minuit. En comprenant bien ce sens de l'heure liturgique, il est facile de se rendre compte de la pratique des anciens pour le lever de nuit.

Le premier ordre à consulter, comme étant le plus universel, est celui de saint Benoît. Le Patriarche des moines d'occident dit dans sa règle avec une sage prudence : « Toutes choses bien considérées, on doit se lever à la huitième heure de la nuit, afin que l'on repose un peu plus que la moitié de la nuit et que la digestion soit faite, quand on se lèvera. » D'après le partage de la nuit en quatre veilles de trois heures chacune, la huitième heure, selon saint Benoît, correspond en moyenne à deux heures du matin. Comme il était d'usage, au moyen âge, pour les religieux de se coucher à la nuit tombante, ils avaient avant le lever de nuit sept à huit heures de sommeil ; c'est-à-dire que la nuit était faite et la digestion aussi : détail très pratique, signalé par saint Benoît. On comprend, dès lors, qu'il interdise à ses moines de se recoucher après l'office. Cette défense est formelle.

Saint Benoît n'avait donc, en aucune façon, l'intention d'*interrompre le sommeil*, de couper la nuit en deux pour l'office de matines. Il le termine tôt dans la nuit, il abrège la nuit, voilà tout. Le retour au lit, après matines, est une tolérance venue plus tard. Saint Bernard n'a pas assez d'invectives pour le flétrir¹.

D'où l'on peut tirer ces deux principes qui régissaient l'office de nuit, dès l'origine : sommeil

1. Cf. Mège, *Comment. sur la Règle de S. Benoît*, p. 349 et ss. Paris, 1687.

de sept à huit heures non interrompu avant le lever ; défense de retourner au lit après l'office. De sorte que l'idée que le lever de nuit doit être nécessairement l'interruption du sommeil est une erreur historique. Qu'on le fasse par dévotion, par pénitence, que l'on préfère se lever à minuit précis et même plus tard, en se réservant la possibilité de se recoucher pendant quelques heures, toute liberté est permise ; mais ce qui n'est pas permis historiquement c'est d'en faire un principe, comme une loi monastique traditionnelle.

En 1509 seulement, les Chartreux qui sont bien les religieux les plus tenaces dans leurs observances antiques, admirent par tolérance comme un adoucissement, l'usage de se recoucher après les matines. Cet usage régnait certainement au début du XIII^e siècle dans les abbayes monastiques et canoniales. Chez les Prémontrés dont les constitutions sont une des sources principales des constitutions dominicaines, on se recouchait après les matines : « *Post officium nocturnum ad dormitorium revertuntur ut dormiant et quiescant*¹. » Il n'y a donc rien de surprenant à ce que les Prêcheurs aient pris immédiatement cet usage à peu près universel au temps de leur fondation.

A quelle heure de la nuit se levaient nos Pères ?

Les constitutions n'en imposent aucune. Il est dit seulement : « au premier signal, que les Frères se lèvent » — *Audito primo signo surgant Fratres*. — Il n'y avait donc pas d'heure fixe générale, pour le lever de nuit. Humbert de Ro-

1. Jacques de Vitry, *Histor. occid.* c. XXII. *De Canonicis Praemonstrat. ord.* Apud Bollandistas, *Acta SS.* 1 Junii.

mans, commentant ce texte, nous déclare nettement que l'on doit donner le premier signal ni trop tôt ni trop tard : pas trop tôt de peur que les Frères en se levant trop matin n'éprouvent une trop grande fatigue; pas trop tard, pour ne pas scandaliser les voisins : « *Ne surgendo nimis tempestive Fratres graventur notabiliter, vel nimis tarde surgendo vicinos scandalisent*¹. » Ainsi, d'après le commentaire le plus autorisé et le plus exact de la règle dominicaine, il y a du large pour l'heure du lever de nuit. C'est au Prieur qu'il appartient de fixer cette heure pour son couvent. Humbert le dit encore et, par là même nous prouve qu'il n'y avait pas d'heure officielle générale. L'heure des matines variait de couvent à couvent. Ce doit être la nuit, rien de plus. On a pu se lever à minuit précis dans certains couvents, comme on a pu se lever à une heure ou deux heures du matin, plus tard même. Cela dépendait des habitudes locales. Le commentaire de Maître Humbert met les choses au point et ne permet pas une interprétation absolue de l'heure de minuit. Ce qu'exige Humbert, c'est l'exactitude. Pour y arriver, il demande une bonne horloge, chose rare à cette époque. Il lui importe peu qu'elle soit belle : « *Magis detur opera quod sit verax et certum*². » Vraie et sûre.

Quel qu'il fût, l'horaire liturgique variait selon les saisons. On le réglait sur le soleil. Ainsi, depuis le commencement du Carême, époque où les jours vont grandissant, jusqu'à l'Exaltation de la Sainte Croix, 14 septembre, époque où

1. *Humberti op.* II. p. 69. Ed. Berthier

2. *Ibid.*

ils diminuent notablement, on doit sonner les complies de telle sorte que la lumière soit encore assez claire pour permettre de lire, et prime, le matin, le soleil déjà haut. Pendant le reste de l'année, c'est-à-dire pendant l'hiver, les complies sont un peu plus tard, car la nuit tombe vite, et prime un peu plus tôt, car le soleil est lent à se lever¹.

Les complies règlent l'heure du coucher. Commenant en hiver à l'entrée de la nuit, en été au déclin du jour ; il en résulte que les Frères se couchaient très tôt. Depuis le 14 septembre jusqu'au Carême, le sommeil avant matines était assez prolongé. Même en comptant l'intervalle accordé à la prière privée, entre la fin des complies et le signal de la rentrée au dortoir, dans les cellules, il est certain, d'après les dires de Maître Humbert, que, au plus tard à sept heures du soir et même avant, tout le monde était couché, ou pouvait se coucher. Si l'on ne se levait qu'à une heure ou deux heures du matin — toujours la veille de minuit — on avait de sept à huit heures de sommeil. Il était facile à ceux qui ne voulaient pas se recoucher de commencer leur travail ; mais il était tout aussi légitime de se remettre au lit. Pendant l'été ou plutôt dès le commencement du Carême jusqu'à l'Exaltation de la Sainte Croix, les complies se trouvant au déclin du jour, le sommeil était diminué ; mais, en compensation, après Pâques, il y avait la sieste d'une heure qui suivait none, dans l'après-midi. La sieste officielle, à cette saison, avec l'obligation du silence profond, n'a pas d'autre

1. *Humberti op.* II, p. 157. Ed. Berthier.

origine. C'est un supplément de sommeil, accordé à cause du moindre repos de la nuit.

Ces préliminaires historiques établis, nous pouvons suivre maintenant les Frères dans l'horaire complet du service divin.

A l'heure déterminée par le Prieur conventuel, le sacristain sonne le premier coup de matines à toute volée mais brièvement. Les Frères se lèvent aussitôt et, tout en s'habillant, récitent l'office de la Sainte Vierge, non pas tous les jours mais selon le degré des fêtes. Tel était l'usage primitif. Les Frères étant en dortoir, dans des cellules sans porte, séparées par des cloisons peu élevées qui permettaient de se voir, il leur était facile de réciter cet office courant, de voisin à voisin. Cet usage remonte à saint Dominique. Humbert de Romans en fait foi. Cependant, par raison d'une certaine décence, dès 1270, on décida que les Frères s'habilleraient d'abord, puis debout devant les cellules réciteraient les matines de la Sainte Vierge. Lorsqu'elles sont terminées, on descend au chœur où se chantaient les matines et les laudes du grand office.

Tout l'office, tant de nuit que de jour, est chanté selon la note de l'ordre ; mais avec une certaine rapidité. Personne, au XIII^e siècle, n'eût compris une église collégiale, desservie par des chanoines réguliers, comme sont les Dominicains, sans la célébration solennelle de l'office divin. Le chant fut exactement noté par Humbert de Romans, dans tous les livres liturgiques, aussi bien pour l'office de la semaine que pour celui du dimanche. Il appartient comme origine au chant grégorien en sa forme authentique. Ceux qui voudront étudier cette question la trouveront clairement élucidée par un des maîtres les plus

compétents en cette matière, le T. R. P. Vincent Laporte, dans les *Analecta ordinis Frat. Praed*¹.

Le chant fut l'objet des sollicitudes attentives des chapitres généraux. Dans la province romaine, les novices qui se montraient ou négligents ou inhabiles, étaient écartés des ordres sacrés. A défaut d'un maître de chant dans le couvent, on devait leur en procurer un du dehors. Si aujourd'hui dans l'ensemble de la liturgie dominicaine, on rencontre parfois pour le chant un mélange peu homogène, cela tient à l'introduction d'offices nouveaux composés après Maître Humbert. Mais, le chant sorti de sa main, comme on peut le voir dans le Prototype de la liturgie dominicaine, est parfaitement grégorien, romain par conséquent.

Les matines et les laudes terminées, il y avait un moment de recueillement au chœur, ou le sermon ou le chapitre des coupes, surtout en hiver où les nuits sont plus longues. Après quoi on pouvait se recoucher.

L'heure de prime ou du second lever variait, comme les matines et les complies, selon les saisons ; mais elle était toujours d'assez grand matin. Le sacristain sonnait deux fois, la première à toute volée, la seconde en tintant. Entre ces deux coups, pour toutes les Heures, il devait y avoir un intervalle suffisant pour permettre aux Frères de se préparer et, s'il y avait lieu, de réciter les Heures de la Sainte Vierge. Ces Heures se disaient dans le cloître, par groupes, sauf les complies qui se récitaient au chœur, après celles de l'office, immédiatement avant le chant du *Salve Regina*.

1. *Anal. ord. Frat. Praed.* Vol. XIII, secund. seriae tertiæ, fasc. IV, V, VI, p. 212-34, 272-96.

La messe conventuelle, les Heures de tierce et de sexte se partageaient avec l'étude la matinée. Sauf les jours de jeûne, none se disait après midi, un peu plus tard les vêpres qui sont déjà un office du soir et, à la chute du jour ou la nuit déjà venue, les complies, qui terminent le cycle journalier de l'office divin.

Cette action liturgique des Frères Prêcheurs qui, nuit et jour, les ramène à l'église auprès de Notre-Seigneur, fait que leur vie conventuelle est essentiellement eucharistique. L'église où ils se rassemblent sept fois par jour pour l'adorer, le glorifier, lui rendre grâces et le prier, est, dans le couvent, le centre de toute activité.

Notre-Seigneur est véritablement le Maître de Maison. Tout se rattache à lui, tout vient de lui et y retourne. Sa cellule à lui, l'église, est la cellule commune, celle du Père de famille, le foyer domestique.

C'est à l'église que s'ouvre la journée liturgique par les matines, à l'église qu'elle se clôt par les complies. Et, entre ces deux points extrêmes de la vie conventuelle, plusieurs fois par jour les Frères reviennent à l'église aux pieds du Maître qui y réside, comme à la source de toute science, de tout apostolat, de toute vie intérieure. La vie des Prêcheurs se passe en grande partie dans l'église. Ils ne laissent pas le Maître isolé ; ils forment sa cour. L'Eucharistie présente au milieu d'eux, rayonne sur eux. Elle est la grande et douce occupation des Frères : leurs relations sont intimes, incessantes. Saint Dominique ne pouvait donner à ses fils une vie plus évangélique que ce culte permanent de la Sainte Eucharistie.

CHAPITRE VI.

L'Eglise dominicaine.

Puisque la vie liturgique rappelle à l'église les Frères Prêcheurs, tant de fois par jour, jetons sur elle un regard ami.

Chez les Prêcheurs, l'église est un monument qui rivalise quelquefois de grandeur avec les cathédrales. L'ordre de Saint-Dominique n'a pas de chapelle. Appeler de ce terme diminué une église de Prêcheurs, aussi petite soit-elle, c'est lui faire injure. Le titre d'une église ne vient pas de sa grandeur mais de la qualité juridique de ceux qui la desservent. On ne comprend pas un corps officiel de chanoines réguliers desservant canoniquement une chapelle. Cette chapelle prétendue devient, par le fait même, une collégiale. Mettons cette dénomination de chapelle sur le compte de l'ignorance, mais gardons-nous de la confirmer en nous en servant nous-mêmes. Il serait difficile et risible d'appeler la Minerve à Rome ou Sainte-Marie-Nouvelle à Florence, une chapelle. Les pierres hurleraient.

De style spécial à l'ordre, il n'y en a point, si ce n'est une certaine austérité de l'ensemble. Pour le reste on se conforme à l'époque où l'on vit. Pas de décors superflus, surtout de décors criards qui sentent l'or du luxe. De belles lignes d'architecture, des sculptures graves et sobres, des tableaux d'art sérieux, c'est ce que nous montrent les plus magnifiques églises dominicaines, celles du moyen âge, bâties la plupart par les Frères de l'ordre, les Convers en particulier.

Chose frappante ! Dès l'entrée dans les églises dominicaines, on est surpris du nombre extraordinaire de pierres tombales, de bustes, d'inscriptions funéraires qui se pressent partout, sur le pavé, sur les murs, sur les colonnes. Il y a manque de place, tant ces souvenirs des défunts se serrent les uns contre les autres. On sent là toute une famille d'amis, de bienfaiteurs, qui, ayant aimé les Frères pendant leur vie, ont voulu reposer au milieu d'eux. Ils continuent ainsi, même après leur mort, d'assister à la liturgie dominicaine. Ils forment le Chœur céleste. Rien de plus émouvant que ce témoignage posthume de sympathie. On ne peut s'empêcher de penser : Comme les Prêcheurs ont été aimés !

Signalons une forme particulière de quelques églises dominicaines : elles n'avaient que deux nefs, partagées par une colonnade. Il nous en reste un type magnifique dans l'église des Prêcheurs de Toulouse. Au premier abord, le regard est quelque peu hésitant, mais bientôt on ne peut s'empêcher d'admirer cette disposition qui donne à la colonne centrale, la plus proche du sanctuaire, cet aspect de splendide palmier aux branches largement éployées qui sont les arêtes des voûtes.

Au moyen âge, que les églises dominicaines aient une, deux ou trois nefs, toutes sont uniformes pour la situation du chœur des religieux.

Si nous entrons par la porte centrale de la nef, nous avons devant nous, à une distance qui varie selon les dimensions de l'église, une clôture, soit en pierre, soit en bois. De la porte du fond jusqu'à cette clôture, c'est ce que l'on appelait l'église des fidèles. Terme qu'il faut retenir pour comprendre certaines cérémonies liturgiques. Il

est dit souvent que les Frères vont dans l'église des fidèles. Ainsi, ils y vont chaque soir pour la procession du *Salve*. Cette clôture en pierre ou en bois contre laquelle bute le regard, ferme le chœur des religieux qui se trouvait toujours devant le maître-autel. La hauteur de ce barrage pouvait varier, mais elle devait être assez élevée pour qu'il fût impossible aux fidèles, réunis dans la nef, de voir entrer ou sortir les religieux. Les femmes n'avaient même pas le droit de stationner dans les nefs latérales qui longeaient le chœur. Ainsi séparé et entouré, le chœur formait dans l'église un sanctuaire réservé. Cette disposition, nullement spéciale à l'ordre, était la même dans les cathédrales et les églises collégiales ou monastiques. Les cathédrales l'ont gardée presque partout.

Dans ce mur de clôture, il y avait soit une porte centrale, soit deux portes latérales. On ouvrait seulement à l'élévation du Corps du Seigneur, afin que les fidèles de la nef pussent le voir dans les mains du prêtre et l'adorer. C'est par là que les Frères passaient directement du chœur dans l'église des fidèles. En somme, les assistants étaient peu favorisés. Ils ne jouissaient pas des cérémonies liturgiques qui se faisaient à l'intérieur du chœur, les portes fermées. Cette clôture avec ses portes avait l'apparence d'un pont : elle en prit le nom. Au-dessus, sur le pont, se trouvait l'ambon où les Frères montaient pour chanter ou lire les leçons. Comme les leçons commencent par ces mots : *Jube, Domine, benedicere*, on appela le pont un *Jubé*. Le terme est resté.

Si la clôture avait une porte centrale, on élevait de chaque côté un autel adossé à la cloison;

s'il y avait deux portes latérales, l'autel occupait le milieu. De toute façon, au-dessus de la clôture, au milieu, on plaçait un Christ de grande dimension. Dans l'ordinaire du couvent de Saint-Maximin, — 1768 — il est dit, en désignant la suite des stations, le jour des Morts : « XV^e station sous le *Pendu*, contre la cloison du chœur. »

Touchante coutume d'exposer en pleine évidence, la première en vue, l'image du divin Crucifié. En certaines églises, le crucifix disparaît presque. On le remplace par des statues et même aux autels où l'on célèbre la messe, le divin Crucifié apparaît à peine. Aucune statue ne peut tenir la place, dans une église ni ailleurs, du signe de la Rédemption. En entrant dans une église dominicaine, les fidèles voyaient d'abord le Christ en croix, Sauveur du monde. Pas de sièges dans les nefs ; les jours de fête, le sacristain jonche le pavé de paille, en hiver, de verdure, en été.

A l'intérieur du chœur, les stalles des religieux sont disposées à droite et à gauche, le long de la clôture. Plus que toute l'église, le chœur doit garder une austère simplicité.

Quelques degrés conduisent du chœur au *Presbyterium* ou sanctuaire qui s'étend devant l'autel majeur. Large espace, lieu sacré, réservé aux cérémonies liturgiques. On y accédait directement, comme au chœur, sans être aperçu des fidèles. L'autel occupe le fond qui avait souvent la forme absidale. C'est l'autel majeur, appelé autel conventuel. On n'y célébrait pas de messes privées. Cet autel avait son missel spécial, son évangélaire, son épistolaire, livres qui ne servent que pour les messes chantées.

C'est à l'autel conventuel ou du chœur que l'on

gardait le Saint Sacrement. On raconte qu'un religieux très âgé et ne pouvant plus rien faire ne quittait pas le chœur où il restait assis :

« Je tiens compagnie à mon Maître », disait le vieillard.

Par respect pour le Saint Sacrement, une lampe brûlait au milieu du chœur.

Dans les grands couvents, il y eut parfois un deuxième chœur réservé aux Frères convers. Il se trouvait dans une nef latérale. A son défaut, ils se placent à la suite, dans les stalles inférieures.

Puis, des chapelles de confréries, des oratoires pour les Tertiaires, des chapelles bâties et ornées par des familles amies et bienfaitrices servant à leur usage pendant leur vie et après leur mort, vinrent peu à peu s'ajouter au plan général des églises dominicaines, souvent le déformer.

Toute cette ordonnance persévéra dans l'ordre jusqu'au XVI^e siècle. A cette époque, sans doute sur les réclamations plus pressantes des fidèles qui étaient privés de la vue des cérémonies liturgiques, le bouleversement des églises fut universel. On abattit la clôture du chœur ; l'autel majeur fut porté en avant, face au peuple, séparé de lui par le seul sanctuaire ouvert à tous les regards, et le chœur des religieux relégué par derrière. Cette fois, les fidèles voyaient les cérémonies ; mais, les religieux, principaux intéressés, ne les voyaient plus. Cette anomalie a persévéré jusqu'à nos jours.

DEUXIÈME PARTIE.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LA LITURGIE DOMINICAINE.

CHAPITRE I.

Ce qui sert à la messe.

La messe est le plus grand acte de la liturgie. Elle est la liturgie principale, centrale ; tout le culte divin converge vers la messe, la prépare ou la suit. Dans l'Eglise orientale, la messe est proprement la *liturgie*. Le reste est accessoire. On peut se réunir à l'église, chanter des psaumes, lire des passages des Livres Saints ; sans la messe, il n'y a pas *liturgie*. Ce nom est réservé au sacrifice du Corps et du Sang du Seigneur.

Dans la liturgie d'occident, le mot de messe, d'origine plutôt populaire, vient du latin *missa*. Le sacrifice étant terminé, le diacre congédiait l'assistance, comme aujourd'hui, en disant : *Ite, missa est*, c'est-à-dire, vous pouvez vous retirer, l'oblation de la Victime Sainte est faite, envoyée à Dieu. Simpliste dans son entendement, le peuple a retenu ce mot habituel de *missa* et l'a appliqué à l'action totale du sacrifice : *missa*, messe. Il y a d'autres explications, mais celle-ci paraît la plus plausible.

Sans entrer dans des études historiques, compliquées et savantes sur la messe, je dirai simplement qu'elle fut, dès l'ascension de Notre-Seigneur, avec des rites très sobres organisés par les Apôtres, le grand acte de la vie chrétienne. La consécration du Corps et du Sang de Jésus-Christ, suivie de la communion, a commencé immédiatement après le départ définitif du Sauveur. Les rites très simples qui l'accompagnaient, dans le début, se sont développés plus tard comme un hommage à la souveraine majesté du Christ réellement présent sous les espèces du pain et du vin, mais ils n'ont jamais altéré le fond même du sacrifice de la messe, qui est la consécration et la communion. Ils entourent, ils décorent ces deux actes essentiels, établis par Notre-Seigneur lui-même, ils ne les modifient en rien.

Pour le service de la messe, il y a dans tous les rites l'autel. Il a une double fin : il sert de support sacré pour le sacrifice à Dieu et, en même temps, de table pour la participation à ce sacrifice. C'est pourquoi on dit la *table de l'autel* — *mensa altaris* — comme on dira la *Table sainte* pour la réception de la communion par les fidèles. C'est pourquoi aussi, sur cette table d'autel, il y a des nappes, comme il y a une nappe à la table de communion. Cet aspect de table où l'on prend part au sacrifice vient précisément de ce que ce sacrifice est également un banquet, le banquet de l'amour de Dieu où chaque fidèle vient prendre sa part du festin. Symbole d'union d'âme entre tous les fidèles qui mangent le même Pain vivant descendu du ciel.

L'autel doit être en pierre, au moins le lieu précis du sacrifice. Souvenir de l'ancien autel de la loi mosaïque et en même temps figure de Celui

qui est la Pierre d'angle de tout l'édifice chrétien. Cette pierre est consacrée par l'évêque et doit contenir quelques parcelles des ossements des Saints. Pratique qui vient de l'usage primitif d'offrir le saint sacrifice sur le tombeau des martyrs dans les catacombes. De plus, c'est associer les élus de Dieu au Chef Suprême, Notre-Seigneur Jésus-Christ, tout à la fois, Autel, Prêtre et Victime, dans l'oblation du sacrifice.

Sur l'autel et autour de l'autel, pour la messe, de la lumière, des fleurs, de la verdure, de l'encens.

La lumière est le symbole le plus pur, le plus beau de la présence de Celui qui s'est dit lui-même la « Lumière du Monde ». Elle nous rappelle que, pour être conforme à sa vie, notre vie à nous doit être une vie de lumière, c'est-à-dire de vérité dans nos croyances, de vérité dans notre conduite morale. En Dieu tout est lumière, dit saint Jean, et aucunes ténèbres ne sont en lui, c'est-à-dire aucune faiblesse.

La lumière est la plus splendide image de Dieu. A Rome, où le sens catholique est parfait, la plus belle décoration des églises, aux grandes solennités, c'est la lumière répandue à profusion par des centaines de cierges.

Les fleurs, la verdure et l'encens sont pris dans la nature comme une offrande de tous les êtres créés à la souveraine majesté de Dieu. Le Fils de Dieu s'étant fait chair, a pris en lui, en sa propre chair, tout le monde matériel pour l'offrir à son Père, Créateur des choses visibles et invisibles. De sorte que, en mettant sur l'autel où s'offre le sacrifice du Christ, les produits de la nature, l'Eglise en fait un hommage d'adoration et de louange au Créateur, par Jésus-Christ Notre-Sei-

gneur. Tout le créé adore et glorifie Dieu par Lui.

C'est le sens de la magnificence des églises et des autels ; le sens des matériaux précieux qui les décorent ; le sens de la richesse des vases et des ornements sacrés : tout le créé avec Lui et par Lui offert à la gloire de la Sainte Trinité. Les rites d'occident et d'orient ont cet usage profondément chrétien.

Au début de l'ordre, par scrupule de pauvreté, il y eut quelque hésitation à introduire, même dans l'église et la sacristie, des ornements précieux. C'était une réaction contre la trop grande richesse qui s'étalait chez les clercs. Cette réaction atteignait même Dieu. N'entendrons-nous pas plus tard saint Joseph de Cupertino, voyant les restes de saint François d'Assise dans l'or et la soie, reprocher au Pauvre de Dieu le luxe de sa sépulture !

Peu à peu, cependant, en regardant plutôt du côté de Dieu, les Frères, tout en conservant à leurs églises un caractère d'austérité, admirent une ornementation plus en rapport avec la majesté divine, plus en rapport aussi avec ce sens chrétien qui amène à Dieu, dans ses temples, tous les êtres créés, pour les unir au grand sacrifice. Ce furent surtout les œuvres d'art qui envahirent les églises dominicaines, dont elles étaient elles-mêmes comme les écrins lapidaires. L'art, se souciant peu de la richesse, peut aller de pair, par sa propre noblesse, avec la pauvreté. C'est ainsi que l'entendirent nos Pères en ouvrant à ce Prêcheur de Dieu qu'est l'art chrétien, les portes de leurs églises. Il s'y trouva chez lui et n'en est plus sorti depuis sept siècles. Entre l'art qui parle de Dieu par la splendeur de la

beauté et les Prêcheurs qui parlent de Dieu par la splendeur de la doctrine, il y a une parenté familiale, un même sang de noble race.

Les ornements servant au prêtre, au diacre et au sous-diacre avaient, au XIII^e siècle, la forme usitée dans l'Eglise universelle. Nous l'appelons aujourd'hui forme gothique pour la distinguer des formes modernes ; mais, en réalité, cette forme dite gothique n'a rien à voir avec ce style et le précède de beaucoup. On l'a conservée heureusement dans une grande partie de l'ordre.

Tous les officiants, — même les acolytes, aux jours plus solennels — portent l'amict et l'aube. L'amict se met de façon à couvrir le capuce et une fois rabattu sur le cou il s'adapte aux ornements sacrés. C'est pourquoi cette partie de l'amict était autrefois brodée, de manière à ne faire qu'un avec les ornements. La prière que le prêtre dit en posant l'amict sur sa tête, lui donne le sens mystique du « Casque de salut », protection contre les attaques du démon. Au réel, c'est un vêtement de dessous.

Après l'amict, l'aube. C'est une tunique descendant jusqu'aux pieds, toute de lin. Elle rappelle la robe blanche dont Hérode fit couvrir Notre-Seigneur par dérision, et plus loin encore la tunique de lin du Grand-Prêtre de la loi mosaïque : « *Tunica linea indutus est* », est-il dit d'Aaron.

Prenant acte de son nom, *alba*, qui signifie couleur blanche, la prière qui l'accompagne demande à Dieu que le prêtre soit purifié, blanchi par la vertu du Sang du Christ.

Le cordon retient l'aube autour des reins, comme une ceinture. A ce titre il est considéré comme un signe de chasteté que la prière implore de Dieu. Ce n'est pas un vêtement sacré, mais

simplement un objet d'utilité. Les deux extrémités, au moyen âge, étaient ornées.

Amict, aube et cordon sont communs à tous les ministres de l'autel. La distinction des ornements sacrés commence au manipule.

A l'origine, le manipule était un linge que l'on portait sur le bras gauche pour s'essuyer en cas de besoin. Il a eu les noms les plus divers, sans changer de but. Peu à peu, on décora ce linge et on en fit une partie des ornements sacrés dont ne se servent que le prêtre, le diacre et le sous-diacre. Il n'est plus que cela aujourd'hui. Une allusion à divers passages des Ecritures où il est question du « *manipulum* » ou brassée d'offrandes, présentées à Dieu dans son temple, fait qu'en le mettant sur son bras, l'officiant offre à Dieu la « brassée » de ses souffrances pour en obtenir la récompense.

L'étole, si étroite aujourd'hui, était en réalité un vêtement, une large écharpe dont on se paraît. Telle qu'elle est, comme ornement sacré, elle représente un pouvoir surnaturel qui conduit à l'immortalité bienheureuse. Jamais le prêtre ou le diacre, qui seuls la portent, ne s'approchent de l'autel sans l'étole, signe de leur dignité. Pour la messe, le prêtre la croise sur sa poitrine ; le diacre, de moindre autorité, la porte toujours, non pas croisée, mais allant de l'épaule gauche au côté droit. En dehors de la messe, le prêtre porte l'étole, comme l'évêque, tombant droite, sans croisement. Elle est ainsi un symbole autoritaire de juridiction spirituelle.

Enfin le prêtre revêt « le joug du Seigneur », c'est-à-dire, la chasuble. C'est le sens que lui donne la prière. Dans l'ordre, la chasuble est un vêtement très ample qui habille le prêtre complè-

tement et retombe gracieusement sur les bras. Rien d'étriqué, dans cette coupe de grande noblesse d'art. Comme elle était un peu gênante, on l'a diminuée peu à peu, au rite romain, sur les bras et l'on est arrivé à la forme que nous voyons partout ou à peu près aujourd'hui. En regardant une chasuble moderne, il est difficile de lui trouver l'aspect d'un vêtement. Elle n'a plus la belle tenue de l'antique.

Le diacre porte la dalmatique, le sous-diacre la tunique, tous les deux le manipule et en plus, pour le diacre, l'étole.

Dans les premiers temps, il y avait une différence assez sensible entre ces deux vêtements : la tunique du sous-diacre était plus courte et moins ornée. Depuis longtemps, dalmatique et tunique se ressemblent à peu près.

Dans l'ordre, les deux ont de larges manches non fendues, qui habillent entièrement leurs porteurs. Ce genre plus ancien, contemporain de la chasuble gothique, s'adapte parfaitement avec sa forme. Le prêtre, le diacre et le sous-diacre, revêtus de ces ornements artistiques, larges, riches, ont une belle apparence de noblesse, telle que la réclament leurs augustes fonctions.

CHAPITRE II.

La Messe dominicale.

Il y en a deux : la messe solennelle et la messe basse. Nous commencerons par la messe solennelle, dont la messe basse n'est qu'un raccourci.

Les officiants, étant tous parés de leurs ornements respectifs, attendent à la sacristie que les Frères, au chœur, aient presque terminé le chant de l'*Officium* ou *Introït*. Les deux noms correspondent au même chant. C'est, en somme, une faible partie du psaume que l'on chantait à l'entrée du célébrant : psaume antiphoné, c'est-à-dire, ayant après chaque verset ou plusieurs versets, une antienne ou reprise tirée du psaume lui-même.

On n'a gardé qu'une partie du psaume, une antienne et le *Gloria Patri*. De plus, surtout dans les messes modernes, on a souvent remplacé le psaume par d'autres textes des Ecritures.

Pendant que se termine le chant de l'*Officium* ou *Introït*, le prêtre accompagné du diacre, du sous-diacre et des acolytes, vient se placer au milieu de l'autel, devant les degrés, *in plano*. Tous arrivent la tête couverte du capuce voilé par l'amict. Ils saluent la croix ou la Sainte Eucharistie, se découvrent et le prêtre commence la prière initiale qui précède la messe. Il a à sa droite le diacre, à sa gauche le sous-diacre, portant chacun un missel, celui du prêtre et celui du diacre. Les acolytes tiennent des cierges. Il n'y a pas de thuriféraire au commencement de la

messe parce que, au rite dominicain, l'autel n'est pas encensé à ce moment¹.

La prière initiale, très courte et invariable pour toutes les messes, est un cri de joie et de reconnaissance à la bonté de Dieu, le cri de l'éternelle béatitude : « *Confitemini Domino quoniam bonus ! — Quoniam in saeculum misericordia ejus !* » Confessez, chantez sans cesse : Dieu est bon ! Sa miséricorde est éternelle ! Rien de plus beau ne se peut dire au commencement du sacrifice qui est, par excellence, le mémorial de la bonté de Dieu.

Puis vient immédiatement la confession publique et mutuelle du prêtre et des officiants. Tous s'humilient devant la souveraine Majesté, déplorent leurs fautes et, confiants dans l'appel à la bonté de Dieu, implorent pour eux-mêmes et pour les fidèles présents sa miséricorde infinie.

L'usage de ces prières et de cette confession initiale est très ancien, mais les formules diffèrent selon les rites.

La formule dominicaine, plus brève que la romaine actuelle, appartient, comme origine, au vieux rite gallican, importé d'Orient². Cette louange à la bonté de Dieu semble bien apparentée aux acclamations si belles et si nombreuses des rites orientaux.

Après quoi, le prêtre monte à l'autel qu'il baise, en disant : « Effacez, Seigneur, toutes nos iniquités, afin que nous puissions entrer dans le Saint des Saints, la conscience pure ! » — *Aufer a nobis...*

1. Ce commentaire n'est pas une citation des rubriques. Toutes ne seront donc pas indiquées.

2. Cf. Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, p. 90 et ss.

L'*Officium* se lit du côté de l'épître. Je signale immédiatement un usage dominicain qui se répète dans le cours de la messe : c'est que pour les lectures, le diacre, le sous-diacre et les acolytes se placent à la droite du prêtre, par ordre de dignité.

Le *Kyrie* est un souvenir lointain des longues litanies qui se chantaient au commencement de la messe. Rite primitif qu'a conservé la messe du Samedi-Saint, celle aussi de la vigile de la Pentecôte. Ces litanies remplaçaient ou suivaient l'*Introït*.

Au *Gloria in excelsis*, les officiants se placent tous à la droite du prêtre du côté de l'épître, et le récitent ensemble.

Ce chant, ordinaire depuis longtemps à la plupart des messes, même privées, faisait partie de l'office des laudes. Il a la même disposition que le *Te Deum* dont il suit, du reste, l'usage. Peu à peu, il entra dans le rite de la messe papale, le jour de Noël, puis dans celui des évêques, enfin dans toutes les messes.

Le *Gloria* débute par les paroles des Anges au-dessus de la crèche où reposait le Sauveur du monde : Gloire à Dieu, au plus haut des cieux ! Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté, à ceux qui sont droits de cœur et cherchent loyalement la vérité.

D'où vient la louange au Christ, qui suit les paroles angéliques ? On ne peut le dire. Mais son origine paraît orientale. Les acclamations dont elle se compose laissent peu de doute à ce sujet : « Nous Vous louons ! Nous Vous bénissons ! Nous Vous adorons ! Nous Vous glorifions ! Nous Vous rendons grâces à cause de votre gloire immense, ô Dieu, Seigneur, Roi du

Ciel ! Dieu le Père tout-puissant ! Seigneur, Fils unique, Jésus le Christ ! Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, Fils du Père ! Vous qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous ! Vous qui effacez les péchés du monde, accueillez notre supplication ! Vous qui siégez à la droite du Père, ayez pitié de nous ! Parce que Vous êtes le seul Saint, le seul Seigneur, le seul Très-Haut, ô Jésus-Christ, avec le Saint-Esprit dans la gloire du Père.

Chant triomphal à la majesté du Père, à la bonté miséricordieuse du Fils, fait Homme et Sauveur du monde, en l'union éternelle de l'Esprit.

On comprend que l'Eglise supprime ces accents de jubilation aux jours de pénitence, comme les dimanches d'Avent, de préparation à la fête de Pâques, les vigiles et les fêtes de moindre dignité.

Pendant le chant du *Gloria in excelsis* ou du *Kyrie*, s'il n'y a pas de *Gloria*, le sous-diacre, précédé d'un acolyte, se rend à la sacristie. L'acolyte le revêt du voile huméral dont le sous-diacre couvre le calice avec la patène, contenant l'hostie ; puis, l'acolyte, tenant en main les burettes de vin et d'eau, précède de nouveau le sous-diacre qui porte solennellement à l'autel les *oblata* ou offrandes pour le sacrifice. C'est un souvenir liturgique de l'antique procession des *oblata*, c'est-à-dire des offrandes de pain et de vin, faites par les fidèles, pour le sacrifice. Elie avait lieu, dans le rite gallican, au chant d'un psaume dont l'Offertoire actuel est un vestige. Au rite dominicain, la procession se fait un peu plus tôt, au chant du *Gloria in excelsis* ou du *Kyrie*, mais c'est bien le même usage gallican,

une des infiltrations de ce rite, très vénérable, dans la liturgie romaine. Vieux souvenir d'une très belle cérémonie, continuée avec plus de solennité dans les rites orientaux.

Le sous-diacre dépose le calice vide au coin de l'autel, sur le voile huméral plié, avec la patène contenant l'hostie, le tout recouvert d'un voile.

Après le salut au peuple, qui est le *Dominus vobiscum*, salut d'origine primitive, le prêtre, assisté du diacre, chante l'oraison.

Cette prière, qui ne se disait que le peuple une fois réuni, soit dans l'église d'où l'on partait en procession pour l'église de la station solennelle, soit dans cette dernière, prit le nom de collecte¹ — *oratio super collectam*. Elle fait partie des rites les plus vénérables. Nous verrons, au cours de ces commentaires, la grande beauté, le sens théologique profond, la mystique élevée, le rythme harmonieux des oraisons liturgiques. Elles sont incomparables et, à côté d'elles, les formules de prière modernes paraissent fades et vides.

Pendant l'oraison, le sous-diacre reçoit l'épistolaire des mains de l'acolyte et le tenant incliné sur sa poitrine, va au pupitre, devant les degrés de l'autel, à quelque distance. L'usage existait parfois de chanter l'épître du haut de l'ambon, au Jubé.

Cette lecture faisait partie des premières assemblées chrétiennes. On lisait quelquefois plu-

1. C'est pourquoi il y a quelquefois deux oraisons différentes, comme pour l'Assomption. L'une se disait *super-collectam*, le peuple réuni à l'église de départ, l'autre à l'église d'arrivée.

sieurs passages, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament. Nous verrons que, à certains jours, ces lectures multiples ont été conservées¹. D'ordinaire, il n'y a qu'une épître appropriée à la messe du jour, tantôt de l'Ancien Testament, tantôt du Nouveau. C'est une manière de maintenir dans l'esprit des fidèles le souvenir de nombreux passages des Ecritures. Ceux qui suivent la messe dans un paroissien contenant l'office complet peuvent, en lisant la traduction des épîtres, nourrir leur âme de la forte et consolante instruction qu'elles contiennent. Il y a plus à prendre pour son bien spirituel, dans ces lectures, que dans les livres de piété, que l'on sert copieusement aux fidèles. La parole directe du Saint-Esprit, que contiennent les épîtres, est toujours la meilleure.

Pendant le chant de l'épître, le prêtre, suivi du diacre, se rend au siège qui lui est préparé du côté de l'épître. Le sous-diacre, le chant terminé, vient l'y rejoindre. Ici encore contrairement à l'usage romain actuel, le prêtre occupe la première place, le haut bout du banc, puis à sa gauche le diacre, puis le sous-diacre, puis les acolytes, s'il y a de la place. C'est l'ordre hiérarchique. Un acolyte étend sur les genoux des trois officiants un voile sur lequel ils appuient leurs mains. Coutume très ancienne au rite gallican. C'est à son siège que le prêtre lit à voix basse l'épître, le graduel et, debout, l'évangile.

Les chants qui viennent après l'épître sont très importants. Ils constituent même une des parties

1. Il faut toujours se rappeler que, autrefois, cette partie comprenait l'assistance des catéchumènes. Ces lectures étaient pour leur instruction.

les plus anciennes de la messe et c'est à tort que souvent, pour plus de solennité, pense-t-on, on les remplace par des morceaux de musique plus ou moins religieuse qui n'ont aucun rapport avec l'office célébré.

D'ordinaire, dans la messe, surtout pour les textes les plus primitifs, il y a une suite très visible de pensée entre l'Introït, l'oraison, l'épître, le graduel, l'évangile et la communion. C'est la même idée qui se développe en divers extraits des Ecritures. Malheureusement, les messes modernes n'ont pas gardé ce sens liturgique.

Après l'épître, nous trouvons le graduel, l'alléluia ou le trait. Ce sont des chants primitifs, des *Psalmi responsorii* ou répons, ainsi appelés de ce que l'assistance en reprenait les finales. Le psaume graduel a pris ce nom du lieu où on le chantait, les degrés de l'ambon (*Gradus*). L'alléluia, très ancien dans le chant liturgique, s'ajouta au psaume graduel. Il est remplacé, pendant le temps de la Septuagésime jusqu'à Pâques, par le psaume *tractus*, le trait, qui se chante alternativement par les chœurs sans qu'on en reprenne les finales.

Le graduel était exécuté autrefois et certainement au temps de saint Grégoire par les diacres. Ce chant faisait partie de leurs fonctions. Si bien que de nombreuses épitaphes rappellent aux fidèles la beauté de leurs voix. Pour être diacre il fallait une belle voix. L'abus se glissa vite dans ces procédés. A force de rechercher la beauté de la voix, on finit par négliger les qualités plus graves que le ministère des diacres devait posséder. Ils perdirent le monopole du graduel.

Au rite dominicain, pendant l'exécution de ces chants, se place la cérémonie solennelle de la

préparation dernière des *oblata* : le pain et le vin destinés au sacrifice.

Le sous-diacre, précédé d'un acolyte, monte à l'autel, revêt le voile huméral dont il couvre le calice et la patène contenant l'hostie, puis, ayant devant lui l'acolyte portant les burettes de vin et d'eau, vient se placer devant le prêtre et le diacre assis sur leur siège. Le diacre prend la patène et montre l'hostie au prêtre. Le sous-diacre verse le vin et quelques gouttes d'eau dans le calice, remet la patène avec l'hostie dessus, le tout recouvert par les extrémités du voile huméral et retourne à l'autel où il dépose les *oblata*, au coin de l'évangile.

Cette cérémonie complète la première procession des *oblata* qui se fait pendant le chant du *Gloria*. On peut dire que cette première procession est le transport à l'autel du pain et du vin nécessaires au sacrifice, sans que le partage en soit fait selon le besoin du jour, et que la seconde est précisément ce partage. Parmi les offrandes faites par les fidèles, on prenait autrefois ce qui devait être consacré. C'est ce choix que rappelle la deuxième procession. Seulement il faut dire qu'il n'a pas lieu à son ancienne place, c'est-à-dire à l'*Offertoire*. Ce n'en est pas moins une cérémonie très solennelle et dans son origine, très vénérable.

Les chants du graduel étant terminés, les officiants se lèvent. Le diacre, portant le livre des évangiles, s'incline devant le prêtre et lui demande sa bénédiction : « Que le Seigneur soit dans ton cœur, et sur tes lèvres, pour annoncer le saint évangile de la paix ! » Tous s'avancent précédés des acolytes, du thuriféraire et de la croix. Souvent, à la hampe de la croix, flotte

l'étendard de l'ordre. Le prêtre monte à l'autel, tandis que les autres ministres se rendent au pupitre où le diacre va chanter l'évangile, face au Nord. Leur ordonnance générale forme une croix.

L'évangile, c'est la parole de Dieu. On l'encense avant de la répéter, comme un hommage d'adoration. Les acolytes ont les cierges allumés, symbole de cette « Lumière du monde » qu'est l'évangile, et la croix préside qui enseigne au chrétien qu'il ne suffit pas d'écouter la parole de Dieu, mais bien qu'il faut la mettre en pratique et la confesser même par son sang.

L'encens, la lumière, la croix donnent le sens de l'évangile. Par respect on l'écoute debout.

Le chant de l'évangile est une des parties les plus primitives et les plus vénérables du sacrifice eucharistique. Dans les premiers temps, l'évangéliste était traité à peu près avec les mêmes honneurs que l'Eucharistie. On sait avec quelle somptuosité nos Pères enchâssaient les évangiles dans l'or et les pierres précieuses.

Le prêtre baise le livre sacré, en disant : « Que nos fautes soient purifiées par les paroles de l'évangile ! »

Si on doit chanter le *Credo*, il est entonné par le prêtre qui, pour le réciter, se place du côté de l'évangile, ayant à sa gauche, par ordre hiérarchique, tous les officiants. Ils disent ensemble le symbole. A l'approche de l'*Incarnatus est*, les officiants se rendent au milieu de l'autel, le prêtre seul y demeure ; sur le degré inférieur à droite, le diacre, à gauche le sous-diacre, plus bas les acolytes, devant les degrés de l'autel, la croix, au centre, et derrière le thuriféraire. Ainsi groupés avec art, les officiants forment une croix à dou-

ble traverse. Tous se mettent à genoux à l'*Incar-natus est*.

Au rite romain, les officiants sont assis et ne font que s'incliner ; au rite dominicain, ils ne quittent pas l'autel et l'adoration du Fils de Dieu fait Homme est plus solennelle.

Le *Credo* ou profession de foi est d'origine orientale. Il fut introduit pour la première fois, dans la messe, à Antioche en 421. Il n'apparaît dans la liturgie romaine qu'au onzième siècle.

La profession de foi terminée, le prêtre salue l'assistance et l'invite à la prière. C'est, en effet, le moment où, autrefois, le prêtre récitait ou plutôt chantait les grandes supplications présentées à Dieu pour tout le peuple chrétien. Nous en avons un souvenir précieux dans les oraisons du Vendredi-Saint. Spéciales maintenant à ce jour, ces oraisons étaient communes à toutes les messes solennelles. Leur longueur les fit supprimer ; mais fidèle au principe qui les avait établies, le prêtre continue toujours à inviter les fidèles à la prière. Au lieu de ces grandes oraisons on ne chante plus qu'un verset de psaume qui accompagne l'offrande du pain et du vin.

Nous avons vu que, au rite dominicain, cette offrande préparatoire est faite pendant les chants entre l'épître et l'évangile. De sorte que, ayant lu le psaume de l'Offertoire, le prêtre commence de suite l'oblation du pain et du vin à Dieu.

Ici, le rite dominicain est tout à fait spécial comme cérémonies et comme formules de prières liturgiques, quoiqu'il suive dans son ensemble la marche du rite romain. Il n'y a qu'une seule oblation du pain et du vin. Le diacre donne au prêtre le calice avec la patène, contenant l'hostie, sur le calice, et dit : « Immolez à Dieu la victime de

louange et rendez au Très-Haut vos hommages!» A quoi le prêtre réplique : « que rendrai-je au Seigneur pour tout ce qu'il m'a donné ! Je prends le calice de salut et j'invoque le Nom du Seigneur ! » Puis, élevant des deux mains le calice et la patène dessus, il fait à Dieu cette unique oblation : « Recevez, Sainte Trinité, cette oblation que je vous présente en mémoire de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Faites qu'elle vous plaise en montant en votre présence et qu'elle opère mon salut et celui de tous les fidèles. »

Rite très simple, très bref, très substantiel. Le prêtre dépose le calice sur le corporal et devant l'hostie. La patène est mise du côté droit, à moitié sous le corporal.

Ce corporal est un linge sacré, béni par l'évêque ou son délégué, qui représente le linceul dans lequel fut enseveli le Corps ensanglanté du Sauveur. C'est pourquoi il doit toujours être de lin, sans ornement. Autrefois, il était assez grand pour couvrir en même temps le calice. On le repliait par derrière. Maintenant, pour plus de commodité, on se sert d'une pale, en lin également, pour couvrir le calice. Mais elle ne doit pas faire oublier l'usage primitif. Les plus belles pales sont les plus simples, celles en lin, sans ornement, comme le corporal.

L'encensement des *oblata* et de l'autel a lieu ensuite. Aucune prière ne l'accompagne. C'est de cet encensement de l'autel qu'est venu le rite de se laver les mains. Le rite est demeuré pour toutes les messes. En se lavant les mains, le prêtre récite à voix basse trois versets du psaume : « Je lave mes mains parmi les purs et je m'approche de ton autel, ô Seigneur, afin d'entendre chanter

tes louanges et de redire moi-même ta grandeur. Seigneur, j'aime la beauté de ta demeure et le lieu où ta gloire réside. »

Le prêtre revient au milieu de l'autel, s'incline profondément et dit : « Seigneur, recevez-nous, le cœur humilié et contrit. Que notre sacrifice soit accepté par vous et vous plaise, Seigneur Dieu ! » Puis, il se retourne vers le peuple, en disant : « Frères, priez, afin que mon sacrifice qui est aussi le vôtre soit également accepté devant le Seigneur ! » On prie en silence.

Le prêtre récite à voix basse une oraison — plusieurs même selon la rubrique du jour — appelée de ce silence, *Secrète*.

Quand il a fini, la grande prière eucharistique commence. Elle s'ouvre par un dialogue entre le prêtre et l'assistance. D'abord la terminaison de la secrète à laquelle on répond : *Amen !* qu'il en soit ainsi ! Puis le salut ordinaire : « Que le Seigneur soit avec vous ! — et avec votre esprit. — Haut les cœurs ! — Ils sont près du Seigneur ! — Rendons grâces au Seigneur, Notre Dieu ! — C'est digne et juste. » Et le prêtre seul développe ce sujet : « En vérité, dit-il, il est digne et juste, équitable et salutaire que nous vous rendions grâces, partout et toujours, Seigneur Saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, par le Christ Notre-Seigneur. Par lui les anges louent votre majesté ; par lui les Dominations vous adorent ; par lui les Puissances tremblent devant votre gloire ; par lui les Cieux, les Vertus des Cieux, par lui, les Séraphins bienheureux, unis dans la même joie, vous glorifient. Avec eux, que nos voix, nous vous en supplions, soient admises pour redire avec une humble confiance : Saint ! Saint ! Saint est le Seigneur, Dieu des armées célestes !

Les cieux et la terre sont remplis de votre gloire ! Hosanna ! Gloire à vous dans les Hauteurs ! Béni soit Celui qui vient au nom du Seigneur ! Hosanna ! Gloire à vous dans les Hauteurs !

Chant triomphal annonçant la descente prochaine du Fils de Dieu fait homme sur l'autel.

La préface a des variantes qui s'appliquent au sens de certaines fêtes. Nous les signalerons en temps voulu.

Le *Trisagion* ou *Sanctus* est très ancien et fait partie de toutes les liturgies. Au rite dominicain, comme certaines autres parties de la messe, il est récité par tous les officiants : le prêtre au milieu de l'autel, le diacre et le sous-diacre au même degré inférieur, l'un à l'évangile, l'autre à l'épître, les acolytes devant les marches de l'autel, tous se faisant face, sauf le prêtre. Il en sera ainsi pour l'*Agnus Dei*.

Le *Sanctus* terminé, le diacre s'occupe de servir le prêtre qui commence immédiatement la prière eucharistique plus pressante, plus prochaine : le *Canon* ou règle précise, obligatoire de cette prière.

Le sous-diacre revêt alors le voile huméral, prend la patène et la couvrant des extrémités du voile, se tient debout devant l'autel. Ce rite a donné lieu à diverses interprétations qui sont plus ou moins satisfaisantes. Comme on garde la patène couverte jusqu'au *Pater noster*, qui est la prière des enfants de Dieu à leur Père, admettons que ce rite signifie que jusqu'à la Passion du Sauveur, ce sentiment d'amour filial pour Dieu, qui a son principe dans le baptême, était voilé et que seulement depuis cette douloureuse Passion, il a pu se manifester librement : *Abba ! Pater !*

Le prêtre, lui, récite à voix basse la grande et belle prière eucharistique. Il ne prie pas seul en son nom personnel, il prie avec le peuple présent, avec toute l'Eglise de la terre, et c'est pour-quoi, pour marquer l'unité de cette Eglise, dans le même et unique sacrifice, il nomme le Chef Suprême invisible, d'abord, Notre-Seigneur Jésus-Christ, puis le chef visible, le Pape, Vicaire de Jésus-Christ pour l'Eglise universelle, puis le chef plus proche, l'évêque du diocèse, qui relie cette portion de l'Eglise au Pape et à Jésus-Christ. L'unité est absolue : Nous prions tous à la messe le Père très bon par Jésus-Christ, en union avec le Pape, l'évêque et tous les fidèles du monde.

Quand le prêtre monte à l'autel, sa personnalité disparaît : il est l'Eglise, il s'identifie avec elle et se présente ainsi, par Jésus-Christ, au Père très bon... « *Te igitur, clementissime Pater, per Jesum Christum, Filium tuum, Dominum nostrum...* » Il lui dit de se souvenir spécialement de ceux qui sont présents au sacrifice, qui l'offrent avec lui, afin qu'il soit pour eux source de salut. Sa pensée est même libre de présenter à Dieu le souvenir de ceux qui lui sont chers, qui lui sont recommandés. Son *memento* des vivants va où il veut. Mais bientôt son regard monte plus haut.

Déjà, à la Préface, il a convoqué au sacrifice les anges de Dieu ; maintenant il convoque tous les Saints de la vie bienheureuse invisible : la Vierge Marie, Mère de Dieu, leur auguste et douce souveraine, les apôtres qu'il nomme tous comme les colonnes de l'Eglise, les martyrs dont quelques noms glorieux sont prononcés avant et après la Consécration, et il conclut, après cet

appel à tout le monde divin, en demandant à Dieu d'accepter pour agréable l'oblation que lui fait *toute sa famille*. Quelle belle expression ! Comme elle rend bien le sens profond et tendre de la Communion des Saints, cette famille de Dieu. Elle est réunie toute, pendant le sacrifice, pour adorer, glorifier, remercier le Chef, qui est le Père de famille !

Autrefois, les diptyques ou listes des Saints nommés au sacrifice comme la série des personnes, en particulier des évêques, avec lesquelles le prêtre s'unissait, étaient en plus grande longueur. La récitation des diptyques est commune à toutes les liturgies, sauf que, au rite gallican et à ceux d'Orient, elle a lieu avant le commencement du Canon de la messe. Cette formule ou règle obligatoire de la prière eucharistique, est de la plus haute antiquité. Malgré les variantes que l'on peut constater entre le Canon romain actuel et les diverses liturgies, tant d'Occident que d'Orient, l'essentiel est le même partout. On peut suivre la formule romaine jusqu'au sixième siècle et même au delà. Elle est donc très vénérable.

Au moment où le prêtre va procéder à la Consécration du Corps et du Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le diacre se met à genoux à sa droite, le sous-diacre à sa gauche, les acolytes à leur place respective.

Le récit divin de l'institution de la Sainte Eucharistie est rappelé brièvement et, faisant les gestes du Sauveur à la dernière Cène, prenant le pain dans ses mains, levant les yeux au ciel vers le Père tout-puissant, lui rendant grâces pour son amour infini, le prêtre bénit ce pain et sur ce pain il prononce les paroles qui chan-

gent sa substance en la substance du Corps de Jésus. Tout être créé, dont l'être entier vient et dépend du Créateur, sent la majesté du Créateur, quand il lui impose sa volonté. Et c'est pourquoi la substance du pain, par un miracle de puissance, disparaît et cède devant la substance du Corps de Jésus : elle sent passer à travers les paroles du prêtre, la majesté du Créateur.

A genoux, le prêtre adore son souverain Seigneur, il l'élève au-dessus de sa tête pour le montrer au peuple et le dépose de nouveau sur le corporal. Pendant cette élévation et celle qui va suivre, le diacre encense le Seigneur du monde.

Le prêtre continue le divin récit. Dans ses mains il prend le calice où est le vin, rend grâces à Dieu, le bénit et, par la vertu des paroles sacramentelles, le vin est changé en la substance du Sang de Jésus. Il adore le précieux Sang, élève le calice et le dépose ensuite sur le corporal, à côté de l'Hostie consacrée. Le Corps du Sauveur d'un côté, le Sang de l'autre : symbole et souvenir de sa mort sur la Croix.

Ainsi la prière eucharistique continue par les lèvres du prêtre qui, devant son Sauveur, réellement et personnellement présent, rappelle à Dieu les témoignages de son amour infini.

Comment, lui dit-il, pourrions-nous ne pas nous souvenir de notre Christ, votre Fils bien-aimé : de sa douloureuse Passion, dont son Corps et son Sang ici présents sont le mémorial vivant ; de sa Résurrection d'entre les morts, car la mort n'a pas pu garder en sa puissance l'auteur même de la vie ! De sa glorieuse Ascension dans le ciel, terme suprême où il attend tous ses enfants, afin que pendant l'éternité ils soient en lui et lui en vous, tous en vous par lui ! Et

c'est ainsi que le prêtre offre la Victime pure, sainte, immaculée, le Pain de la vie éternelle et le Calice du perpétuel salut. Qu'elle monte vers Dieu, agréable à ses yeux, comme l'offrande d'Abel le juste, le premier immolé ; comme le sacrifice d'Isaac par son père Abraham, sacrifice du fils unique, épargné plus que le Fils de Dieu ; comme l'oblation de Melchisédec, ce prêtre du Très-Haut dont l'apparition soudaine, sans attaches humaines, symbolise l'éternel sacerdoce du Christ. Sacrifice saint ! Victime immaculée que le Prêtre chrétien offre à Dieu, plus saint que celui d'Abraham, plus immaculé que celui de Melchisédec ! — *Sanctum sacrificium ! Immaculatam Hostiam !* — Ces mots furent ajoutés au Canon par le pape saint Léon le Grand, comme une protestation contre des hérétiques qui en rabaissaient la divine Majesté.

Que ce sacrifice soit agréable à Dieu, afin qu'il donne à ceux qui auront le bonheur d'y participer les bénédictions divines. Et de suite, le prêtre fait la part de cette portion de la famille de Dieu dont il n'a pas encore évoqué le pieux souvenir ; la famille de Dieu qui est dans le Purgatoire.

Ici encore les diptyques peuvent être allongés selon la volonté du prêtre. Ce sont les noms de ceux pour lesquels le prêtre prie spécialement qu'il signale à la bonté de Dieu. Et puis, prenant, pour ainsi dire, à pleines mains tout le Sang du Sauveur, il le répand à flots sur le Purgatoire. Nul n'est excepté qui a soif du « rafraîchissement, de la lumière, de la paix » de l'éternité bienheureuse.

Ainsi, au sacrifice de la messe, la Communion des Saints est parfaite : les anges, les élus de la

vie invisible bienheureuse, les âmes qui l'attendent et la désirent en se purifiant des misères humaines, ceux qui luttent encore sur cette terre, tous offrent le sacrifice, tous y participent, tous sont unis dans l'adoration, la reconnaissance et la prière. Union merveilleuse du Père et des enfants, de toute la famille de Dieu, en Jésus-Christ, Notre-Seigneur.

On dirait que le prêtre insiste sur cette admirable solidarité. Après avoir évoqué le souvenir ému des défunts, il revient sur lui-même et tous les vivants, pauvres pécheurs : *Nobis quoque peccatoribus*, dit-il en se frappant la poitrine ; il revient sur les Saints de l'Eglise céleste, souhaitant à toute la famille de Dieu la même joie éternelle.

Par suite d'un usage disparu, il y a comme une coupure dans le texte sacré. Le prêtre, sans préambule qui rattache ce qu'il dit à ce qui précède, fait mention des biens de la terre : « que Dieu crée toujours par sa puissance, qu'il sanctifie, qu'il vivifie, qu'il bénit, qu'il met à notre disposition. » Et il parle comme les montrant présents sur l'autel : « *Haec omnia bona* ». En effet, ces biens de la terre étaient, autrefois, représentés à cet endroit du Canon de la messe par l'eau, le lait, le vin, le miel, l'huile, le blé que le prêtre bénissait par le texte précité. On retrouve même une plus longue formule de bénédiction dans les vieux sacramentaires. Aujourd'hui encore, le Jeudi-Saint, c'est le moment où l'évêque bénit l'huile destinée aux malades.

Et prenant l'Hostie entre ses mains, le prêtre rend grâces à Dieu pour tous ses bienfaits en Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Par lui, avec Lui, en Lui honneur et gloire au Père tout-puis-

sant, le Créateur de tous les biens, en l'union du Saint-Esprit. »

Commence ensuite l'invitatoire qui précède la grande prière, le *Pater*. Elle est de toutes les liturgies. C'est la prière du Seigneur. Aussi est-elle annoncée, par une préface qui invite les fidèles à oser la répéter avec le prêtre. Oser n'est pas trop dire : « *Audemus dicere* ». Ce n'est qu'en Notre-Seigneur et par Lui que nous pouvons dire à Dieu : Notre Père ! A elle seule, cette prière divine résume toute la supplication et toute l'adoration du sacrifice : « Notre Père qui êtes dans les cieux ! » Nous, pauvres petites créatures, nous savons que Celui qui est dans les cieux, le Grand, le Puissant, le Seigneur qui a créé et qui gouverne les mondes ; nous savons qu'Il est notre Père et nous le Lui disons, car Il aime que nous le Lui disions.

— « Que votre Nom soit sanctifié ! » C'est-à-dire que le Nom trois fois saint de Dieu soit glorifié, béni, aimé. C'est le seul nom absolu, parfait. Les autres noms ne disent que le créé, le relatif, ce qui passe. Le Nom de Dieu dit de Dieu tout ce qui est, par Lui-même, sans rien recevoir d'ailleurs. Il est. C'est le Nom incommunicable.

— « Que votre Règne arrive ! » Non pas le règne de majesté, le règne de puissance : ce règne de Dieu domine par droit les mondes et nul ne peut se soustraire à son autorité. Mais bien, que le règne d'amour arrive ! Que Dieu, le souverain Maître, soit choisi, aimé, servi librement par tous. L'amour ne s'impose pas : il se donne et il se rend par élection. Que l'amour pour Dieu libre, spontané, dévoué règne sur le monde !

« Que votre volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel ! » Faite, non pas par l'esclave qui subit le commandement, qui craint le châtiment. Dans le ciel toute volonté de Dieu est faite par amour joyeux, dans la plénitude de la lumière qui la montre en sa sagesse et sa magnifique bonté. Qu'il en soit de même sur la terre ! La soumission au Maître ne suffit pas : il faut l'union filiale, joyeuse, confiante à la volonté du Père.

Après ce regard plongé en Dieu, la grande prière s'incline vers l'indigence humaine. « Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour ! » Le pain nécessaire à la subsistance de chaque jour, nous le demandons pour *aujourd'hui*. Nous avons foi que demain, le Père qui connaît nos nécessités, nous le donnera encore. Aujourd'hui, cela suffit. Quelle belle confiance en la bonté de Dieu de Lui demander du pain !

Mais l'homme ne vit pas seulement de pain ; il a son pauvre cœur souvent meurtri, froissé, trahi. Alors, il crie à Dieu sa détresse et Dieu lui dit : pardonne ! Comme tu pardonneras, moi, je te pardonnerai. Pardonnez-moi, mon Dieu, comme je pardonne ! Notre-Seigneur a voulu nous ouvrir le cœur tout grand, aussi grand que celui de Dieu : c'est la même mesure d'amour.

Et puis l'appel au secours de la misère morale dont celui qui se connaît sait la profondeur. « Notre Père qui êtes aux cieux, Vous le Fort, le Saint, le Pur, ayez pitié de ma faiblesse ; ne m'abandonnez pas à l'heure de la tentation. Quand le mal viendra me solliciter, quand ma volonté sera défaillante, quand je verrai l'abîme s'ouvrir devant mes yeux, quand mon cœur misérable n'aura plus la force de dire : Non ! Père

qui êtes aux cieux, secourez ma faiblesse ; ne me laissez pas succomber à l'inférieure tentation ! Mais, Vous, le Bien, l'unique Bien ! Vous, délivrez-moi du mal !

Amen ! Amen ! D'ordinaire, c'est le peuple qui répond Amen à la prière du prêtre. Ici le peuple crie d'une seule voix, comme un appel suprême à la bonté de Dieu : *Libera nos a malo !* Et c'est le prêtre qui résume toute la grande prière, en disant : Amen ! Qu'il en soit ainsi !

Seul, maintenant, le prêtre développe cet appel à la bonté de Dieu : « Oh ! oui, délivrez-nous, Seigneur ! — *Libera nos quaesumus, Domine !* — Délivrez-nous de tout mal, de toutes les suites du mal passé, de tout mal présent, de tout mal à venir ! Que la Vierge Marie, que les saints apôtres Pierre, Paul, André, que tous les Saints — car je ne puis les nommer tous — obtiennent que Vous nous donniez la paix ! Avec la paix, avec le secours de Votre miséricorde, délivrez-nous de tout péché, de toute perturbation ! Nous Vous le demandons par Jésus-Christ, Notre-Seigneur, ici présent sur cet autel.

A l'intonation du *Pater*, le sous-diacre découvre la patène et la tient ainsi découverte jusqu'à la fin de la prière. Désormais, par la douloureuse Passion du Sauveur, nous sommes devenus les enfants de Dieu ; nous pouvons lui dire : Notre Père ! Il n'y a plus d'ombre ni de voile entre lui et nous.

Le prêtre baise la patène avec laquelle il s'est signé. Toute paix est accomplie. Ici se place une très ancienne cérémonie. Le prêtre, imitant le geste de Notre-Seigneur, rompt le pain consacré en deux parts, puis il casse une petite parcelle d'une de ces parts, le tout, au rite dominicain, au-

dessus du calice. Puis, tenant cette parcelle de la main droite, pendant que la main gauche tient les deux plus grandes parts, il trace trois fois le signe de la croix sur le calice avec cette parcelle, disant : « Que la Paix du Seigneur soit toujours avec vous ! » C'est aux fidèles qu'il adresse ce souhait. Ils répondent : « Et qu'elle soit avec votre esprit ! »

La paix est commune entre tous les chrétiens. Du Christ Jésus, Prince de la paix, elle descend à son Vicaire sur terre, par son Vicaire, elle passe à tous les chefs de la hiérarchie catholique et par eux à tous les fidèles, des plus grands aux plus humbles. La Paix à tous et toujours dans l'unité de la foi et de l'amour de Dieu.

Le prêtre, ce dit, laisse tomber la parcelle sacrée dans le précieux Sang.

La fraction du pain vient de Notre-Seigneur, lui-même. Tous les rites l'ont gardée, multipliée même. Quand le Maître consacra le pain, il le rompit et le distribua à ses apôtres : signe de fraternelle union ! Fils du même Père qui est dans les cieux, Frères du même Jésus qui est devenu notre chair, appelés au même banquet céleste, nous mangeons tous le même pain. Et ce Pain vivant, c'est lui !

Une parcelle est mise dans le précieux Sang, qui symbolise l'union vivante du Corps et du Sang du Sauveur. Séparés sur le corporal, le Corps d'un côté, le Sang de l'autre, pour signifier la mort réelle du Christ sur la croix, le prêtre les réunit en témoignage de la vie perpétuelle du Christ ressuscité. La mort et la vie du Christ Sauveur sont présentes en ce sacrifice, sont offertes à Dieu pour sa gloire et pour le salut des âmes. Tous les rites ont cette commixtion, mal-

gré la variété des cérémonies qui l'accompagnent.

Les officiants se placent alors comme pour le *Sanctus*, face à face, et récitent avec le prêtre l'*Agnus Dei*. Quand il baise le bord du calice, le diacre lui présente soit la patène, soit un autre objet sacré, qu'il baise également, en disant : « Paix à vous et à la Sainte Eglise de Dieu ! »

Le baiser de paix est de rite universel et primitif dans l'Eglise. « Aimez-vous les uns les autres ! », a dit le Maître. En signe de cet amour fraternel qui doit faire reconnaître les disciples du Christ, ils se donnent, avant de participer au même banquet divin, le baiser d'amour : le prêtre au diacre, le diacre au sous-diacre, le sous-diacre aux acolytes, un des acolytes au chantre qui dirige le chœur et le chantre à tous les Frères, par ordre de dignité : « *Sicut unguentum in capite quod descendit in barbam, barbam Aaron ! quod descendit in oram vestimenti ejus !* » C'est l'huile parfumée de la charité qui, versée abondamment sur la tête du Grand-Prêtre Aaron, coule doucement sur sa barbe et de sa barbe jusqu'au bord de ses vêtements sacerdotaux. Elle s'étend en douce suavité jusqu'au plus humble des Frères.

Au rite dominicain, le baiser de paix ne s'échange pas entre les personnes, mais chacun baise à son tour l'image du même Sauveur, source de toute fraternité.

Pendant cette cérémonie, le prêtre communie. Il tient les deux parts de la Sainte Hostie de la main gauche au-dessus du calice, et le calice de la main droite. Une seule prière, tout bas, cœur à cœur avec Notre-Seigneur, si près de lui qu'ils se touchent presque. C'est à lui personnellement

que s'adresse sa prière intime. Il lui demande à lui, le Fils de Dieu fait homme, qui, obéissant à la volonté suprême du Père, avec la coopération d'amour de l'Esprit-Saint, a vivifié le monde par la mort, de le délivrer par son Corps et son Sang, de toutes les iniquités, de tous les maux. Il lui demande instamment d'obéir à ses préceptes — signe certain de la charité — et de ne jamais être séparé de lui. Que leur union si étroite soit éternelle ! Et ce dit, de la main gauche, le prêtre communie, la droite tenant le calice : « Que le Corps et le Sang de Notre-Seigneur me gardent pour la vie éternelle ! »

Les Dominicains communient de la main gauche : rite tout spécial.

Ceux qui l'expliquent, disent : la main gauche, la plus près du cœur ! Sans doute, mais, en somme, c'est une conséquence de la fraction de l'Hostie au-dessus du calice. Cette fraction faite et la parcelle sacrée mise dans le calice par la main droite, il faudrait, pour communier de cette même main, faire deux mouvements peu gracieux : transporter l'Hostie de la main gauche dans la droite, puis prendre le calice au-dessus duquel se fait la Communion de la main gauche. Il est plus simple et plus harmonieux comme geste de garder la première position.

Après quelques instants d'adoration, le prêtre, sans cérémonie ni prière nouvelle, boit le précieux Sang, puis recueille avec la patène les parcelles qui pourraient être tombées sur le corporal.

S'il y a des religieux qui communient, ils viennent revêtus de la chape, se placer face à face devant l'autel, se prosternent en *venia*, c'est-à-dire, étendus sur le côté droit et récitent ensem-

ble le *confiteor*. Deux à deux ils se présentent au prêtre. Cette fois, comme pour la communion des fidèles, il dit trois fois le *Domine non sum dignus*, puis donne la Communion avec cette formule : « Que le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous garde pour la vie éternelle ! » Qu'il vous garde tout entier, corps et âme, car la Sainte Eucharistie est pour le corps un principe de résurrection, comme elle est pour l'âme un principe de vie divine.

La participation au sacrifice par la communion était, pour les premiers chrétiens et fut pendant longtemps, un acte quotidien ou, à tout le moins, un acte accompli chaque fois qu'ils assistaient à la Consécration eucharistique. On savait, par la parole même du Christ qu'il fallait « manger sa Chair et boire son Sang » pour avoir la vie, la sienne, la vie de la grâce. Le principe est le même aujourd'hui. Qui veut vivre de Dieu, doit prendre cette vie à sa source, qui est la Communion. Impossible de vivre d'une vie surnaturelle intense, sans manger la Chair du Fils de Dieu fait homme, parce que c'est par cette Chair crucifiée que la grâce divine descend dans les âmes. Nous n'arrivons à la vie de l'Esprit, que par la Chair du Sauveur. Qui veut vivre a où trouver la vie.

Le sacrifice est terminé. Le prêtre rend grâces à Dieu en récitant un verset des Ecritures, puis il dit une dernière prière, la Postcommunion, après quoi revenant au milieu de l'autel, il s'incline profondément, disant tout bas : « Que l'hommage de ma dépendance vous plaise, ô sainte Trinité, et faites que le sacrifice que, malgré mon indignité, j'ai présenté à votre Majesté, vous soit agréable ! Qu'il soit aussi salutaire à

moi-même et à ceux pour lesquels je l'ai offert ! »
— *Placeat tibi, Sancta Trinitas !*

Ce dit, le prêtre bénit l'assistance que le diacre vient de congédier par *l'Ite, missa est*, ou le *Benedicamus Domino*, à certains jours. Cette bénédiction du prêtre, avec des formules variées, est ancienne. Au rite dominicain actuel, le prêtre dit : « Que la bénédiction du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, descende sur vous et y demeure à jamais ! »

L'usage de lire un évangile à la fin de la messe et surtout l'évangile de saint Jean : *In principio erat Verbum*, provient de la dévotion des fidèles. Le peuple avait une foi profonde dans l'efficacité des évangiles — la parole même du Sauveur — contre les infirmités humaines. On se faisait lire des évangiles pour attirer sur soi les bénédictions divines. Cette lecture rentrait dans les sacramentaux. Elle est encore en usage en certains pèlerinages.

Le commencement de l'évangile de saint Jean, qui raconte la génération divine du Verbe et son Incarnation, était réputé comme le plus puissant secours. On le demandait donc souvent aux prêtres après la messe. D'où vint l'usage de le dire pour toute l'assistance. Malheureusement, aujourd'hui, l'assistance n'y fait plus attention.

Tout étant fini, le prêtre et les ministres se couvrent la tête du capuce revêtu de l'amict, s'inclinent devant l'autel et se retirent.

Avant de clore ce chapitre, il faut signaler les gestes que le prêtre fait quand il prie à l'autel. S'il récite simplement des passages des Ecritures, comme l'Introït, l'épître, l'évangile ou encore des louanges à Dieu comme le *Gloria in excelsis* ou la profession de foi du *Credo*, le prêtre

tient les mains jointes ou les appuie sur le missel. Mais s'il adresse à Dieu une prière solennelle soit qu'il la chante comme l'oraison, la préface et le *Pater*, soit qu'il la dise en silence comme une grande partie du Canon, le prêtre a les mains élevées. Ce geste nous le trouvons dans les catacombes, le geste de l'Orante : *levantes puras manus*, dit saint Paul. Il figure les mains du Christ étendues et clouées sur la croix. En sorte que la prière du prêtre se présente à la Majesté de Dieu, comme celle du Sauveur sur la croix. Au rite dominicain, ce geste s'amplifie et devient plus expressif après la consécration. A ce moment, le prêtre étend les bras largement ouverts comme le Christ même crucifié. Il ne fait plus qu'un avec lui ; même extérieurement il le représente tel qu'il était, les bras étendus entre le ciel et la terre, pour implorer la miséricorde divine.

Pendant la messe, les religieux qui sont au chœur demeurent en continuelle harmonie avec le prêtre. Le prêtre avec ses ministres à l'autel et les religieux, au chœur, ne font qu'un : le sacrifice est unique. Le chœur suit la marche du célébrant. Pendant qu'il se prépare à monter à l'autel, le chœur chante l'*Officium* ou Introït, puis le *Kyrie*. Il est dirigé par un personnage important dans la liturgie : le chantre. C'est, en effet, de son art de chanter, de ses principes, de sa manière, de sa voix que dépend la beauté harmonieuse des chants liturgiques. Au chœur, le chantre a presque pleins pouvoirs. On doit suivre ses directions. C'est le maître du chœur : à ce point qu'il reçoit le premier l'eau bénite et l'encens, si le Maître Général n'est pas présent.

Au *Gloria in excelsis*, le chœur, tout en chan-

tant, fait, à certains passages du texte sacré, les inclinations rituelles. Bien exécutées avec ensemble, ces inclinations devant la souveraine Majesté de Dieu, portent avec elles une grande noblesse. Pour l'oraison, qui est une supplication solennelle, les inclinations se font profondes. C'est la créature qui s'abaisse dans son néant et demande miséricorde à celui dont tout être dépend.

L'épître est écoutée assis, l'évangile debout. Presque tous les chants s'exécutent debout, soit en alternant d'un côté du chœur à l'autre, soit tout le chœur d'une seule voix.

Le *Credo* est chanté debout ; debout également le chœur écoute la préface et chante le *Sanctus*. A la Consécration, les religieux, à genoux, adorent en silence le Sauveur. Quand l'élévation est terminée, ils se prosternent sur l'agenouilloir des stalles, la tête couverte et demeurent ainsi en adoration silencieuse jusqu'au chant du *Pater*. On l'entend debout. On chante de même l'*Agnus Dei* et la Communion.

Ces diverses attitudes, ces inclinations rythmées, ces prostrations, tout cet ensemble de chants et de gestes, s'il est vivifié par l'Esprit, c'est-à-dire, si ce n'est pas une simple cérémonie extérieure dont l'âme est absente, constitue avec les textes sacrés une oraison mentale profonde. Le chœur est vraiment le symbole de la Cour du Souverain Seigneur du monde. Et non pas une cour de simple et froide politesse, mais une cour où les moindres gestes mettent l'âme tout entière aux pieds de son Créateur et Sauveur.

La messe basse qui n'est pas toujours privée, puisqu'elle peut être conventuelle, procède de la même façon que la messe solennelle, pour tout

ce qui est de l'office du célébrant lui-même. Il faut en retrancher les cérémonies où les ministres doivent intervenir. A signaler cependant la préparation des *oblata* ou du pain et du vin pour le sacrifice. Au lieu de se faire pendant la messe, cette préparation a lieu immédiatement à l'arrivée du prêtre à l'autel, avant la confession initiale.

Cette cérémonie a des attaches très anciennes. Elle se relie au rite gallican primitif, quand l'oblation était préparée d'avance à la sacristie, avec des prières particulières. Au rite dominicain aucune prière ne l'accompagne. Ce n'est qu'un souvenir lointain de cette antique observance, souvenir vénérable d'un rite solennel.

CHAPITRE III.

Office Divin.

QUELQUES NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

Avant de commenter l'Office divin, il est nécessaire d'établir le sens de certaines expressions, familières à ceux qui le pratiquent mais inconnues des autres.

L'office divin se partage d'abord en deux sections très distinctes : le Temps et le Sanctoral.

Le Temps comprend toute l'année liturgique : dimanches, fêtes et fêtes où le culte de l'office va directement à Dieu. C'est le Temps qui commande l'ensemble de l'office, puisque, même pour les fêtes des Saints il a son influence et souvent les domine. Le Sanctoral est constitué par les fêtes des Saints qui se sont introduites dans le culte divin au cours des siècles. Ces fêtes ne sont venues que timidement, gardant, à l'origine, une attitude déferente vis-à-vis du Temps, ne le dominant point, ne l'encombrant pas outre mesure. Pendant de longs siècles, le Sanctoral se maintient respectueux du Temps. Il s'est bien dédommagé depuis ! Ainsi, pour bien comprendre le sens liturgique de l'office divin, il faut toujours se rappeler que ce qui prime essentiellement, ce qui doit être le plus respecté, ce qui est le plus primitif et le plus vénérable, c'est l'office du Temps.

Et cela se conçoit.

L'office du Temps, c'est le cycle parfait des grands mystères de la foi chrétienne : les mystères de l'amour de Dieu pour les hommes. Il débute avec l'Avent, qui va du seuil du Paradis terrestre jusqu'à la naissance du Sauveur : Noël. Ce temps de joie dure jusqu'à la Septuagésime qui commence la préparation à la Passion et à la Résurrection : temps de pénitence et de plus humble et plus ardente prière. A Pâques, c'est l'allégresse par excellence qui comprend la joie de l'Ascension et de l'effusion du Saint-Esprit, le Temps pascal. De la Sainte Trinité jusqu'à l'Avent, c'est la longue durée du cours des siècles jusqu'au jugement dernier. La suprême sentence clôt, dans l'éternité, l'œuvre de l'amour et de la justice de Dieu.

Telle est la trame de l'année liturgique. Les fêtes des Saints, secondaires par elles-mêmes, piquent cette magnifique toile tissée par la main de Dieu, de quelques bouquets de fleurs. Elles doivent la décorer, non la déparer.

Donc, au premier plan : l'office du Temps ; au second : l'office des Saints. Il n'y a qu'une exception en faveur de la Très Sainte Vierge Marie. En sa qualité de Mère de Dieu, la Sainte Vierge fait partie des mystères de son amour pour nous. Elle entre ainsi, en un sens, dans la trame même de l'office du Temps et ses fêtes, celles surtout qui se rattachent aux mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, participent à leur grandeur. On ne peut pas dire d'elles qu'elles sont secondaires, sauf pour celles qui ne sont que de simples témoignages de dévotion, comme les fêtes de Notre-Dame du Carmel, des Neiges, du Saint Rosaire. Ce ne sont pas des fêtes de mystère, mais des solennités.

Pour les deux offices et du Temps et des Saints, il y a le *Propre* et le *Commun*.

Le *Propre*, c'est ce qui appartient exclusivement à tel jour ou à telle fête, soit du Temps soit du Sanctoral, ce qui se dit ce jour-là et pas un autre jour. Le *Propre* est réservé. Le *Commun*, au contraire, s'adapte soit à des périodes du Temps, soit à des fêtes de Saints, qualifiés de même, à des groupements par titre. Ainsi, il y aura un *Commun* du Temps pour l'Avent, pour la suite de l'Épiphanie, pour le Carême, pour la Passion, le Temps pascal et ce qui suit la Trinité. On redira les mêmes antiennes, les mêmes hymnes ; on suivra certaines règles spéciales ou rubriques déterminant le rite de ces périodes.

Il en est de même pour le *Commun* des Saints que l'on distingue par leurs qualités d'apôtres, martyrs, confesseurs pontifes et non pontifes, vierges, vierges martyres et saintes femmes. Chacun de ces groupes a un *Commun* : des psaumes, des antiennes, leçons, répons, hymnes, qui lui sont réservés ou à peu près, car quelquefois il y a mélange pour ce qui ne touche pas le caractère essentiel du Saint.

Le mot *rubriques*, employé plus haut, signifie l'ensemble des règles qui régissent l'ordonnance de l'office divin, soit du Temps, soit du Sanctoral. Cette expression vient de ce que pour rendre plus visibles ces notes directives, on les écrivait en rouge.

L'office divin a des degrés dans sa solennité. Ces degrés sont exprimés par des mots dont il faut savoir le sens au moins général.

Dans le rite dominicain qui diffère peu sous ce rapport du rite romain, nous avons, en commençant par le degré le plus inférieur : la fête de

simple mémoire dont il n'est fait mention qu'à vêpres et à laudes ; la Férie soit l'office du Temps dans la semaine, qui comporte douze psaumes et trois leçons ; la fête de trois leçons avec neuf psaumes et trois leçons ; la fête simple : neuf psaumes, neuf leçons ; la fête double : neuf psaumes, neuf leçons, mais quelque supériorité sur la fête simple, tant pour les vêpres que pour la translation, et pour l'omission de l'office supplémentaire de la Sainte Vierge, qui s'impose à tous les degrés inférieurs au double, sauf le dimanche. Enfin vient la fête Tout double, qui a toujours des vêpres complètes, soit les premières, soit les secondes, avec de plus, le redoublement des antiennes au *Magnificat* et au *Benedictus*. Le Tout double ordinaire dominicain équivaut au double Majeur romain. Il se divise, pour la solennité, en Tout double ordinaire, sans plus ; en Tout double de deuxième et de première classe. Ces deux derniers degrés n'ajoutent rien à l'office lui-même, mais ils comportent une plus grande solennité pour le chant et pour la messe.

D'où vient cette expression d'office double ? Tout simplement de l'introduction des fêtes des Saints dans la liturgie. Leur solennité y pénétra lentement, péniblement même. On hésita longtemps à l'admettre en dehors des lieux où leurs corps reposaient, comme dans les catacombes. Si bien que, dans le commencement, pour l'office universel, ce n'était qu'une tolérance qui ne supprimait en rien l'office du Temps.

On avait ainsi *double office* : l'office du Temps et l'office du Saint. C'est l'office de rite double. Peu à peu les Saints l'emportèrent. On trouva trop long de réciter deux offices. L'office du Temps fut abandonné et remplacé par celui des

Saints. Mais le nom d'office double persista. Dire aujourd'hui : office double, c'est rappeler qu'autrefois, à pareil jour, on récitait deux offices : celui du Temps et celui du Saint. Puis, quand les Saints eurent pris possession définitive, on les classa par ordre de dignité, comme il a été dit plus haut. Cependant, de l'office du Temps accompagnant l'office du Saint, il est resté un vestige : les leçons du premier Nocturne qui, d'ordinaire, sont prises dans le Commun du Temps.

A Rome, comme souvenir de l'ancienne rubrique des deux offices, il y eut même, assez longtemps, à certaines solennités, comme celles de l'Assomption de la Sainte Vierge, des saints apôtres Pierre, Paul et André, de saint Laurent, double office de ces Saints : l'un moins long et moins solennel, le soir ; l'autre, toujours du même Saint, pendant la nuit, mais plus solennel, auquel le peuple assistait.

A la fondation de la liturgie dominicaine, ces anciens usages avaient disparu. Il ne restait plus que la classification des fêtes soit du Temps, soit du Sanctoral, par ordre de solennité.

Le terme de Férie s'applique à tous les jours de la semaine sauf le dimanche et le samedi. Il signifie vacance, temps libre, et rappelle aux clercs que tous les jours ils doivent être libres des occupations ordinaires des autres hommes, pour consacrer leur temps à la louange de Dieu. Le samedi, qui est une féerie comme les autres jours, a gardé l'ancien nom du sabbat juif et le dimanche qui est la première féerie de la semaine, tire son nom de Seigneur : c'est le jour du Seigneur — *Dies dominica*, par excellence, à cause de la Résurrection du Sauveur qui eut lieu ce

jour-là : le premier jour après le sabbat juif : *Prima sabbati*.

Certaines fêtes, les plus solennelles, ont ce que l'on appelle des *octaves*. Terme juif également qui vient de solennités légales célébrées au Temple pendant huit jours, comme la Pâque, la Pentecôte, la Dédicace.

Ce sont des fêtes qui ont une durée de huit jours. Au rite dominicain, les octaves se divisent en octaves solennissimes, solennelles, simples, de trois leçons et de seule mémoire. Deux octaves solennissimes sont absolument privilégiées, en ce sens que, pendant ces huit jours, on ne peut célébrer aucune fête. Ce sont les octaves de Pâques et de Pentecôte. L'office des morts est également supprimé dans la semaine. Deux autres octaves solennissimes, celles de Noël et du Saint-Sacrement, admettent pour Noël la célébration de quelques fêtes ; pour le Saint-Sacrement celle de saint Jean-Baptiste et des apôtres Pierre et Paul.

Les octaves solennelles, plus nombreuses, sont moins exclusives ; elles sont attachées même à des fêtes de seconde classe. On en fait mémoire tous les jours et d'ordinaire le jour octaval est toujours célébré.

L'octave simple, assez commune, trop même, car elle est devenue encombrante, cède le pas plus facilement ; à plus forte raison, les octaves de trois leçons et de seule mémoire.

On a dit à juste titre, et non pas comme un compliment, que le rite dominicain était le rite des octaves. C'est vrai, depuis l'invasion trop facile de ces sortes de fêtes. Mais, dans le principe, il était loin d'en être ainsi. Les octaves, comme les fêtes des Saints, ont altéré la grande

sobriété primitive de la liturgie dominicaine. Il y aurait à faire dans cette forêt séculaire quelques coupes heureuses et énergiques. On lui rendrait ainsi sa belle ordonnance, telle que nos premiers Pères et Maître Humbert l'ont conçue.

En effet, le calendrier dominicain du XIII^e siècle gardait, vis-à-vis des solennités, une grande réserve : très peu de fêtes Tout doubles de première et de seconde classe ; peu de fêtes doubles. L'office du Temps était très respecté. D'où il suit que supprimer aujourd'hui un certain nombre de fêtes et d'octaves, diminuer le degré de solennité de quelques-unes, surtout éviter l'encombrement fastidieux des translations, ce ne serait pas dénaturer la liturgie dominicaine, mais bien la ramener à sa beauté primitive¹.

1. Au temps de maître Humbert, il y avait : vingt-trois tout-doubles et quatre doubles. Les tout-doubles étaient : les trois fêtes de Noël, les trois fêtes de Pâques, les trois fêtes de la Pentecôte, l'Épiphanie, l'Ascension, la Trinité, la Purification, l'Annonciation, l'Assomption, la Nativité de la sainte Vierge, saint Dominique, sa Translation, saint Pierre, martyr, saint Augustin, la Toussaint, la Dédicace, le Titulaire de l'Eglise. Les quatre doubles : Circoncision, saint Jean-Baptiste, saint Pierre et saint Paul, saint Michel. Semi-doubles : les fêtes des Apôtres et d'autres. Les fêtes simples étaient une cinquantaine. Le rite semi-double a disparu de la liturgie dominicaine.

CHAPITRE IV.

Les Matines.

Régulièrement et de manière plus conforme à la tradition liturgique, les commentaires sur l'office divin devraient débiter à vêpres et se terminer à l'office de none, parce que les vêpres font partie de l'office du soir et par là-même, commencent l'horaire liturgique. Cependant, cette donnée étant acquise, je suivrai plutôt la marche moderne qui, comme horaire, fait commencer l'office par les matines et le termine par les complies. C'est, en effet, avant matines que l'on récite la prière initiale : *Aperi, Domine os meum*, et après complies la prière finale : *Sacrosanctae*. Nous ferons de même, en disant immédiatement que ces deux prières de dévotion ne font pas partie de l'office et sont de date récente.

Office du Temps à matines, le dimanche.

Il débute au chœur, à l'heure de nuit, imposée par le Prieur conventuel. Au commencement, à voix basse, *Pater* et *Credo*. Puis, soit le prélat ou supérieur local, soit l'hebdomadaire, selon la solennité, dit : « *Domine, labia mea aperies !* » Seigneur, ouvrez mes lèvres ! A quoi le chœur répond : « *et os meum annuntiabit laudem tuam !* » Et ma bouche dira vos louanges. On ajoute : « *Deus in adiutorium meum intende !* » Seigneur, venez à mon secours. « *Domine, ad adjuvandum me festina.* » Seigneur, hâtez-vous de me secourir. Ce verset qui fait double emploi avec le pré-

cédent, n'existait pas autrefois ; on disait immédiatement le *Gloria Patri*, cette louange à l'auguste Trinité, qui revient comme un refrain joyeux pendant le cours de l'office. Le *Deus in adjutorium* se dit au commencement de toutes les Heures.

L'office de matines, sauf les trois derniers jours de la Semaine Sainte, a toujours un Invitatoire. Il est supprimé également à la tête de l'Épiphanie pour une raison que nous dirons en son lieu.

L'invitatoire est comme le portique triomphal du Temple. C'est un cri de joie, un chant d'allégresse, un appel pressant à louer, à glorifier, à remercier Dieu.

On ne pouvait trouver rien de plus beau, de plus prenant pour secouer les derniers engourdissements du sommeil et mettre l'âme en plein éveil devant la Majesté divine.

Le psaume est le même toujours, mais la reprise ou refrain varie. Ce refrain est pris très souvent en dehors des versets du psaume.

Le psaume *Venite exultemus Domino*, se chante tout simplement à l'ancienne manière des *psalmi responsorii*. Un soliste chante d'abord le refrain que le chœur répète à l'unisson ; puis le soliste chante le psaume tandis que le chœur reprend après chaque verset, ou le refrain tout entier, ou la moitié. C'est un véritable dialogue à la louange divine entre le chantre et le chœur.

Voici pour exemple l'invitatoire ordinaire du Temps : « *Venite exultemus Domino, jubilemus Deo salutari nostro !* » C'est le commencement du psaume qui va servir de refrain en partie ou en totalité après chaque verset. Tous les deux versets, on le reprend en entier. Quel joyeux dé-

but à la louange de Dieu ! Venez, chantons à Dieu dans l'allégresse ! Chantons à Dieu Notre Sauveur dans la jubilation !

Présentons-nous devant lui pour le louer, chantons-lui des cantiques joyeux !

Refrain : Venez, chantons à Dieu dans l'allégresse ; chantons à Dieu notre Sauveur dans la jubilation.

Verset : Le Seigneur est grand ; il est le Roi qui domine tous les dieux ; le Seigneur ne rejettera pas son peuple. La terre entière est dans sa main : son regard plane au-dessus des plus hautes montagnes.

Refrain : Chantons à Dieu notre Sauveur dans la jubilation.

Verset : La mer est son bien ; c'est lui qui l'a créée. Ses mains ont façonné la terre. Venez, adorons-le, prosternons-nous devant Dieu, pleurons devant le Seigneur qui nous a créés : Il est le Seigneur notre Dieu et nous, nous sommes son peuple, les brebis de son pâturage.

Refrain : Venez, chantons, etc....

Verset : Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, ne fermez pas vos cœurs comme le firent nos Pères au jour de la tentation dans le désert, jour de révolte où ils ont exercé ma patience, dit le Seigneur, mais ils ont senti et vu la puissance de mon bras.

Refrain : Chantons à Dieu, etc....

Verset : Pendant quarante ans j'ai vécu près d'eux et je me suis dit : cette race n'a pas le cœur droit. Ils ne connaissent pas mes voies, et dans ma colère j'ai juré qu'ils n'entreraient pas dans la terre promise du repos.

Refrain : Venez, chantons à Dieu dans l'allé-

gresse, chantons à Dieu notre Sauveur dans la jubilation.

Gloire au Père, au Fils et à l'Esprit-Saint !

Tel est l'invitatoire le plus ordinaire du Temps, le dimanche, à moins, pour le refrain, de texte propre dont nous parlerons quand l'occasion se présentera.

Chant triomphal, je le répète, qui est comme un écho joyeux des célestes acclamations.

Sauf de rares exceptions, après l'invitatoire vient une hymne.

L'hymne, si populaire aujourd'hui dans le chant liturgique, eut quelque peine à s'y introduire. Saint Ambroise, voulant inculquer à son peuple, par des chants familiers, la doctrine de l'Incarnation du Fils de Dieu, afin de vaincre par l'habitude l'hérésie arienne, composa, en 386, l'hymne que nous expliquerons en son lieu : *Veni, Redemptor gentium*. C'est aujourd'hui l'hymne de Noël. Mais au temps de saint Ambroise, ce n'était qu'un cantique destiné à être chanté souvent par le peuple. Elle n'entrait pas dans l'office liturgique.

† C'est comme le *Credo* populaire de l'Incarnation, le premier des *Noëls*, dont le succès fut universel. D'autres hymnes suivirent, dont l'*Æterne Rerum Conditor*, prière du matin pour le peuple et *Deus Creator omnium*, prière du soir. Simple et profonde à la fois — simple par le mètre adopté, le distique iambique, profonde par la pensée, la forme ambrosienne demeura le type des hymnes que le peuple chantait avec joie. La mélodie était facile, alerte, et pouvait se fredonner au travail.

L'idée passait ainsi dans l'âme du peuple, sans qu'il eût à faire un effort laborieux d'intelligence.

Dans la suite, on imita saint Ambroise, sans toujours être aussi heureux que lui. On choisit même des mesures métriques différentes. Dès le VI^e siècle, il y eut toute une collection d'hymnes ou cantiques poétiques, chantées par le peuple, mais toujours exclues de la liturgie proprement dite. Leur introduction dans l'office divin est due à saint Benoît : « Au nocturne, entre l'invitatoire et les psaumes ; à laudes, entre le répons du capitule et le verset ; à prime, à tierce, à sexte, à none, entre le *Deus in adjutorium* et les psaumes ; à vêpres, entre le répons du capitule et le verset ; à complies, enfin, entre la fin du dernier psaume et le capitule, saint Benoît prescrit de chanter une hymne et cette hymne il l'appelle invariablement du nom d'*Ambrosianus* ¹ »

Cet usage monastique se répandit assez vite, même dans les cathédrales, mais non sans susciter quelques protestations. L'Eglise de Rome, en particulier, ne l'accepta point. Elle ne voulait pour les chants liturgiques que des textes scripturaires, rien d'humain composé poétiquement. Ce n'est guère qu'au XII^e siècle que l'hymnaire fut adopté, à Rome, dans l'office divin. Ailleurs, il était déjà très répandu.

Quand nos Pères formèrent la liturgie dominicaine, les hymnes avaient pris possession définitive de la liturgie universelle. Nous les trouvons donc à toutes les Heures de l'office divin de nuit et de jour.

Le texte varie selon le Temps, comme il varie pour le Sanctoral. Nous le citerons au moment voulu. Disons seulement, en passant, que beaucoup d'hymnes, attribuées à saint Ambroise, ou

1. Batiffol, *op. cit.*, p. 169.

sont anonymes, ou furent composées selon son rythme par d'autres auteurs. Les plus célèbres appartiennent à la renaissance littéraire carolingienne, comme Prudence, († 413), Sedulius († 494) et Fortunat, le plus fertile de tous, († 603), Paul Diacre vient plus tard († 797).

Ces œuvres poétiques sont loin d'avoir la même valeur d'inspiration et de forme. Ce qui justifie la longue hésitation de l'Eglise de Rome, à les admettre dans la liturgie. Les hymnes modernes, auxquelles on a voulu donner une tenue plus littéraire, ne sont souvent que des compositions déclamatoires, pauvres d'idée et pauvres de sentiment chrétien.

Après l'hymne, universellement admise et imposée aujourd'hui, commencent les psaumes du premier nocturne. Ils sont, pour le dimanche, au nombre de douze, suivant l'ordre scripturaire, sauf que les psaumes 4 et 5 sont supprimés, c'est-à-dire le *Cum invocarem* et le *Verba mea auri-
bus percipe Domine*.

Cette récitation des psaumes était disposée de façon à ce que, tant à l'office de nuit qu'à celui du jour, le psautier fut employé en entier dans la semaine. Quelques psaumes supprimés à matines passent à laudes. D'autres sont affectés aux Petites Heures à vêpres et à complies. C'est l'ordre de l'office du Temps que ne suit pas pour tout l'ordre de l'office des Saints et même des fêtes du Temps¹.

A ce premier nocturne du dimanche, on ne dit le *Gloria Patri* qu'après quatre psaumes. Les antiennes varient de texte et de nombre, selon le

1. Cette organisation a été profondément modifiée par la réforme de Pie X.

Temps. Ainsi de l'Épiphanie à la Passion et de la Trinité à l'Avent, il y a une antienne tous les quatre psaumes, mais elle n'est pas la même. Pendant l'Avent et le temps de la Passion, il n'y a qu'une antienne, en rapport avec ce Temps respectif, après les douze psaumes. Les versets qui suivent l'antienne varient plus encore et se rapportent directement au sens du Temps.

Régulièrement d'après la plus saine tradition, l'antienne devrait être prise dans le texte du psaume. Il y en a quelques-unes ; d'autres, comme celles de l'Avent et de la Passion, se rapportent au sens propre du Temps ; d'autres, comme celles après la Trinité, les moins liturgiques certainement, sont des compositions poétiques n'ayant aucune relation ni avec les psaumes, ni avec le sens propre du Temps.

Un verset, variant avec le Temps, bref dialogue entre le représentant du chœur et le chœur lui-même, s'interpose après la dernière antienne et avant les leçons ou lectures qui suivent. On y ajoute un *Pater noster*, dit à voix basse. Après quoi, le lecteur, debout au pupitre, placé dans le milieu du chœur, se tourne vers celui qui préside l'office et demande la bénédiction : *Jube, Domne, benedicere !* Ancienne formule monastique s'adressant à l'abbé, le *Domnus*, pour *Dominus*, le *Seigneur et Maître de l'abbaye*. C'est simplement la formule pour demander la permission de rompre le silence. Elle a passé dans la liturgie. Le lecteur la répète avant chaque leçon, mais la réponse de celui qui préside n'est pas la même. Il bénit en s'adressant successivement et par des formules différentes aux trois Personnes de la Sainte Trinité.

Pour le troisième nocturne, il y a des bénédic-

tions spéciales, se rapportant la première surtout à la lecture de l'homélie sur l'évangile.

Ces lectures sont tout à fait primitives dans la liturgie. Elles accompagnaient, dès le commencement, la célébration de l'Eucharistie. Ce sont des usages juifs continués par les apôtres et les premiers chrétiens. Elles sont plus ou moins longues selon la solennité des vigiles ou veilles nocturnes que nous appelons les matines. On chantait des psaumes ; on lisait des passages de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le peuple passait d'un exercice à l'autre : ce qui empêchait la monotonie, le sommeil aussi d'arrêter la ferveur spirituelle.

D'ordinaire les leçons du premier nocturne sont prises dans l'Ancien Testament, cependant, pour les dimanches après l'Epiphanie, elles sont du Nouveau pour le premier et le deuxième nocturne.

Dans l'ensemble, les lectures sont distribuées de manière à ce que tous les Livres Saints paraissent dans l'office. Jusqu'au VII^e siècle, les lectures furent réservées aux vigiles dominicales ; les Fêtes n'en avaient point. La durée de chaque lecture, devenue fixe aujourd'hui, dépendait du Président de l'office qui, à son bon plaisir, faisait signe au lecteur de s'arrêter. Maintenant le bréviaire ayant chaque leçon nettement coupée, le lecteur la termine de lui-même en disant : « *Tu autem, Domine, miserere nostri.* » Mais, vous, Seigneur, ayez pitié de nous ! Cette finale ne varie que pour certaines leçons prophétiques que l'on termine ainsi : « *Haec dicit Dominus : convertimini ad me et salvi eritis.* » Voici ce que dit le Seigneur : Revenez à moi et vous serez sauvés. A chacune de ces finales, le chœur répond :

Deo gratias ! Merci à Dieu ! Merci pour la lumière qu'il donne à notre intelligence par les Saintes Ecritures ! Merci pour sa miséricorde envers nous, pauvres pécheurs !

Chaque leçon est suivie d'un répons. Le répons se compose d'un texte pris ordinairement dans les Ecritures et dont une partie est reprise soit par celui qui le dit, soit par le chœur.

Puis vient le verset après lequel a lieu encore la reprise des répons. Au troisième répons, on ajoute le *Gloria Patri*, que suit une nouvelle reprise.

Certains répons, comme ceux des Petites Heures et de complies, sont un dialogue entre le lecteur et le chœur, ou bien entre les deux côtés du chœur. De toutes façons, la reprise qui se trouve dans tous les répons donne leur sens propre : *responsorium*, texte auquel on répond.

Cet usage est ancien ; mais il ne faut pas confondre le *répons* avec le *psalmus responsorius* comme le *venite exultemus* de l'invitatoire. Ce sont deux choses très différentes.

Isidore de Séville, mort en 636, disait déjà que les répons avaient été institués par les Italiens et depuis longtemps. Ils auraient donc, d'après ce témoignage, une origine romaine.

Dans l'office du dimanche, les répons sont ordinairement adaptés aux leçons du premier nocturne qu'ils complètent. Ils portent, à ce titre, le nom d'*Historia*, — Histoire, — parce qu'ils racontent des faits de l'Ancien Testament. Il y a de très beaux répons, pleins de doctrine et de piété. J'entends les répons pour l'office du Temps, car, trop souvent, pour l'office des Saints les auteurs se sont torturé l'esprit pour aboutir à de piètres résultats.

Avec le troisième répons, suivant la troisième leçon, se termine le premier nocturne du dimanche.

Disons immédiatement, pour ne plus y revenir, que pendant le chant de l'office ou sa récitation, les religieux, au chœur, ont des attitudes, des cérémonies qui s'harmonisent, dans leur ensemble, avec les textes sacrés. Ce n'est pas une assemblée morte, mais vivante de l'Esprit de Dieu, et ses membres le montrent par des saluts, des inclinations qui sont des hommages répétés à la majesté divine.

Le deuxième et troisième nocturne comportent chacun trois psaumes, trois antiennes ou une seule selon le Temps, un verset, trois leçons et trois répons. D'ordinaire, les leçons du second nocturne sont prises dans les Epîtres, surtout celles de saint Paul ; au troisième nocturne, la lecture est tirée de l'Evangile avec l'homélie ou commentaire d'un Père de l'Eglise. L'homélie est toujours attachée au troisième nocturne.

Après le dernier répons, vient le chant du *Te Deum*, que l'on supprime les dimanches d'Avent et de la Septuagésime jusqu'à Pâques. C'est un signe de pénitence, car le *Te Deum* respire le triomphe et la joie.

L'origine du texte du *Te Deum* est assez obscure et imprécise, comme celle de beaucoup d'autres usages liturgiques, souvent les plus beaux. L'attribution de la composition du *Te Deum* à saint Ambroise et à saint Augustin est bien contestée. Aucun auteur certain ne peut être donné à ce cantique d'allégresse et de foi qui redit, en des acclamations successives, la grandeur infinie de Dieu, qui rend un hommage explicite à l'auguste Trinité ; qui entr'ouvre les

portes du ciel pour nous faire entendre la jubilation des chœurs angéliques, des prophètes, des apôtres, des martyrs ; qui glorifie le Christ, Fils de Dieu, Roi des splendeurs célestes ; qui nous rappelle à nous, pauvres pécheurs, son incarnation, sa mort sur la croix, son triomphe sur l'enfer, sa gloire dans le ciel où il est assis, Dieu et homme, à la droite du Père, d'où il viendra, juge suprême, rendre à chacun selon ses mérites. A deux genoux, le chœur se prosterne pour implorer sa miséricorde : « *Te ergo, quaesumus, tuis famulis subveni quos pretioso Sanguine redemisti !* » Cri de l'âme terrifiée et humiliée devant son Juge et cependant débordante d'espoir parce qu'elle est ruisselante du Sang rédempteur. Les dernières strophes sont une supplication à la pitié du Sauveur et le chant triomphal de la foi chrétienne se termine dans ce cri d'espérance invincible : « Seigneur, j'espère en vous ! Je ne serai pas trompé, non jamais ! dans mon espérance ! »

Comme le *Gloria in excelsis*, le *Te Deum* est ce que l'on appelle un psaume *idioticus* ou privé, de composition purement humaine. Ces chants où les acclamations de louange l'emportent, étaient communs dès le III^e siècle. C'était comme l'explosion joyeuse et doctrinale de la foi chrétienne. Leur inspiration même pouvait devenir dangereuse, car il était facile aux hérétiques d'y glisser leurs erreurs. C'est pourquoi peu de ces psaumes *idiotici* sont demeurés dans la liturgie. Le *Gloria in excelsis* est passé dans la messe ; le *Te Deum* termine les matines. Il est une profession de foi explicite de la foi catholique au dogme de la Trinité : ce qui peut indiquer que sa composition remonte assez loin comme une pro-

testation contre l'arianisme. En tout cas, son origine ne paraît pas romaine. Il ne serait pas étonnant, vu surtout que le *Te Deum* était en usage dans la liturgie gallicane avant de passer dans celle de Rome, qu'il eût pris naissance en Orient ou fût une imitation orientale, comme le *Gloria in excelsis*, avec lequel il a tant de ressemblance. Les acclamations de ces deux chants à la louange de Dieu sont, en effet, très orientales.

Quoi qu'il en soit, saint Benoît prescrit déjà le *Te Deum* pour terminer les matines. Il fait partie, dès l'origine, de la liturgie dominicaine.

Un verset approprié au sens du Temps ou de la solennité se place entre les matines et les laudes. Il est dit par le Président du chœur, c'est le verset sacerdotal.

Dans la semaine, les jours de férie, c'est-à-dire ceux où il n'est célébré aucune fête, l'office des matines continue à être du Temps. Seulement, moins solennel que l'office du dimanche il ne comporte qu'un seul nocturne de douze psaumes avec une antienne tous les deux psaumes, commune à toutes les époques de l'année.

Il faut toujours, au rite dominicain, excepter le Temps pascal, tant pour les psaumes que pour les antiennes, le dimanche comme en semaine.

Après la dernière antienne du dernier psaume, un verset variant selon le Temps, trois leçons et trois répons. C'est, en plus petit, la même ordonnance que pour le dimanche. Nous n'avons pas à nous y attarder.

De même, pour les fêtes soit du Temps, soit des Saints, les matines suivent la marche du dimanche, sauf que chaque nocturne n'a que trois psaumes. Certaines fêtes, octaves et vigiles ont

un seul nocturne, avec neuf psaumes, trois leçons et trois répons. Les principales seront signalées en leur temps. On y ajoute quelques détails de rubriques dont nous ne pouvons nous occuper ici.

CHAPITRE V.

Les Laudes.

Les laudes sont un office d'aurore ou plus exactement de lever du soleil, office de lumière, par conséquent, et non plus de nuit. On attendait pour les commencer que le soleil parût. Si bien qu'entre les matines et les laudes il y avait souvent, surtout en hiver, un intervalle plus ou moins long. A Rome, ce principe liturgique était tellement observé, que si le soleil se levait avant que le dernier nocturne de matines fût achevé, on le laissait pour commencer immédiatement les laudes.

Cet office prend ce nom des psaumes *Laudate Dominum de cælis, Cantate Domino* et *Laudate Dominum in sanctis ejus*, qui composent à eux trois le cinquième psaume. Car les laudes ont cinq psaumes, toujours les mêmes, le dimanche, sauf de la Septuagésime à Pâques. Ce sont tous des psaumes joyeux de louange. Le premier, *Dominus regnavit*, chante la magnificence de la création, reflet de la beauté divine. Au second, le *Jubilate Deo omnis terra*, c'est le cri d'allégresse de l'humanité, invitée à servir Dieu dans la joie. « Dieu, ô mon Dieu, dit le troisième, je veille près de vous, dès que la lumière paraît, mon âme vous désire, ma chair elle-même a besoin de votre présence ! » On ajoute au *Deus, Deus meus ad te de luce vigilo*, le psaume *Deus misereatur nostri*, pour ne faire qu'un avec lui dans la même jubilation. Puis toute la création est invitée à

bénir le Créateur. C'est le cantique des trois adolescents jetés dans la fournaise ardente par Nabuchodonosor. Une à une, les créatures passent sur les lèvres de ceux qui prient pour bénir le Seigneur. De l'ange au dernier être inanimé, de tout ce qui vit et de tout ce qui est, la louange monte vers Celui qui donne l'être à toute créature, l'*Universalis provisor entis*, dit saint Thomas. Tout être a le sens de la majesté de Dieu Créateur et possède une voix pour le bénir et le remercier. C'est le même sujet de joie et de louange dans le *Laudate* qui suit.

De sorte que par sa composition l'office de laudes est un cantique matinal ou la joie de la lumière naissante, symbole gracieux des splendeurs de la lumière éternelle, éclate en actions de grâces.

Le dimanche et certains jours déterminés par les rubriques, il n'y a qu'une seule antienne pour les cinq psaumes de laudes. Il faut excepter le temps de l'Avent qui a une antienne après chaque psaume, de même celui de la Septuagésime et d'ordinaire, les fêtes du Temps et des Saints.

Un capitule ou leçon brève suit, qui varie selon le sens du Temps et des fêtes ; puis une hymne. Souvent, fidèles à la tradition de l'heure matinale des laudes, ces hymnes font allusion au lever du soleil.

Un verset ; après quoi le cantique de Zacharie : « *Benedictus Dominus Deus Israel !* », chant de reconnaissance à la miséricorde de Dieu, qui donne à son peuple le salut promis. La dernière strophe parle aussi de lumière : Ce petit enfant, Jean le Baptiste, vient préparer la voie au Sauveur du monde. Il annoncera aux pécheurs la grande miséricorde, qui s'abaisse jusqu'à eux

pour illuminer ceux qui sont assis dans les ombres de la mort, et leur montrer le chemin de la paix !

Une antienne appropriée pour le Temps comme pour le Sanctoral accompagne toujours le *Benedictus*. Elle est suivie de l'oraison. C'est la partie la plus solennelle de laudes. Celui qui préside l'office fait l'encensement de l'autel. Dans une église, l'autel représente Notre-Seigneur qui est tout à la fois, par sa nature divine et humaine, le prêtre, l'autel et la victime. C'est donc à lui que se rend l'hommage de l'encens et par lui à la Souveraine Majesté.

Les religieux sont aussi encensés ; mais là encore l'hommage va à la présence invisible de la sainte Trinité.

Pendant que le cantique s'achève, celui qui préside l'office vient prendre au chœur une place spéciale, la première à gauche, les acolytes restent debout devant lui. Vers la fin, il se rend au pupitre où, l'antienne terminée, il chante l'oraison du jour et celles qui suivent les mémoires s'il y en a. Le *Benedicamus Domino* termine l'office des laudes.

Le lecteur de semaine vient alors au pupitre du chœur pour lire ou chanter le martyrologe. Le chœur écoute assis, sauf trois martyrologes solennels qui sont ceux de l'Annonciation, de Pâques et de Noël. Ils ont un rite spécial que nous signalerons.

Donc, le lecteur annonce la fête du jour suivant sans oublier de dire le quantième de la lune. Puis il raconte la passion des martyrs dont le souvenir appartient à ce même jour. Rappel émouvant qui fait passer au jour le jour devant l'âme recueillie des religieux, les grands exem-

ples de foi et de courage de leurs ancêtres chrétiens. Les belles et touchantes histoires que raconte le martyrologe ! Comme on sent le passage de Dieu à travers les siècles ! Et l'on ne peut pas tout dire. Il y aurait trop de noms à citer : noms de martyrs et de pontifes, noms de confesseurs et de vierges, noms de saints et de saintes que Dieu seul connaît, qui sont dans la joie éternelle et que le lecteur impuissant à lire cette page infinie de l'amour de Dieu, cite à la fin comme cette foule immense, vue par saint Jean dans les splendeurs du ciel, foule composée de toutes les races du monde : « *Vidi turbam magnam quam dinumerare nemo poterat ex omnibus gentibus, tribubus et linguis.* »

C'est ce qu'exprime le lecteur à la fin de chaque lecture du martyrologe : *Et alibi aliorum plurimorum sanctorum martyrum, etc...* — Et ailleurs, beaucoup d'autres martyrs, confesseurs et vierges ! Dieu seul peut lire tout le martyrologe : c'est son œuvre d'amour.

Quand c'est fini, on chante le *Pretiosa*. C'est la conclusion du martyrologe : *Pretiosa est in conspectu Domini mors sanctorum ejus !* Précieuse est devant Dieu la mort de ses Saints.

On les prie, ces Saints, la bienheureuse Vierge Marie, leur aimable reine, d'obtenir pour nous qui luttons encore sur la terre le secours bienfaisant de la grâce de Dieu.

Les prières qui suivent sont un appel de la bénédiction divine sur le travail de la journée qui va s'ouvrir. Car, dans l'usage monastique, d'où est né le *Pretiosa*, c'est à ce moment que le supérieur distribuait aux moines le travail de chaque jour : « Seigneur, dit celui qui préside l'office, regardez vos serviteurs ; regardez votre pro-

pre travail. Daignez diriger ceux qu'ils envoient à ce travail. » Et le chœur répond : « Que la splendeur du Seigneur notre Dieu soit sur nous ! Qu'Il dirige le travail de nos mains ! » — Le Président reprend : « Seigneur Saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, daignez diriger et sanctifier aujourd'hui nos cœurs et nos corps selon votre loi et l'observance de vos commandements, afin que, maintenant et pour l'éternité, par le secours de votre grâce, nous soyons sauvés à jamais, par le Christ Notre-Seigneur ! »

Vient ensuite une leçon brève de l'évangile du jour ou des constitutions. Dans le principe, c'était une courte lecture de la règle de saint Benoît ; puis, quand l'usage du *Pretiosa* eut pénétré dans la liturgie universelle, on lut les premières lignes de l'évangile du jour. Dans l'ordre, à certaines fêtes et certaines fêtes, on lit encore un passage des constitutions. C'est la plus ancienne tradition.

On rappelle ensuite la mémoire de tous les défunts qui se rattachent à l'ordre : les Frères, les Sœurs, les familiers et les bienfaiteurs. Nul n'est oublié. Rien de plus touchant que ce souvenir quotidien de ceux qui ont appartenu à l'ordre ou qui l'ont aimé ! « Qu'ils reposent en paix ! » Entre tous, demeure vivant dans l'ordre, le souvenir des Maîtres Généraux qui l'ont gouverné. Ces hommes, la plupart très vénérables, tous, sans exception, dignes dans leur vie religieuse — car pas un Maître Général de l'ordre n'a été indigne — ont bien mérité, par la sagesse de leur gouvernement, par les épreuves qu'ils eurent à subir, par l'élan qu'ils donnèrent à la vie régulière, par leur zèle à propager et à défendre la doctrine, tous ont bien mérité, dis-je, de la

famille dominicaine. Leur mémoire demeure impérissable. Au jour anniversaire de leur mort, un *De profundis* est récité pour chacun d'eux. Témoignage annuel de gratitude qui rappelle en même temps à ceux qui connaissent l'histoire de l'ordre, la physionomie administrative de l'illustre défunt.

La cérémonie antique de la distribution du travail se termine par cette prière : « Seigneur, nous vous en prions, inspirez vous-même nos actes et aidez-nous à les accomplir, afin que toute notre activité vienne de vous. Commencée par vous, qu'elle soit également terminée par vous ! » Ce qui veut dire : Dieu d'abord le premier servi ! Tout commence par lui et tout se termine en lui.

Les jours de férie, l'office de laudes débute toujours par le *Miserere mei, Deus*. On y récite aussi un cantique autre que le *Benedicite*. Le lundi, c'est le cantique d'Isaïe : *Confitebor tibi, Domine, quoniam iratus es mihi* ; le mardi, le cantique d'Ezéchias : *Ego dixi : in dimidio dierum meorum* ; le mercredi, le cantique d'Anna, mère de Samuel : *Exultavit cor meum in Domino* ; le jeudi, le cantique de Moïse, après le passage de la Mer Rouge : *Cantemus Domino gloriose enim magnificatus est* ; le vendredi, le cantique d'Habacuc : *Domine, audiui auditionem tuam et timui* ; le samedi, un autre cantique de Moïse : *Audite cœli quæ loquor*. Tout en ayant quelque apparence moins joyeuse que le dimanche, l'office de laudes pour les fêtes, n'en reste pas moins dans son ensemble une louange d'allégresse à la bonté de Dieu.

Pour les fêtes du Temps et du Sanctoral, les psaumes et la marche de l'office de laudes cor-

respondent entièrement à celui du dimanche, sauf que chaque psaume a d'ordinaire une antienne appropriée.

Les religieux ne se hâtaient pas de quitter le chœur après l'office. Quelquefois, ils allaient au chapitre entendre une instruction ou faire leur coulpe. Quand ils étaient libres, ils demeuraient au chœur, recueillis devant Dieu, pendant un quart d'heure. Après quoi, ils retournaient au lit ou se mettaient au travail. Cela dépendait de l'heure fixée pour les matines.

CHAPITRE VI.

Les Petites Heures.

Il y a quatre *Petites Heures*, ainsi nommées de ce que ces quatre parties de l'office sont de moindre solennité et correspondent aux quatre divisions anciennes du jour : prime, la première heure du jour, celle qui commence le soleil déjà levé. Si l'on prend un temps moyen entre l'été et l'hiver, prime se trouve à 6 h. du matin, selon notre manière actuelle de diviser le jour. Chaque Heure correspond à trois heures actuelles : prime à 6 h. du matin ; tierce à 9 h. ; sexte à midi et none, la neuvième et dernière heure de jour, à 3 h. de l'après-midi.

C'est ainsi qu'il est dit dans l'évangile que Notre-Seigneur a été crucifié à l'heure de sexte, c'est-à-dire à midi et qu'il est mort à l'heure de none, c'est-à-dire à trois heures après midi.

L'office de prime n'était pas, au début, dans la liturgie ecclésiastique, celle qui se célébrait dans les basiliques. C'est la prière du matin des moines. Ceux qui desservaient la basilique de Saint-Pierre, à Rome, ne se rendaient pas au chœur pour cet office. Ils le récitaient en commun chez eux, de façon privée. Prime ne fit partie de la liturgie universelle que, peu à peu, sous l'influence monastique. Il serait difficile d'en fixer la date avec certitude.

L'office de prime a des usages particuliers qui le distinguent nettement des autres Heures et lui donnent une ressemblance très grande avec celui de complies.

Prière du matin, l'office commence par l'appel ordinaire au secours de Dieu, mais précédé du *Pater* et du *Credo*. Dès la première heure du jour, on fait sa profession de foi.

L'hymne qui suit est invariable, sauf la doxologie finale qui s'adapte au sens du Temps ou de certaines fêtes. C'est un chant qui demande à Dieu la bénédiction sur la journée : « L'astre lumineux est levé, prions Dieu humblement que dans les actions de ce jour, il nous garde de toute faute.

Qu'il mette un frein à la langue, afin que l'horreur de la discorde n'éclate pas ; qu'il couvre soigneusement le regard, afin qu'il ne boive pas la vanité !

Que le fond intime des cœurs soit pur ! Point de faiblesse ! Que la superbe de la chair soit brisée par la sobriété !

Quand le jour finira, quand le cycle des heures aura ramené la nuit, nous pourrons ainsi, en nous privant des joies du monde, chanter la gloire de Dieu. Gloire à Dieu le Père, gloire à son Fils unique, avec l'Esprit Paraclet, maintenant et à jamais ! »

Trois psaumes suivent. Le premier, assez court, — le 53e — *Deus in nomine tuo salvum me fac* — est un cri vers la bonté de Dieu, afin qu'il donne son secours et délivre l'âme de ses ennemis. Puis commence en deux coupures le psaume 118 : *Beati immaculati in via*¹. Ce psaume dont neuf coupures serviront aux Heures de tierce, sexte et none, est une louange continuelle

1. Le Romain actuel n'a plus ce psaume pour les petites Heures. Peut-être en sera-t-il de même pour le rite dominicain, pendant le cours de la publication de cet ouvrage.

à la loi de Dieu, donnée, aimée, pratiquée, sous les noms divers de loi, de précepte, d'observance rituelle, de justification légale. En somme, il accompagne admirablement l'activité journalière dirigée par la volonté divine, qui lui donne son mérite surnaturel.

Le dimanche, à moins qu'il n'y ait une fête. Tout double, on ajoute aux trois psaumes de prime le symbole *Quicumque vult salvus esse*, dit le symbole de saint Athanase. C'est une confession de foi très explicite aux dogmes de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption.

Dès le VII^e siècle on affirme que cette confession de foi a pour auteur saint Athanase. Un concile, tenu à Autun vers 670, l'attribue sans hésitation à ce saint Docteur. Et depuis, dans la liturgie gallicane, qui en imposait la récitation à tous les clercs, on répète cette même affirmation. Aujourd'hui, la critique refuse à saint Athanase l'honneur de ce symbole, mais il lui est bien impossible de lui trouver un auteur certain. De la liturgie gallicane le symbole *Quicumque* passa dans la liturgie romaine.

Une seule antienne sur les psaumes de prime. Il y a deux capitules, toujours les mêmes : l'un pour le dimanche et les fêtes, l'autre pour les fêtes et fêtes assimilées. Le capitule du dimanche et des fêtes est une louange au Roi immortel et invisible des siècles, le Dieu unique à qui reviennent honneur et gloire dans les siècles des siècles : « *Regi saeculorum immortalis !* » Celui des fêtes rappelle qu'il faut aimer la paix et la vérité : *Pacem et veritatem diligite !*

Le répons bref qui suit est le même pour toutes les circonstances, sauf le verset qui varie selon le sens du Temps et de certaines fêtes. Il s'a-

dresse directement à Notre-Seigneur : « Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, ayez pitié de nous ! Vous qui êtes assis à la droite du Père, ayez pitié de nous ! » Le *Gloria*, puis la reprise totale du répons. Un autre verset suit : « Levez-vous, Seigneur, aidez-nous ! — Et délivrez-nous par votre Nom. »

Il faut remarquer que ces répons des Petites Heures et de complies diffèrent dans leur exécution des répons de matines et de vêpres. Pour ceux-ci, on ne répète que la reprise, sauf en certains cas, quand on ne dit pas à matines le *Te Deum*. Aux Petites Heures et à complies, à part quelques exceptions, le chœur reprend le répons complet, puis la reprise et le lecteur dit le verset. C'est un dialogue rapide entre eux.

Au rite dominicain, sauf pendant le temps de la Septuagésime jusqu'à Pâques, à toutes les fêtes Tout double, pendant les octaves solennelles et les privilégiées, on ajoute aux répons des Petites Heures et de complies deux alléluias qui servent de reprise. Le même usage a lieu pendant le Temps pascal pour toutes les fêtes et fêtes. En voici un exemple, à prime :

Jesu Christe, Fili Dei vivi, miserere nobis, alleluia, alleluia ; V. Qui sedes ad dexteram Patris. — Alleluia, alleluia. — Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto. — Jesu Christe, Fili Dei vivi, miserere nobis, alleluia, alleluia !

La confession du matin vient après. C'est l'aveu devant Dieu et devant les Frères des fautes même les plus légères, commises pendant la nuit. Le Supérieur fait d'abord sa confession personnelle, par le *Confiteor*. Le chœur récite pour lui le *Misereatur*. « Je confesse à Dieu tout-puissant, dit le prélat, à la bienheureuse Vierge Ma-

rie, au bienheureux Dominique, notre Père, à tous les Saints et à vous, Frères, que j'ai beaucoup péché en pensée, en parole, en action et en omission, par ma faute ! Je vous prie de prier pour moi.

« Que le Dieu tout-puissant ait pitié de vous, répond le chœur, qu'il vous pardonne vos fautes, qu'il vous délivre de tout mal, qu'il vous sauve et vous confirme dans toute bonne action, qu'il vous conduise à la vie éternelle ! »

A leur tour, les Frères confessent de même leurs fautes et reçoivent du prélat la même bénédiction.

On aura remarqué que le *Confiteor* et le *Misereatur* dominicains sont, le premier plus bref, le second plus long, qu'au rite romain.

Cet acte matinal d'humilité chrétienne accompli, l'oraison est récitée. Elle est invariable pour les dimanches et les fêtes, sauf le jour de Pâques et les deux qui suivent : « Seigneur, à cette heure du jour — qui est la première — remplissez-nous de votre miséricorde, afin que le cœur exultant pendant toute cette journée, nous trouvions notre joie à vous louer sans cesse. » Les jours de férie, l'oraison, comme le capitule, est changée. Après des prières supplémentaires, — les *Preces* — on dit : « Seigneur, Dieu tout puissant, vous qui nous avez fait parvenir au commencement de ce jour, sauvez-nous par votre puissance, afin que pendant ce jour nous ne commettions aucun péché et que nos paroles, nos pensées, nos actes, soient tous dirigés vers l'accomplissement de vos préceptes. »

Comme on le voit, prime est bien la prière du matin.

Tierce, sexte et none ont une marche uniforme :

l'hymne, trois psaumes, qui sont des coupures du psaume 118, une antienne appropriée pour les trois psaumes, le capitule, le répons bref et l'oraison. Quelques rubriques spéciales font varier la doxologie de l'hymne.

Les trois hymnes de ces Petites Heures, comme celle de prime, qui est plus longue, viennent de la liturgie bénédictine ; c'est elle, du reste, qui eut la plus réelle influence pour introduire les hymnes dans l'office divin. Quel est l'auteur des hymnes des quatre Petites Heures ? Il semble bien qu'un seul auteur en ait eu l'inspiration. Elles sont conformes au rythme ambrosien et cependant n'appartiennent pas, comme tant d'autres, au saint archevêque de Milan.

Il est clair que pour tierce, l'auteur anonyme s'est inspiré du souvenir de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, qui eut lieu à l'heure de tierce : « Ces gens ne sont pas ivres, comme vous le pensez, disait l'apôtre Pierre à la foule accourue autour du Cénacle, puisque nous ne sommes encore qu'à la troisième heure. » Celle de tierce, c'est-à-dire, selon notre manière actuelle de compter, neuf heures du matin. L'hymne dit : Maintenant, ô Saint-Esprit, vous qui êtes un avec le Père et le Fils, daignez venir en toute hâte remplir notre cœur !

Que notre bouche, notre langue, notre esprit, nos sens, notre force, chantent vos louanges ; que la charité brûle en nous comme un feu ! Qu'elle se répande sur notre prochain ! Exaucez cette prière, ô Père très bon ! ô Fils unique, égal au Père, qui réglez, avec l'Esprit, pendant toute l'éternité.

Pour sexte, l'auteur se rappelle que c'est l'heure de midi, l'heure des ardeurs solaires, dont

l'influence peut être néfaste. Il dit : « Puissant Gouverneur du monde, ô Dieu vrai, vous qui dirigez le cours des choses, vous remplissez le matin de splendeurs lumineuses, le midi de feux ardents ! Eteignez en nos cœurs toute flamme de discorde ! Chassez toute ardeur mauvaise, donnez la santé du corps, la vraie paix du cœur. »

A none, c'est déjà l'approche du soir de la vie : qu'il ne soit pas sans espérance ! L'hymne chante : « ô Dieu, force tenace des êtres, vous, l'immuable par essence, vous réglez par degrés le cours de la lumière du jour.

Faites lumineux le soir de notre vie ! Qu'elle ne tombe pas dans la nuit du néant ! Que la récompense d'une mort sainte soit l'éternelle gloire ! »

Les capitules, les répons et les oraisons varient aux trois Petites Heures, selon le sens du Temps et des fêtes. Nous les retrouverons sur notre route.

Avec none se termine liturgiquement l'office du jour.

CHAPITRE VII.

Les Vêpres.

Cet office, comme son nom l'indique, est un office du soir. C'est même, à proprement parler, l'office de la première heure de nuit, c'est-à-dire, en moyenne, six heures du soir. Les vêpres ne terminent pas liturgiquement l'office divin, mais le commencent. C'est pourquoi, nous voyons dans les rubriques que l'on fait, à vêpres, mémoire de la fête du jour suivant, souvent même, pour les fêtes de plus grande solennité, que les vêpres sont complètement de la fête suivante. C'est ce que l'on appelle les *premières vêpres*, le commencement liturgique de la fête. A Rome, en particulier, ces premières vêpres sont les plus solennelles. Ce sont elles et non les secondes, que président les cardinaux ou les évêques.

Cet office a donc, dans la liturgie, une solennité plus grande que les Petites Heures. Elle correspond à celle de laudes : la marche est la même, les cérémonies aussi.

On commence les vêpres, comme les autres Heures, par le *Deus in adjutorium* et le *Gloria Patri* : usage inscrit déjà dans la règle de saint Benoît.

D'ordinaire, il y a cinq psaumes, sauf, au rite dominicain, pour les fêtes et les octaves de Pâques et de Pentecôte où il n'y en a que trois. C'est l'unique exception.

Le dimanche, ces cinq psaumes sont invariables, avec chacun une antienne prise dans le texte. Il en est de même pour les fêtes. On em-

ploie pour les vêpres les psaumes graduels et quelques autres pour parfaire le nombre nécessaire à l'office de toute la semaine, dimanche compris. Exceptons toujours le Temps pascal pour l'ensemble de ces rubriques.

Autrefois, la liturgie romaine, avait, à vêpres, les psaumes antiphonés. On reprenait une antienne ou après chaque verset ou tous les deux versets. L'usage existait encore au XII^e siècle, au moins pour les grandes solennités. Puis l'antienne ne se chanta plus qu'au commencement et à la fin du psaume. Il est probable que l'usage, au rite dominicain, de chanter l'antienne du *Benedictus* et du *Magnificat*, aux fêtes Tout doubles, avant et après, provient de cette ancienne pratique.

Pour toutes les fêtes, soit du Temps, soit du Sanctoral, il n'y a qu'une antienne après les cinq psaumes de vêpres. Exception unique : la fête de Noël qui a cinq antiennes aux premières et aux secondes vêpres.

Disons immédiatement que, sauf pour quelques fêtes, les premières vêpres ont toujours des psaumes spéciaux invariables : cinq d'ordinaire et trois pour la Pentecôte.

Ces psaumes sont tous des psaumes de louange, des *Laudate* : *Laudate pueri Dominum, Laudate Dominum omnes gentes, Lauda anima mea Dominum, Laudate Dominum quoniam bonus est psalmus, Lauda Jerusalem Dominum*. Chaque fête solennelle commence ainsi dans la jubilation. C'est comme une fanfare d'allégresse qui dilate les cœurs et les élève tout de suite au sens joyeux de la solennité.

L'antienne sur les psaumes étant chantée, le Président de l'office lit un court passage des

Ecritures, le capitule, puis, quand la fête du jour suivant a ses premières vêpres complètes ou simplement commence à ce capitule, il y a, au rite dominicain, un répons. Très ancien usage qui tenait, à l'office romain primitif, la place de l'hymne. Il n'existe jamais aux secondes vêpres. Après le répons, l'hymne et le verset, selon le sens du Temps et des fêtes, on entonne ensuite l'antienne du *Magnificat* que l'on chante en entier avant et après pour les fêtes Tout double, après seulement pour les fêtes inférieures. Comme à laudes, le Président de l'office fait l'encensement de l'autel. Les cérémonies sont identiques.

Le *Magnificat*, ce cantique de la Sainte Vierge, se chante à toutes les vêpres. Il en est le moment le plus solennel. Tous les jours, par conséquent, l'Eglise redit à Dieu par les lèvres inspirées de la Sainte Vierge, son allégresse reconnaissante. Elle chante l'Incarnation du Verbe et la joie virginale de sa bienheureuse Mère.

Primitivement, après l'antienne du *Magnificat*, il n'y avait pas d'oraison ni d'autres prières, mais simplement la grande prière : le *Pater noster* récité à haute voix. Elle avait ainsi la place d'honneur. L'oraison et ce qui suit avaient prévalu depuis longtemps à l'institution de la liturgie dominicaine.

CHAPITRE VIII.

Les Complies.

Les complies sont le *complément*, ce qui achève non pas l'office liturgique dans l'ensemble des vingt-quatre heures, mais bien ce qui termine la journée avant de prendre le repos de la nuit. C'est la prière du soir avant de se coucher. Office monastique, qui ne s'introduisit comme prime, que peu à peu dans la liturgie universelle. Du reste, la composition même de cet office lui donne son sens propre de prière du soir.

Primitivement, même dans l'ordre, les jours de jeûne, l'office de complies débutait au réfectoire. En 1551 seulement, par ordre du Pape Jules III, les Pères capitulaires réunis à Salamanque, décrétèrent que l'on devait se conformer à l'usage de l'Eglise universelle en commençant les complies au chœur.

Auparavant, les Frères se rendaient directement au réfectoire, le lecteur disait : « *Jube, Domne benedicere !* » ce qui est la formule pour demander la permission de rompre le silence. Le Président de l'office répondait : « *Noctem quietam et finem perfectum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus.* » — Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde une nuit paisible et une fin parfaite ! » Puis, sur un signe du Supérieur, le lecteur disait : *Benedicite !* Et le Président de l'office : « *Largitor omnium, bonorum benedicat potum servorum suorum !* » — Que le Dispensateur de tous les biens bénisse le breuvage de ses serviteurs ! Il s'agit, en effet, de boire et non de manger. Aussi, on reste de-

bout devant les tables. En ce temps-là, les jours de jeûne, on ne faisait qu'un vrai repas par jour, à midi, ou plutôt à deux heures après-midi. C'était vite terminé le soir, et immédiatement après le Supérieur disait : « *Adjutorium nostrum in nomine Domini !* » — « *Qui fecit coelum et terram* », répondent les Frères. Courte prière avant le *potus*, courte action de grâces après. Et pour suppléer à la légèreté du repas qui n'en était pas un, on se recommande au secours de Dieu, « qui a fait le ciel et la terre », et peut, par conséquent, donner la force à ses serviteurs pénitents.

Les religieux sortent en silence du réfectoire et entrent au chœur ; à peine dans leurs stalles, sans autre préambule, un d'eux chante cette leçon brève, qui continue le sens de l'office commencé au réfectoire : « Frères, soyez sobres et veillez ! Votre adversaire, le démon, rôde autour de vous, rugissant de fureur et cherchant qui dévorer. Soyez forts dans la foi pour lui résister ! » « — *Fratres, sobrii estote.* »

Cette leçon brève s'explique clairement par la cérémonie au réfectoire.

Depuis 1551, tout se passe au chœur. Mais quoique depuis cette époque les Frères soient autorisés à faire, le soir des jours de jeûne, une légère collation, au lieu de boire simplement, on continue toujours la courte prière avant et la courte action de grâces après. De même que dans l'Eglise universelle, on a gardé la leçon brève *sobrii estote*, qui a rapport à l'ancien usage monastique.

Revenons au chœur. Tout ce qui précède étant dit, on fait, comme le matin à prime, la confession mutuelle : le Supérieur aux Frères, les Frères au Supérieur. Tous confessent devant Dieu

les fautes de la journée et lui en demandent humblement pardon. Cette pratique dit elle-même son origine monastique.

Un verset : « Tournez-nous vers vous, ô Dieu, notre Sauveur ! — Et détournez de nous votre colère ! » *Converte nos !* C'est la conclusion du *Confiteor* mutuel. Voyez nos misères, ô Dieu ! et malgré elles tirez-nous à vous. Arrachez-nous à la faiblesse humaine ! Ayez pitié de nous !

Quatre psaumes suivent, toujours les mêmes, choisis pour cette prière du soir. Ce nombre de quatre, insolite dans la liturgie, vient de la règle bénédictine. Déjà à vêpres, saint Benoît ne propose que quatre psaumes. Il n'y a d'exception, au rite dominicain, que pour les fêtes et les octaves de Pâques et de Pentecôte, qui n'ont que trois psaumes. On supprime le plus long : *Qui habitat in adjutorio Altissimi*.

Une antienne sur les psaumes, qui varie pour certaines périodes du Temps et certaines fêtes. Puis le capitule, toujours le même : « Vous êtes en nous, Seigneur ! Votre saint Nom a été invoqué sur nous, ne nous abandonnez pas, Seigneur notre Dieu ! — *Tu in nobis es, Domine !*

Un répons bref vient après le capitule, comme aux Petites Heures. Il est aussi un appel à la protection paternelle de Dieu pendant la nuit : « Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains. — Vous m'avez racheté, ô Dieu de vérité ! » Puisque vous m'avez racheté, que vous êtes vrai dans vos actes et dans vos paroles, j'ai confiance en vous comme un fils en son père et je veux, cette nuit, reposer entre vos bras, la tête sur vos genoux, ô Notre Père qui êtes aux cieux !

Ce répons est changé pendant le carême jusqu'au dimanche de la Passion.

L'hymne dit tout le sens de complies : « Avant que la lumière disparaisse, nous Vous demandons, à vous, le Créateur de tous les êtres, que selon votre bonté ordinaire, vous soyez vigilant pour nous garder.

Loin de nous les rêveries mauvaises, les illusions de la nuit ! Maîtrisez notre ennemi, afin que nos corps ne soient pas souillés ! »

La doxologie est très variable selon le sens du Temps et des fêtes. L'hymne elle-même est changée pendant tout le Carême et le Temps pascal.

Un verset : « Seigneur, gardez-nous comme la pupille de vos yeux ! — Protégez-nous à l'ombre de vos ailes ! » *Custodi nos, Domine.*

Le *Nunc dimittis*, ce cantique du vieillard Simeon, est comme le chant du départ. Avec le déclin de la lumière, arrive la nuit, symbole des ténèbres du tombeau où chacun doit descendre. Mais, sur ce tombeau plane la divine et joyeuse espérance. *Non moriar sed vivam !* Mourir tout entier, non ! Je vivrai, car je sais que mon Rédempteur est venu ! Je l'ai vu de mes yeux ! Je l'ai pressé sur mon cœur ! Le *Nunc dimittis*, c'est le défi suprême à la nuit éternelle. La lumière divine a brillé sur le monde, elle sera la gloire des vrais enfants d'Abraham, les croyants.

« Sauvez-nous, Seigneur, dit l'antienne ordinaire, sauvez-nous pendant que nous veillons. Gardez-nous pendant que nous dormons, afin que notre veille soit avec le Christ, notre sommeil dans la paix ! »

Salva nos, Domine !

Cette antienne est souvent changée au cours de l'année liturgique dominicaine.

L'oraison implore également la protection divine pour la nuit : « Seigneur, visitez cette de-

meure, éloignez d'elle les embûches de l'ennemi. Que vos saints Anges y habitent, qu'ils nous gardent dans la paix et que votre bénédiction reste à jamais sur nous ! » *Visita, quaesumus, Domine, habitationem istam.*

L'ennemi c'est le démon, l'ange mauvais. Qu'il soit mis dehors et que les Anges de Dieu, les bons, les fidèles, ceux qui répandent sa bénédiction, habitent avec nous sous le même toit !

Et le Supérieur, au nom de Dieu, donne aux Frères la bénédiction : « que la bénédiction du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, descende sur vous et y demeure toujours ! »

Chez les Dominicains, sauf cas de force majeure, personne ne peut se dispenser de l'assistance à complies. Il y a des dispenses pour l'assistance à certaines parties de l'office, pas pour complies. Cette prière du soir est très solennelle par elle-même, mais il s'y ajoute une des plus grandes et des plus vénérables dévotions de l'ordre : le salut du soir à la très Sainte Vierge Marie, par le chant et la procession du *Salve Regina*.

Rappelons pour ceux qui pourraient l'ignorer l'institution de cette procession.

D'ordinaire, lorsqu'une œuvre se fonde dans l'Eglise, destinée à produire un bien considérable et de longue durée, le démon s'efforce, par tous les moyens laissés en son pouvoir, de la contrarier et, s'il le pouvait, de la ruiner. Au début de la fondation dominicaine, surtout de 1224 à 1225, une véritable persécution diabolique sévit dans l'ordre, à Bologne en particulier. Ce n'étaient qu'apparitions terrifiantes, véritables possessions de quelques religieux dont les allures extravagantes se faisaient parfois dangereuses. Jourdain de

Saxe, Maître Général, conscient de la gravité de ces faits comme de leur source, ordonna d'abord de recourir au secours des saints Anges. On devait chanter après les matines le répons : *Te sanctum Dominum*. Il y eut une accalmie, puis la persécution diabolique reprit toute sa violence. Le bienheureux Jourdain résolut d'en appeler à la protection toute puissante et toute maternelle de Celle qui avait pris l'ordre des Prêcheurs sous son manteau virginal, comme pour le mettre à l'abri de tout danger. Il ordonna que dans les Maisons de l'ordre, chez les Frères et chez les Sœurs, on chanterait tous les soirs, après complies, le *Salve Regina*.

Ce chant devait s'exécuter en procession, du chœur dans l'église des fidèles. L'influence infernale tomba immédiatement. Aussi la procession du *Salve Regina* est-elle restée dans l'ordre une des cérémonies les plus belles et les plus aimées. Chaque soir, dans toutes les parties du monde, avant d'aller prendre leur repos, les Prêcheurs entonnent leur salut filial à la Reine du ciel ; deux à deux ils sortent du chœur, avancent avec gravité, chantant cette suave antienne et lorsqu'ils demandent à leur céleste Avocate de jeter sur eux un regard de miséricorde, ils se mettent à genoux et reçoivent dévotement l'aspersion de l'eau bénite.

« Que de larmes de dévotion, écrit Jourdain de Saxe, ont coulé à l'occasion de cette louange de la Mère du Christ ! Quelle douceur n'a-t-elle pas répandue dans les âmes de ceux qui la chantaient, de ceux qui l'entendaient ! Quels sont les cœurs dont elle n'a pas amolli la dureté ou enflammé l'ardeur !

Un homme de Dieu, religieux fervent et digne

de foi, m'a raconté que souvent, quand les Frères chantaient : « *Eia ergo Advocata nostra !* », il vit la Mère du Sauveur prosternée devant son Fils et priant pour la conservation de l'ordre. »

Cette institution eut lieu à Bologne, en 1226.

La coutume d'asperger les Frères d'eau bénite, pendant la procession du *Salve Regina*, provient d'une vision de saint Dominique.

Une nuit que, selon son habitude, le bienheureux Père entrait au dortoir pour veiller sur le repos de ses fils, il vit la Très Sainte Vierge, accompagnée des saintes martyres Catherine et Cécile, qui faisait le tour des cellules ouvertes. En passant devant chaque lit, elle l'aspergeait d'eau bénite. C'est pourquoi, quand les Frères se mettent à genoux pour chanter *Eia ergo Advocata nostra !* celui qui préside l'office jette sur chacun d'eux quelques gouttes d'eau bénite.

Antiques et vénérables traditions qui maintiennent toujours vivant le souvenir des jours primitifs de la fondation dominicaine.

En rentrant au chœur, on chante une antienne à saint Dominique.

Les complies se terminent par le *Pater* et le *Credo*. Dès le matin, à prime, on fait sa profession de foi ; on la refait le soir avant de prendre son repos. C'est le premier et le dernier acte de la journée.

Cependant, une pieuse coutume s'est introduite de réciter le *De profundis* pour les défunts de l'ordre avant de sortir du chœur. La cloche tinte pendant cette prière fraternelle. Après, c'est la cérémonie du grand silence, que nul ne doit troubler jusqu'au matin. La cloche elle-même se tait et ne se réveillera que pour appeler les Frères à l'office de la nuit.

CHAPITRE IX.

Office quotidien de la Sainte Vierge.

La récitation de l'office quotidien de la Sainte Vierge n'est pas spéciale à l'ordre de Saint-Dominique. Elle existait avant sa fondation. On en rapporte communément la première institution à saint Pierre Damien. Du moins, c'est lui qui en parle le premier et qui en établit la pratique à son abbaye de Fonte Avellino, en Italie. C'était une abbaye de Camaldules, congrégation bénédictine issue de saint Romuald. Avec Pierre Damien, nous sommes au XI^e siècle. Peu à peu, cet usage monastique pénétra dans l'office du clergé séculier, qui récitait les Heures de la Sainte Vierge à certains jours de moindre solennité, comme les fêtes. Ces fêtes étant nombreuses, à l'époque, l'office de la Sainte Vierge se disait presque tous les jours : d'où son nom d'*office quotidien*.

Au XIII^e siècle, sous le pontificat d'Innocent III, à Rome même, sa récitation était régulière dans le clergé et faisait partie intégrante de l'office divin.

Les Frères Prêcheurs avaient trop de dévotion à la Mère de Dieu pour ne pas introduire cette pratique dans leur liturgie. Il fut établi que à toutes les fêtes et à toutes les fêtes au-dessous du rite double, sauf de très rares exceptions, on réciterait par surcroît l'office de la Sainte Vierge. Nous savons déjà quelle était la manière de le réciter soit au dortoir, pour les matines et les laudes, soit dans le cloître pour les Petites Heu-

res et les vêpres. Les complies seules se disaient au chœur immédiatement avant le chant du *Salve Regina*.

Au rite dominicain, l'office de la Sainte Vierge est très court et très allant. De sorte que, sa récitation ne demande pas beaucoup de temps. Il est, du reste, très facile de le réciter de mémoire comme faisaient nos anciens Pères.

Signalons une particularité très dominicaine. Toutes les parties de l'office commencent par l'*Ave Maria*, mais l'*Ave Maria* tel qu'on le disait au XIII^e siècle, sans la prière finale : *Sancta Maria, Mater Dei*...

Cette adjonction, dont l'auteur est inconnu, ne date que du XIV^e siècle.

Au XIII^e siècle, l' *Ave Maria* ne comprenait que la première partie.

Les Prêcheurs avaient une dévotion extraordinaire à l'*Ave Maria*. Ils la tenaient de saint Dominique. Partout dans l'ordre, Frères et Sœurs, tertiaires et familiers récitaient par dizaines, par cinquantaines, par centaines et même par mille les *Ave Maria*.

C'est la dévotion dominicaine du Rosaire, dans ses éléments primitifs. Il est donc tout naturel de trouver l'*Ave Maria* en tête de toutes les Heures de la Sainte Vierge.

Cet usage était tellement spécial à l'ordre et tellement distinctif, qu'il servit à la Sainte Vierge pour indiquer clairement au bienheureux Gonzalve d'Amaranthe, dans quel ordre il devait entrer. Inquiet de sa destinée, l'homme de Dieu suppliait la Sainte Vierge de lui montrer sa route, celle de la volonté de Dieu. Bonne Mère toujours, elle lui apparut et lui dit : « Entre dans l'ordre qui commence mon office par l'*Ave Ma-*

ria. » Gonzalve n'hésita point. Seuls les Prêcheurs ayant cette pratique, il leur demanda l'habit.

La marche de l'office de la Sainte Vierge est celle du grand office. Il n'y a qu'un nocturne pour les matines dont le texte est invariable.

L'invitatoire : « Venez, adorons le Roi, Fils de la Vierge ! », simple, rapide et si profond ! Le Roi suprême, Souverain du monde, devenu pour nous autres hommes le Fils d'une Vierge, notre Sauveur.

Puis l'hymne : *Quem terra, pontus, aethera !* C'est la même idée développée en des strophes ambrosiennes : « Celui que la terre, les mers et les airs ne peuvent contenir ; Celui que toutes les forces de la nature adorent et dont elles publient la gloire ; Celui à qui tout obéit parce qu'Il est le Créateur, le sein d'une Vierge le contient ! Heureuse Mère qui permet au Créateur, à Celui qui tient le monde dans sa main, de s'enfermer dans son sein ! Heureuse, par le message céleste ! Heureuse par l'œuvre féconde du Saint-Esprit ! Heureuse pour avoir donné au monde le Désiré des Nations. Marie, Mère de la grâce, Mère de la miséricorde, protégez-nous contre l'ennemi, recevez-nous dans vos bras à l'heure de notre mort ! Gloire à vous, Seigneur, qui êtes né d'une Vierge ! Gloire à vous avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles éternels ! »

Cette hymne, d'un sentiment très pieux, sert pour la plupart des fêtes de la Sainte Vierge. Que lui rappeler de plus doux, pour attirer son sourire, si ce n'est la joie de sa virginale et divine maternité !

Les trois psaumes sont communs à toutes les fêtes de la Sainte Vierge : *Domine, Dominus*

noster ! — Coeli enarrant gloriam Dei. — Domini est terra et plenitudo ejus. Tous les trois font allusion à l'Incarnation du Fils de Dieu. « Vous l'avez mis un peu au-dessus des Anges, dit le premier psaume, vous l'avez couronné de gloire ! Toute la terre lui est soumise, Seigneur, que votre Nom est admirable ! »

Et dans le second : « Le soleil est sa tente ! Il sort splendide de joie comme un époux de la chambre nuptiale ! C'est un géant qui prend sa course ! Il part du sommet des cieux, parcourt la route immense et revient au sommet. Rien ne peut se soustraire à l'ardeur de ses rayons ! »

« La terre est au Seigneur, dit le troisième psaume, c'est sa propriété ! C'est Lui qui en a posé les fondements... Portes éternelles, ouvrez-vous ! Princes, livrez le passage : le Roi de gloire va passer ! Le Seigneur, le Fort, le Puissant, le Vainqueur dans les batailles », Jésus, Fils de Dieu fait homme.

Une seule antienne : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes et béni le fruit de votre sein ! » Le verset : « La grâce est sur vos lèvres, le Seigneur vous a bénie pour toujours. » Trois petites leçons et trois répons, puis le *Te Deum*, selon les rubriques.

A laudes, les cinq psaumes ordinaires avec une seule antienne : « Vous êtes restée Vierge immaculée, après votre enfantement, ô Mère de Dieu, priez pour nous ! »

Le capitule : « Je suis comme la vigne en fleur qui répand la suavité de son parfum. Mes fleurs et mes fruits sont honneur et probité ! »

« O glorieuse Souveraine, dit l'hymne, élevée au-dessus des astres, vous avez allaité avec tendresse Celui qui vous a créée.

Le Bien suprême qu'Eve, notre malheureuse mère, nous fit perdre, vous nous le rendez par votre aimable Fils. Afin que, malgré nos larmes, nous puissions pénétrer dans le ciel bienheureux, vous êtes devenue la porte du Ciel !

Oui, vous êtes la porte qui conduit au Roi très haut ! Vous êtes la porte étincelante de la lumière ! Nations rachetées par le Seigneur, chantez la vie donnée par la Vierge ! »

L'antienne et l'oraison du *Benedictus* varient selon le sens du Temps. Il en est de même pour le *Magnificat* de vêpres. Pendant l'Avent, antennes et oraison font une allusion plus directe à l'Annonciation ; de Noël à la Purification, c'est la joie de la maternité virginale ; de la Purification à Pâques et de la Trinité à l'Avent, la prière est plus universelle et s'adresse à la Reine du Ciel, Vierge et Mère ; pendant la période du Temps pascal, on rappelle à l'heureuse Mère du Fils de Dieu, son allégresse triomphante. De sorte que, par ces antiennes et oraisons différentes, on suit pas à pas la Sainte Vierge dans la voie royale qui part de Nazareth et Bethléem, pour arriver à la souveraineté glorieuse en passant par le Calvaire. Voie de joie, de douleur et de gloire qui donne à l'office quotidien une vie intime plus profonde.

A signaler : les mémoires que l'on fait à laudes et à vêpres : Mémoire de saint Dominique, le Père bien aimé ; mémoire des Saints de l'ordre, les grands Frères, ces privilégiés de l'amour divin ; mémoire de tous les Saints du Paradis qui font cortège à leur douce souveraine ; mémoire suppliante qui implore de Dieu la paix sur la terre, celle chantée par les Anges sur le berceau du Fils de Dieu devenu le fils de Marie.

Les quatre Petites Heures ont la même ordonnance : l'*Ave Maria* qui les commence, une hymne, trois psaumes pris dans les Graduels, une antienne, un capitule, un répons et l'oraison. A tierce, l'oraison varie comme celle du *Benedictus*. Le reste ne change jamais.

L'hymne commune aux quatre Petites Heures rappelle à Notre-Seigneur qu'il est né de la Vierge Marie : « Souvenez-vous, auteur de notre salut, que, autrefois, vous avez pris la forme de notre chair en naissant d'une Vierge immaculée ! »

Quel doux souvenir d'amour et de joie pour le Fils et pour la Mère !

Les vêpres ont les psaumes habituels des fêtes de la Sainte Vierge, avec l'antienne unique : « Sainte Mère de Dieu, ô Marie toujours Vierge, intercédez pour nous auprès du Seigneur notre Dieu. » Au capitule il n'est question que des parfums vivifiants que répand la Fleur aimée de Dieu entre toutes, celle qui produira le Fruit béni, le Sauveur du monde : « Comme le cinnamome et le baume je répands mon parfum, la suave odeur d'une myrrhe épurée. »

L'hymne suit que nous redisons souvent en l'honneur de la Mère de Dieu : « Salut, Etoile de la mer, douce Mère de Dieu, Mère toujours Vierge, heureuse Porte du ciel !

Vous qui avez reçu le salut de l'ange Gabriel, donnez-nous la paix ! Changez pour nous le nom d'Eve !

Brisez les chaînes des coupables ! Rendez la vue aux aveugles ! Chassez tous nos maux, demandez tous les biens pour nous !

Montrez-vous notre Mère ! Qu'il reçoive par vous nos prières, Celui qui, né pour nous, a voulu être votre Fils.

Vierge unique, douce entre toutes les créatures, délivrez-nous de nos péchés ! Faites-nous doux et chastes !

Donnez-nous une vie pure ! Tracez-nous une voie sûre ! Afin que pendant l'éternité, nous voyions Jésus, heureux de le voir avec vous ! »
Ave, Maris stella !

Les complies se disent au chœur immédiatement avant le *Salve Regina*. Trois psaumes : *Memento Domine David* : prophétie de l'Incarnation du Fils de Dieu ; *Ecce quam bonum* : joie de l'union fraternelle, fruit de cette Incarnation ; *Ecce nunc benedicite Dominum* : invitation à la prière, pour que la bénédiction divine repose, la nuit, sur les serviteurs de Dieu. Bref capitule : « Je suis la Mère de l'amour le plus pur, la Mère de la crainte filiale, celle qui révèle Dieu aux âmes et ravive l'espérance ! » Puis un répons. L'hymne se compose des trois dernières strophes de l'*Ave Maris stella*. Au *Nunc dimittis* final, on dit le *Sub tuum praesidium*, qui est bien choisi pour appeler la protection de la Sainte Vierge sur le repos de la nuit.

Détail particulier de l'office quotidien : les oraisons varient à chaque heure sauf pour laudes, tierce et vêpres, qui ont la même selon le Temps.

L'office de la Sainte Vierge était très populaire dans l'ordre. C'était comme l'hommage journalier des fils de la Vierge à leur Mère. Chacun sait la dévotion ardente de saint Dominique et de ses enfants à la Mère de Dieu. Elle est demeurée, par le Rosaire, le signe caractéristique de l'ordre des Prêcheurs.

Je dis : par le Rosaire et non plus par l'office quotidien, parce que la multiplication des fêtes a

supprimé en grande partie l'office quotidien qui ne se récite plus que rarement. Il est demeuré dans la liturgie dominicaine, plutôt comme un souvenir des temps primitifs que comme une pratique courante. On le récite quand les rubriques le permettent ; mais bien des religieux en continuent l'usage de façon privée.

CHAPITRE X.

Les Processions.

Il y a deux sortes de processions : les processions liturgiques et les processions de dévotion. Les premières sont liées à la solennité du jour dont elles font partie intégrante ; les secondes relèvent des confréries pieuses ou se rattachent soit par la joie, soit par la tristesse aux événements qui se succèdent dans le monde. Nous parlerons des unes et des autres en temps voulu.

Dieu, souverain Seigneur et Maître du monde, a droit au culte public non seulement dans les lieux qui lui sont consacrés, mais encore au dehors, sur les voies publiques, dans les cités comme dans les champs. Tout est à lui, tout est son bien, sa propriété. Il est le Maître partout. Refuser à Dieu le passage est un acte insensé de rébellion contre sa Majesté. L'Eglise n'a jamais cessé de consacrer à Dieu par des prières souvent magnifiques, les biens de la terre, les habitations humaines, les moyens de transport de l'homme ou sur terre ou sur mer. Elle pénètre même dans la chambre nuptiale pour y bénir l'union sainte des époux.

Rien de ce qui est l'œuvre de Dieu ne lui paraît trop petit pour l'élever, le consacrer et, par sa bénédiction, ramener au Christ la louange et le sacrifice de toute créature.

La procession est comme le symbole extérieur, le sacrement public du règne social du Christ. En tête marche la croix, signe de l'amour conquérant qui a soumis au Rédempteur toutes les na-

tions. Qu'elle soit une marche d'allégresse triomphante ou qu'elle s'incline courbée sur la route par la détresse suppliante, la procession donne à la prière une allure plus ardente. Il semble que cette marche si naturelle à l'homme, marquée par le rythme des chants, ou la cadence des prières, excite la ferveur du cœur et avive la foi.

Témoignage extérieur des sentiments les plus profonds de l'âme, la procession répand sur sa route les parfums de la piété ; elle édifie les âmes, elle console les malades, elle relève les cœurs défaillants. On dirait que sur son passage elle sème la joie.

C'est pourquoi la procession a toujours été dans l'Eglise un acte solennel, très aimé et très suivi par le peuple fidèle. Dans l'ordre rarement la procession sort sur la voie publique, mais, pour les Frères, le couvent avec ses dépendances est une petite cité, symbole sacré de la cité permanente du ciel. Autour du cloître sont les lieux réguliers ; plus haut, autour également, les cellules privées où chacun se sanctifie dans la paix de la prière et du travail en la présence de Dieu. D'ordinaire, c'est dans le cloître que la procession se déroule. Alors, la petite cité de Dieu se remplit des parfums de l'encens, de la lumière des cierges, des accents mélodieux de la musique sacrée. La croix ouvre la marche, mais le divin Crucifié fait face au cortège qui le suit. C'est un privilège de l'ordre. Les religieux sont sur deux lignes, la tête couverte du capuce, sauf pour la procession du Saint Sacrement. Quelquefois, selon le rite du jour, on s'arrête face à face pendant le chant d'un répons, puis le cortège reprend sa marche. Il est fermé par celui qui pré-

side l'office. On parcourt gravement les quatre côtés du cloître : tout le couvent est sanctifié par la louange divine.

Plus rarement, aux jours très solennels, la procession sort du cloître ou de l'église pour parcourir les allées du jardin. Joie de la lumière, joie de la verdure et des fleurs, joie des oiseaux, joie de chants plus sonores, tout rend la marche plus allègre et les cœurs plus épanouis. La nature entière semble être en fête et adorer son Créateur.

C'est le sens complet de la procession.

1/2

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.	5
-----------------------	---

PREMIÈRE PARTIE.

CHANTRE I. — La liturgie dans l'ordre de Saint-Dominique.	7
» II. — Origine de la liturgie do- minicaine.	13
» III. — Les sources de la liturgie dominicaine.	20
» IV. — L'office divin.	35
» V. — L'horaire liturgique.	40
» VI. — L'église dominicaine.	49

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE I. — Ce qui sert à la messe.	55
» II. — La messe dominicaine.	62
» III. — Office divin — quelques notions préliminaires.	91
» IV. — Les Matines.	98
» V. — Les Laudes.	111
» VI. — Les Petites Heures.	118
» VII. — Les Vêpres.	125
» VIII. — Les Complies.	128
» IX. — Office quotidien de la Sainte Vierge.	135
» X. — Les Processions.	143

DATE DUE

2/18/11 ILL73890758

DOMINICAN UNIVERSITY LIBRARY



3 3645 00092321 2

14381

BX2049.D6 M67 1921

v. 1

Mortier, Daniel Antonin,
1858-

La liturgie dominicaine

Dominican College Library
San Rafael, California



